



UNITÉ TECHNIQUE DE LIAISON DE DOUALA

Contrat N° 054/C/CUD/PDVIR/CIPM/2021 et son Avenant 01 au Contrat N° 054/C/CUD/PDVIR/CIPM/2021 pour la réalisation d'un Plan d'Actions de Réinstallation des personnes affectées par les sous-projets de proximité dans la Ville de Douala (Douala 3^{ème} et 5^{ème}) et les sous-projets de proximité du tronçon additionnel Carrefour CCC-Carrefour St Michel

Plan d'Actions de Réinstallation



LE PRESTATAIRE	L'INGENIEUR DU MARCHE	LE CHEF DE SERVICE DU MARCHE
----------------	-----------------------	------------------------------

RAPPORT FINAL (Volume 1)

Février 2024



ENDA INTERNATIONAL SARL

Cabinet d'Etudes et de Conseils en Environnement et Développement

TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux	3
LISTE DES CARTES	3
Liste des sigles et acronymes	4
RESUME NON TECHNIQUE	6
NON-TECHNICAL SUMMARY	11
1. INTRODUCTION GENERALE	16
1.1. Profil historique de la zone d'impact direct du projet	16
1.2. Objet et contenu du présent rapport	16
1.3. Processus de préparation et de validation du présent par et les dispositions de la note méthodologique	17
1.3.1. Procédure de validation du PAR	18
1.3.2. Publication du PAR	18
2. DESCRIPTION DU PROJET	19
2.1. Description générale du projet	19
2.2. Identification de la zone d'implantation du projet	20
3. IMPACTS POTENTIELS	24
3.1. Zone d'impact des activités	24
3.2. Impacts et mesures d'atténuations	24
3.2.1. Impacts	24
3.2.1.1. Impacts positifs	24
3.2.1.2. Impacts négatifs	24
3.2.2. Mesures d'atténuation	24
3.2.3. Assistance et disposition à prévoir dans le PAR pour les groupes vulnérables	25
3.3. Alternatives considérées dans le but de minimiser la réinstallation	26
4. ETUDES SOCIOECONOMIQUES CONCERNANT LES MÉNAGES DÉPLACÉS	27
4.1. Caractéristiques des ménages déplacés	27
4.1.1. Organisation sociale	27
4.1.2. Situation foncière et de l'habitat de la zone de projet	27
4.1.3. Population	29
4.1.3.1. Démographie	29
4.1.3.2. Niveau d'éducation des PAP	29
4.1.4. Activités principales des PAP	29
4.2. Information sur les personnes vulnérables	30
4.2.1. Infrastructures publiques et les services sociaux	30
4.2.2. Caractéristiques sociales et culturelles des communautés déplacées	30
5. CADRE JURIDIQUE	31
5.1. LEGISLATION NATIONALE	31
5.1.1. La constitution Camerounaise de 1996	31
5.1.2. Champ d'application du droit d'expropriation	31
5.1.3. Textes nationaux encadrant l'expropriation	31
5.1.3.1. La Constitution de 1972, révisée le 18 janvier 1996	32
5.1.3.2. Le Régime foncier au Cameroun	32
5.1.4. Le fondement juridique qui permet au Maire de mener les négociations d'expropriation	34
5.2. La Politique Opérationnelle. 4.12 de la Banque Mondiale	34
5.3. La Note méthodologique régissant le fonctionnement de la CCE	35
5.3.1. Description de l'approche hybride de réinstallation des personnes affectées par les sous-projets de proximité du PDVIR	36
5.3.2. La mise à disposition des compensations	37
5.3.3. Les principes de la négociation des modes des compensations	37
5.3.4. Déclenchement de la procédure classique d'expropriation en cas d'échec dans les négociations	37
5.3.5. Prise en compte des déplacés économiques	38
5.3.6. Mise en œuvre et suivi de la procédure d'évaluation des biens/mises en valeur	38
5.3.7. Réalisation de l'enquête d'évaluation des biens	38
6. CADRE INSTITUTIONNEL	40
6.1. Identification des institutions responsables des activités de réinstallation	40
6.1.1. Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU)	40
6.1.2. Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières	40
6.1.3. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)	40
6.1.4. Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE)	40
6.1.5. Comités locaux de gestion de plaintes et de litiges	40
6.1.6. Communauté Urbaine de Douala/PDVIR	41
6.1.7. Chefferies traditionnelles	41
6.1.8. Organes consultatifs et d'appui	41
6.2. Acteurs de mise en œuvre du PAR	41
6.3. renforcement des capacités des institutions	42
6.3.1. Objectifs spécifiques	42
6.3.2. Résultats attendus	42
6.4. Etape et responsabilités institutionnelles	42
7. ELIGIBILITÉ	46
7.1. Critères permettant de déterminer l'éligibilité	46
7.2. Compensation	46
7.3. Recensement des populations et des biens	46
7.4. Catégorie des PAP	48
7.5. Effectif des PAP vulnérables	49
8. ESTIMATION DES PERTES ET DE LEUR COMPENSATION	51

8.1. méthodologie d'Évaluation des pertes	51
8.1.1. Méthodologie d'évaluation des cultures	51
8.1.2. Méthodologie d'évaluation des constructions	53
8.1.3. Méthodologie d'évaluation des ouvrages d'approvisionnement en eau	54
8.1.4. Méthodologie d'évaluation des nues propriétés	55
8.1.5. Méthodologie d'évaluation des compensations dues aux déplacées économiques	55
8.2. Récapitulatif du coût des indemnisations	56
8.3. Négociations individuelles	56
8.4. Calendrier d'exécution du par	56
9. MODALITES DE RESOLUTION DES PLAINTES ET GESTION DES CONFLITS	57
9.1. Types de plaintes et conflits à traiter	57
9.2. Acteurs de mise en œuvre du mgp	58
9.3. Eligibilité des plaintes	59
9.4. Description des étapes de mise en œuvre du mgp lie au par	59
9.4.1. L'absorption ou la collecte des plaintes	59
9.4.2. Enregistrement et délivrance de l'accusé de réception	59
9.4.3. Le tri l'orientation et le traitement des plaintes	59
9.4.4. La vérification/enquête	60
9.4.5. La transmission de feed-back/Réponse à la Plainte	60
9.4.6. Le suivi et l'évaluation	60
9.4.7. La clôture de la plainte	60
9.4.8. Cas spécifique aux VBG/HS et personnes vulnérables	61
10. DISPOSITIFS DE SUIVI-EVALUATION	61
10.1. Suivi interne du par	62
10.2. Audit concourent de la mise en œuvre du PAR	62
10.3. INDICATEURS DE SUIVI	63
11. COÛTS ET BUDGET	67
11.1. Le budget de compensation des constructions	67
11.2. Le budget de compensation des cultures	67
11.3. Le budget de compensation des aménagements d'approvisionnement en eau	67
11.4. Le budget de compensation des pertes de revenus économiques	68
12. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	70
ANNEXES :	71
Annexe 1 : Résultats du recensements et d'évaluation des biens et des personnes	71
Annexe 2 : Procès-verbal de la réunion d'information et de sensibilisation à Douala 3ème	169
Annexe 3 : Procès-verbal de la réunion d'information et de sensibilisation à Douala 5ème	170
Annexe 4: Note méthodologique du pdvir	171
Annexe 5 : Procédure d'évaluation des biens des sous-projets de proximité	172
Annexe 6 : proces-verbal des consultations publiques et liste de présence douala 3	173
Annexe 7 : proces-verbal des consultations publiques et liste de présence douala 5	174
Annexe 8 : Tableaux consolidés des biens par pap dans les voiries et drains à douala 3 ^{ème} et 5 ^{EME}	175
8.1 TABLEAU CONSOLIDE DES BIENS PAR PAP DANS LES VOIRIES A DOUALA 3^{EME}	175
8.2 TABLEAU CONSOLIDE DES BIENS PAR PAP DE LA VOIE CARREFOUR CCC-CARREFOUR SAINT MICHEL A DOUALA 3^{EME}	177
Annexe 9 : Carte issue du plan directeur d'urbanisme de douala	195
Annexe 10 : Carte des emprises des voies issue du plan directeur d'urbanisme de douala	196
Annexe 11 : Les arretes portant approbation des plans d'occupation des sols de douala 3 et douala 5 issus du plan directeur d'urbanisme	197

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif des coûts de compensation à Douala 5 ^{ème} et Douala 3 ^{ème}	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 2 : Etapes de préparation du PAR.....	18
Tableau 3 : Longueur des emprises à Douala 3 ^{ème}	19
Tableau 4 : Longueur des emprises à Douala 5 ^{ème}	20
Tableau 5 : Tableau comparatif des procédures et processus de préparation et compensation des PARs de sous projet structurants et de sous projets de proximité.....	35
Tableau 6 : Acteurs de mise en œuvre du PAR.....	41
Tableau 7 : Étapes, responsables et rôle des acteurs institutionnels.....	43
Tableau 8 : Nombre de PAP de Douala	47
Tableau 9 : Différents types de constructions impactées	47
Tableau 10 : Nombre de PAP par biens affectés à Douala 3 ^{ème}	47
Tableau 11 : Nombre de PAP par biens affectés à Douala 5 ^{ème}	47
Tableau 12 : Cultures affectées par les activités du projet.....	47
Tableau 13: Ouvrages d'approvisionnement en eau affectés par les activités du projet à Douala 3 ^{ème} et Douala 5 ^{ème}	48
Tableau 14 : Tableau détaillé des personnes vulnérables à Douala 3 ^{ème}	49
Tableau 15 : Tableau détaillé des personnes vulnérables à Douala 5 ^{ème}	49
Tableau 16 : Prix actualisés des cultures.....	51
Tableau 17 : Récapitulatif des coûts moyens de reconstruction des bâtiments.....	54
Tableau 18 : Récapitulatif des coûts moyens de reconstruction des ouvrages d'approvisionnement en eau.....	55
Tableau 19 : Calendrier de mise en œuvre des activités du PAR.....	57
Tableau 20: Synoptique des acteurs et rôle dans la mise en œuvre du MGP	58
Tableau 21 : Activités et responsabilités du suivi interne du PAR.....	62
Tableau 22 : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PAR	63
Tableau 23 : Récapitulatif des coûts de compensation des constructions à Douala 3 ^{ème} et Douala 5 ^{ème}	67
Tableau 24 : Récapitulatif des coûts de compensation des cultures à Douala 3 ^{ème} et Douala 5 ^{ème}	67
Tableau 25 : Récapitulatif des coûts de compensation des ouvrages d'approvisionnement en eau à Douala 3 ^{ème} et Douala 5 ^{ème}	67
Tableau 26 : Récapitulatif des coûts de compensation des déplacés économiques à Douala 3 ^{ème} et Douala 5 ^{ème}	68
Tableau 27 : Récapitulatif des coûts de compensation à Douala 5 ^{ème} et Douala 3 ^{ème}	68

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Carte de localisation des projets identifiés à Douala 3 ^{ème}	21
Carte 2 : Carte de localisation des projets identifiés sur la voie CCC-Saint Michel.....	22
Carte 3 : Carte de localisation des projets identifiés à Douala 5 ^{ème}	23

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

APD : Avant-Projet Détaillé

APS : Avant-Projet Sommaire

BM : Banque mondiale

CCE : Commission de Constat et d'Evaluation

CCES : Cahier des Clauses Environnementales et Sociales

CUD : Communauté Urbaine de Douala

CCP : Cellule de Coordination du Projet

CMA : Centre Médical d'Arrondissement

CNI : Carte Nationale d'Identité

CPR : Cadre de Politique de Réinstallation

CTD : Collectivité Territoriale Décentralisée

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

EAS : Espace d'Attente Sécurisé

ECL : Equipe de Conformité Locale

ENDA : Cabinet d'Etudes ENDA INTERNATIONAL SARL

EIES : Etude d'Impact Environnemental et Social

FCFA : Franc de la Communauté Financière Africaine

GPS : Global Positional System

GSB : Groupe Scolaire Bilingue

HIMO : Haute Intensité de Main d'œuvre

HS : Hors service

IDA : Association Internationale de Développement

MINADER : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

MINAS : Ministère des Affaires Sociales

MINH DU : Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain

MGP : Mécanisme de Gestion des Plaintes

MINDCAF : Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières

MINEPDED : Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable

MINMAP : Ministère des Marchés Publics

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OSC : Organisation de la Société Civile

OP : Operational Policy

PAP : Personne Affectée par le Projet

PAR : Plan d'Actions de Réinstallation

PCD : Plan Communal de Développement

PDU : Plan Directeur d'Urbanisme

PDVIR : Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes

PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

PO : Politique Opérationnelle

POS : Plan d'Occupation des Sols

PV : Procès-Verbaux

PM : Premier Ministre

RGS : Responsable de la Gestion Sociale

RES : Responsable Environnemental et Social

SFI : Société Financière Internationale

TDR : Termes de Référence

UTL : Unité Technique de Liaison

VBG : Violence Basée sur le Genre

VCE : Violence Contre les Enfants

VIH : Virus de l'Immuno- déficience Humaine

RESUME NON TECHNIQUE

Le Gouvernement de la République du Cameroun envisage d'utiliser une partie des ressources du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) pour financer les travaux d'aménagement de certains équipements et infrastructures identifiés dans le cadre du Programme de proximité en vue d'améliorer efficacement les conditions de vie des populations des quartiers sous-équipés concernés dans les Communes d'Arrondissement de Douala 3^e et Douala 5^e en vue d'y accroître la mobilité urbaine et la qualité de vie.

L'objectif de la réalisation du Projet vise l'amélioration durable de l'accès des populations urbaines aux services de base à des fins de préservation et de développement durable, en apportant notamment une aide aux communautés vivant dans les quartiers précaires ou sous-structurés.

Les sous-projets de pavage de voiries à exécuter portent sur l'aménagement de certaines voiries tertiaires dans les Communes d'Arrondissement de Douala 3^e et 5^e (Département du Wouri, Région du Littoral). Ces travaux seront exécutés dans les quartiers suivants : Ndogpassi, Tergal, Diboum pour ce qui est de Douala 3^e, et Beedi, Malanguè pour ce qui est de Douala 5^e. Il faut noter qu'en plus de ces voiries tertiaires, il est prévu l'élargissement de la voie existante sur le tronçon carrefour CCC-carrefour Saint Michel à Douala 3^e pour passer d'une configuration actuelle de 2x1 voies à 2x2 voies.

Ces travaux nécessiteront globalement l'utilisation des emprises du domaine public routier qui affecteront les biens des personnes ayant occupées ces emprises. Il faut noter que ces invasions des emprises sont des empiètements illégaux sans détention d'aucun droit foncier.

Néanmoins, la PO 4.12 sur la réinstallation involontaire de la BM (Banque mondiale) est activée pour les mises en valeur et pertes de revenus ou sources de revenus, et ce Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) a été préparé, consulté et convenu avec les "Personnes Affectées par le Projet (PAP).

Le but principal du PAR est de traiter les impacts relevant des conséquences économiques et sociales directes qui, tout à la fois, résultent de projets d'investissement financés par la Banque et sont provoquées par le retrait involontaire de terres provoquant :

- a) Une relocalisation ou une perte d'habitat ;
- b) Une perte de biens ou d'accès à ces biens ; ou
- c) Une perte de sources de revenu ou de moyens d'existence, que les personnes affectées aient ou non à se déplacer sur un autre site.

Ce PAR comporte, entre autres, :

- Le cadre juridique à appliquer pour mettre en œuvre le PAR
- L'enquête sociodémographique sur les personnes déplacées et une estimation de leurs actifs ;
- Une description de l'évaluation des pertes causées par la réinstallation
- Le montant pour la compensation et d'autres formes d'aide à la réinstallation à fournir selon le cas échéant ;
- Des consultations avec les personnes déplacées sur les alternatives de réinstallation acceptables ;
- La responsabilité institutionnelle de l'exécution du PAR ;
- Les dispositions prises pour le suivi et la mise en œuvre ;
- Le calendrier et le budget.

Le PAR a été préparé conformément à la PO 4.12 et la Note méthodologique décrivant les modalités de fonctionnement de la Commission de Constat et d'Evaluation instituée pour les enquêtes d'expropriation dans le cadre du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) qui a été autorisée par le Gouvernement du Cameroun le 05 septembre 2018 ; la note descriptive de la procédure d'évaluation des biens/mises en valeur, et de compensation des personnes affectées par les travaux des sous-projets envisagés dans le cadre du PDVIR de mars 2022 ; Lorsqu'il existe des lacunes entre la législation nationale et la PO 4.12, la PO 4.12 s'applique.

Des entretiens semi-directifs, les enquêtes et les consultations publiques et individuelles ont été réalisés pendant le 2^e semestre 2022 avec les responsables administratifs et traditionnels des zones concernées, notamment les Sous-préfets des Arrondissements de Douala 3^{ème} et Douala 5^{ème}, les Maires de ces deux Communes, les autorités traditionnelles des

quartiers susmentionnés, les responsables des services déconcentrés de l'Etat des départements ministériels en charge des questions d'expropriation (MINDCAF, MINAS, MINPROFF, MINADER, MINDHU ; MINEPDED ; MINEE etc.). Les descentes systématiques sur les sites du projet pour les observations directes et les levés ont été effectuées en présence des membres du Comité Ad hoc et des personnes affectées. Le PAR a été restitué aux PAP le **06 février 2023**. Au cours de cette réunion, toutes les zones d'ombres, à travers les questions des PAP, ont été clarifiées par les réponses appropriées données par les responsables présents (Equipe de l'UTL, les responsables des services déconcentrés de l'Etat et les experts du Consultant).

Les PAP ont enfin été consultés individuellement sur la nature des compensations mises à leur disposition, que sont la compensation en numéraire et/ou la compensation en nature. Le choix unanime a été la compensation en numéraire (financière par virement bancaire ou en espèces pour les montants de moins de 100 000 FCFA comme l'exige la loi des finances au Cameroun).

La mise en œuvre des sous-projets de proximité du PDVIR fait face à une contrainte majeure liée au long délai d'expropriation et de paiement des indemnités et des compensations aux personnes affectées par le Projet. Pour pallier à cette contrainte, en conformité avec l'accord de financement, le Projet s'est engagé, de concert avec le MINDCAF, la Primature et la Banque mondiale, à adopter parmi les procédures légales existantes, celle la plus à même de réduire ces délais imposés par la procédure habituelle d'expropriation qui exige en termes de préalables au paiement :

- La demande et la délivrance d'un arrêté de DUP au MINDCAF,
- Les expertises d'expropriation de la CCE,
- Les analyses du MINDCAF central,
- Les expertises de réglementation de la Primature,
- La délivrance du décret d'expropriation et le visa de la Présidence de la République sur le projet de décret d'indemnisation et
- La signature du décret d'indemnisation par le Premier Ministre.

C'est ce qui a amené le Projet à se demander comment réussir à payer les indemnités aux PAP et réaliser les sous-projets envisagés dans les délais restants du financement. Il a donc été convenu de passer par la procédure de négociations avec les PAP. Dans cette procédure qui paraît la plus adaptée, les travaux d'enquête sont conduits par le Comité ad hoc institué par le Maire, auquel se joint le Consultant chargé de l'élaboration du PAR avant les trois principales articulations à savoir : (i) Les travaux de terrain ; (ii) Les sessions délibératives ; (iii) Les audiences publiques ou consultation des personnes affectées.

Ce PAR concerne **559** personnes affectées par le Projet (PAP) - chef de familles - pris individuellement (recensées comme individus) qui représentent leurs familles respectives. Ces PAP perdent une petite partie de : leurs maisons d'habitations ou abris, clôtures, hangars ou boutiques, terrains, cultures. Il faut préciser que dans le contexte de ce PAR, ces cultures, ces habitations ou abris, ces hangars, ces terrains qui sont partiellement et définitivement affectés ne représentent pas la principale source de revenu ou le principal moyen de subsistance de ces personnes. Seules les commerces qui ont été recensés représentent les sources de revenu des personnes concernées et par conséquent sont considérés comme des déplacés économiques¹. Il est important également de noter qu'aucun déplacement physique² n'est identifié dans le cadre de ce PAR, car toutes les personnes affectées le sont partiellement et resteront sur leurs mêmes sites. Ces 559 PAP sont réparties comme suit :

- **503** sont les personnes qui perdent permanentement i) quelques cultures (arbres) plantées devant leurs domiciles en bordure de route (palmiers à huile, manguiers, bananiers, avocatiers, goyaviers) ; ii) une petite partie de terrain du domaine public ou iii) une petite partie de leurs constructions³ (les constructions renvoient dans ce PAR aux maisons/abris, hangars, aux clôtures, aux vérandas, aux cours dallées, aux escaliers). Aucune PAP ne perd la totalité de ces constructions. Toutes ces PAP seront à cet effet maintenues sur les mêmes sites. Il ne s'agit donc pas des cas de réinstallations physiques sur des nouveaux sites. Il faut rappeler ici que dans le cadre de ce PAR, ces cultures, terrains, constructions ne représentent pas le principal moyen de subsistance ou la principale source de revenu des PAP ; elles ne sont donc pas des déplacés économiques au sens de l'OP 4.12 de la Banque mondiale.

¹ Le déplacement économique est défini comme la perte de terres, d'actifs ou d'accès à des actifs entraînant la perte de sources de revenus ou d'autres moyens de subsistance, voire les deux.

² Le déplacement physique est défini comme la relocalisation, la perte d'un terrain résidentiel ou la perte d'un abri.

³ Les constructions renvoient dans ce PAR aux maisons/abris, hangars, aux clôtures, aux vérandas, aux cours dallées, aux escaliers

- **56 PAP** (45 à Douala 3^e et 11 à Douala 5^e) dont les activités commerciales représentent leurs principales sources de revenus (boutiques, salon de coiffure, vente de produits alimentaires, vente de vêtements à la sauvette, menuiserie, snack bar, charcuterie, quincaillerie, garage mécanique, brocante etc.) seront perturbées temporairement pendant l'exécution des travaux sur les voiries à améliorer (travaux désormais). D'après les opérations de terrain, les activités de ces PAP seront maintenues sur les mêmes sites. Les détails de ces activités sont présentés en annexes 1.12, 1.13, 1.14 du volume 2 du présent rapport.

Le résumé des PAPs par pertes et sous projet est le suivant :

Sous-projets Douala 3^e

Nombre total des PAP	Terrains (Nombre de PAPs)	Constructions (Nombre de PAPs)	Cultures (Nombre de PAPs)	Puit (Nombre de PAPs)	Déplacés économiques (Nombre de PAPs)
266	0	154	92	10	10

Voie additionnelle carrefour CCC—carrefour Saint Michel

Nombre total des PAP	Terrains (Nombre de PAPs)	Constructions (Nombre de PAPs)	Cultures (Nombre de PAPs)	Puit (Nombre de PAPs)	Déplacés économiques (Nombre de PAPs)
109	0	62	10	2	35

Sous-projets Douala 5^e

Nombre total des PAP	Terrains (Nombre de PAPs)	Constructions (Nombre de PAPs)	Cultures (Nombre de PAPs)	Puit (Nombre de PAPs)	Déplacés économiques (Nombre de PAPs)
184	0	109	60	4	11

L'annexe 8 présente la liste consolidée des PAP ainsi que leurs biens et mis en valeur évalués.

Il convient de noter qu'aucune PAP ne dispose de droit formel sur la terre (titre d'immatriculation ou titre foncier établi ou en cours d'établissement, ni de droit coutumier. Ceci s'explique par le fait que, d'après les documents de planification de la Ville de Douala notamment le Plan Directeur d'Urbanisme et les Plans d'Occupation des Sols (voir les annexes 9, 10 et 11), les travaux vont s'exécuter exclusivement dans les emprises des voies prévues à cet effet dans le domaine public routier. Les biens affectés par ces travaux dans le cadre du PDVIR sont des extensions ou des implantations faites par les populations sur les emprises appartenant à la Communauté Urbaine de Douala. Il s'agit donc des cas d'empiètement du domaine public routier pour lesquels aucun titre de propriété ne saurait être délivré ou reconnu au sens de l'ordonnance n°74-1 du 6 juillet 1974 fixant le régime foncier au Cameroun. Par conséquent, aucune PAP n'est éligible à la compensation sur les terres au sens des critères d'éligibilité. Mais tous les biens autre que la terre ont été évalués et seront compensés selon les dispositions de ce PAR.

Les constructions (les constructions renvoient dans ce PAR aux maisons/abris, hangars, aux clôtures, aux vérandas, aux cours dallées, aux escaliers) et les cultures ont été évaluées conformément aux dispositions de la note méthodologique, et de la note descriptive de la procédure d'évaluation des biens/mises en valeur, et de compensation des personnes affectées par les travaux des sous-projets de proximité dans le cadre du PDVIR de mars 2022, mise à la disposition du Comité Ad hoc notamment :

- Selon la note méthodologique du PDVIR, les constructions sont estimées à leur valeur de reconstruction à neuf établie par l'expert membre du Comité ad hoc y habilité. Cette évaluation s'est basée sur les résultats des devis

quantitatifs élaborés en considérant le coût des matériaux au niveau de Douala en date du 20 novembre 2022 et en y ajoutant la main d'œuvre nécessaire à la construction ;

- Pour obtenir la valeur de remplacement des cultures, on a actualisé le barème des compensations des cultures fixées par le Décret N° 2003/418/PM du 25 février 2003. La valeur de chaque culture a été calculée année par année (de 2003 à 2022) en appliquant le taux d'inflation national annuel. Ces taux d'inflation sont obtenus suite aux enquêtes de terrains sur les coûts des marchés locaux, conduites par l'Institut National de la Statistique dans chaque ville du Cameroun
- Conformément aux directives issues de la Convention de financement du PDVIR entre le Cameroun et la Banque mondiale, notamment à travers la PO 4.12 de la Banque mondiale sur la réinstallation involontaire des populations, la compensation des pertes économiques ou des moyens d'existence des personnes affectées est obligatoire. Elles sont causées par les perturbations et le ralentissement de certaines activités économiques (boutiques, salon de coiffure, vente de produits alimentaires, vente de vêtements à la sauvette, menuiserie, snack bar, charcuterie, quincaillerie, garage mécanique, brocante etc.) pendant la durée des travaux. Cet impact négatif (perturbation des activités économiques) sera à court terme, pendant la durée des travaux, car dans le cadre de ce PAR, ces impacts ne sont pas définitifs, mais dureront seulement pendant l'exécution des travaux. Il est d'ailleurs prévu un impact positif à long terme après l'aménagement de ces voies, car l'accès deviendra plus facile avec les aménagements à faire par le PDVIR, ces commerces auront donc plus de clients et feront de meilleures

Les pertes économiques sont causées par les perturbations et/ou le ralentissement de certaines activités économiques (boutiques, call-box, cordonnerie, hangars de commerce, garages, etc.) pendant la durée des travaux. Cet impact sera fonction du temps des travaux (8 mois). Les personnes affectées par cet impact bénéficieront d'une compensation correspondant au revenu cumulé sur la période de perturbation. Ce revenu perdu, reconnu comme le moyen d'existence de la personne affectée, est déterminé en fonction du niveau d'imposition ou de taxation de l'activité perturbée et de la durée de la perturbation. En plus de la compensation susmentionnée, les PAP en situation de déplacement économique dont les structures sont fixes, reçoivent des compensations qui sont calculées et versées. Dans le cas des structures mobiles, les PAP seront assistées pour déplacer leurs structures.

Un mécanisme de gestion et traitement des plaintes a été mis en place et respecte plusieurs principes fondamentaux notamment : (i) la Participation : (ii) la mise en contexte et la pertinence : (iii) la sécurité et la confidentialité ; la transparence ; et l'accessibilité. Les acteurs de mise en œuvre du MGP sont : l'UTL, le Maire, la CCP, le Comité Ad hoc, les entreprises d'exécution des travaux et les Chefs des quartiers concernés. Le MGP permettra de capter et de traiter de façon efficace les plaintes et réclamations liées à la réinstallation, et celle en lien avec les VBG. Il sera vulgarisé auprès des communautés, des chefferies, des entreprises en charge des travaux, à travers des campagnes de vulgarisation, des affiches sur les lieux de forte présence humaine, au sein des entreprises, à l'UTL, au siège de la mission de contrôle et à tout autre endroit où besoin sera. Chacune des entreprises chargées des travaux élaborera un MGP qui sera validé par la MDC et la CCP, puis fera l'objet de vulgarisation également.

La mise en œuvre du PAR sera auditée par un consultant indépendant. Les jalons de mise en œuvre du PAR sont :

- Jalon 1 : Vérifier l'identification adéquate de PAP ou de leurs ayants droits des compensations ;
- Jalon 2 : Examiner et statuer sur les dossiers de paiement des PAP ;
- Jalon 3 : Statuer sur le paiement des compensations aux PAP (pécuniaire ou en nature) ;
- Jalon 4 : Statuer sur la conformité des procédures, délais et qualité de réponse du MGP lié au PAR conformément aux dispositions du PAR ;
- Jalon 5 : Évaluation finale du PAR.

Le budget global de la mise en œuvre du Plan d'actions de réinstallation des sous projets de proximité dans la ville de Douala s'élève à **929 001 466 (Neuf cent vingt-neuf millions mille quatre cent soixante-six)** FCFA répartis ainsi qu'il suit ; (i) Constructions : **772 313 081** FCFA (ii) Cultures : **14 583 715** FCFA ; (iii) Ouvrages d'approvisionnement en eau : **3 200 000** FCFA ; (iv) Déplacées économiques **54 449 992** FCFA ; et, (v) Imprévus **84 454 679** FCFA.. On constate qu'aucune nue-propriété n'est évaluée car au cours des enquêtes de terrain, aucune PAP n'a été identifiée comme titulaire d'un titre foncier (ou ayant un dossier en cours), et aucun droit coutumier n'a été recensé.

Tableau 1 : Récapitulatif des coûts de compensation à Douala 5^{ème} et Douala 3^{ème}

Arrondissement	Localisation	Constructions	Cultures	Ouvrages d'approvisionnement en eau	Déplacés économiques	Total général
Douala 3^{ème}	Voiries proximité	95 741 513	3 127 923	1 400 000	4 115 000	104 384 436
	Voie CCC-Saint Michel	266 711 781	1 332 728	400 000	45 699 992	314 144 501
	Drains proximité	199 919 819	3 932 423	600 000	0	204 452 242
	Sous total	562 808 712	8 393 075	2 400 000	49 814 992	623 414 279
Douala 5^{ème}	Voiries proximité	122 646 054	2 952 209	800 000	4 637 500	131 035 764
	Drains proximité	86 858 315	3 238 430	0	0	90 096 745
	Sous total	209 504 369	6 190 640	800 000	4 637 500	221 132 509
Construction des déplacés économiques					8 888 168	
Total compensation		772 313 081	14 583 715	3 200 000	54 449 992	844 546 788
Imprévus et Divers (10%).....						84 454 679
TOTAL GLOBAL.....						929 001 466

Calendrier des activités

Activités	Date/Période
Finalisation du rapport du PAR et transmission au PDVIR	Aout 2023
Echanges entre BM et la CCP sur le rapport du PAR	Aout à octobre 2023
Validation du rapport du PAR par la BM	Octobre à novembre 2023
Début du paiement des compensations	3 semaines après la validation du rapport du PAR par la BM
Obtention de la non objection de la BM sur la mise en œuvre du PAR et début des travaux	Après validation du rapport d'Audit concourant à la mise en œuvre du PAR de Douala

NON-TECHNICAL SUMMARY

The Government of the Republic of Cameroon plans to use part of the resources of the Project for the Development of Inclusive and Resilient Cities (PDVIR) to finance the development of certain facilities and infrastructures identified within the framework of the Proximity Program, with a view to effectively improving the living conditions of the populations of the under-equipped neighborhoods concerned in the District Communes of Douala 3rd and Douala 5th, with a view to increasing urban mobility and quality of life.

The aim of the project is to achieve sustainable improvement in access to basic services for urban populations, with a view to preservation and sustainable development, in particular by helping communities living in precarious or under-structured neighborhoods.

The road paving sub-projects to be carried out concern the upgrading of certain tertiary roads in the Douala 3rd and 5th District Communes (Wouri Department, Littoral Region). The work will be carried out in the following districts: Ndogpassi, Tergal, Diboum in Douala 3e, and Beedi, Malanguè in Douala 5e. In addition to these tertiary roads, there are plans to widen the existing road on the CCC-carrefour Saint Michel section in Douala 3e from its current 2x1 lane configuration to 2x2 lanes.

Overall, these works will require the use of public road rights-of-way, which will affect the property of those who have occupied these rights-of-way. It should be noted that these invasions of rights-of-way are illegal encroachments without any land rights.

Nevertheless, WB (World Bank) OP 4.12 on involuntary resettlement is activated for development and loss of income or sources of income, and this Resettlement Action Plan (RAP) has been prepared, consulted and agreed with the People Affected by the Project (PAP).

The main aim of the RAP is to address impacts arising from direct economic and social consequences that both result from Bank-financed investment projects and are caused by involuntary land withdrawal resulting in:

- a) Relocation or loss of habitat;
- b) Loss of assets or access to assets; or
- c) A loss of sources of income or livelihood, whether or not those affected have to move to another site.

This RAP includes, among other things

- The legal framework to be applied to implement the RAP
- The socio-demographic survey of displaced persons and an estimate of their assets;
- A description of the assessment of losses caused by resettlement
- The amount of compensation and other forms of resettlement assistance to be provided as appropriate;
- Consultations with displaced persons on acceptable resettlement alternatives;
- Institutional responsibility for RAP implementation;
- Arrangements for monitoring and implementation;
- Timetable and budget.
- The RAP was prepared in accordance with OP 4. 12 and the Methodological Note describing the operating procedures of the Survey and Evaluation Commission set up for expropriation surveys under the Development of Inclusive and Resilient Cities Project (PDVIR), which was authorized by the Government of Cameroon on September 05, 2018 ; the descriptive note on the procedure for the valuation of property/development, and compensation of persons affected by the work of the sub-projects envisaged under the PDVIR of March 2022; Where there are gaps between national legislation and OP 4. 12, OP 4.12 applies.

Semi-directive interviews, surveys and public and individual consultations were carried out during the 2nd half of 2022 with administrative and traditional officials in the areas concerned, notably the Sub-Prefects of the Douala 3rd and Douala 5th Arrondissements, the Mayors of these two Communes, the traditional authorities of the above-mentioned districts, officials of the deconcentrated State services of the ministerial departments in charge of expropriation issues (MINDCAF, MINAS, MINPROFF, MINADER, MINDHU ; MINEPDED; MINEE etc.).

Systematic visits to project sites for direct observations and surveys were carried out in the presence of members of the Ad hoc Committee and the people affected. The RAP was returned to the PAPs on February 06, 2023.

During this meeting, all the grey areas raised by the PAPs' questions were clarified by the appropriate answers given by the officials present (UTL team, officials from the deconcentrated State services and the Consultant's experts).

Lastly, the PAPs were consulted individually on the nature of the compensation available to them, i.e. cash compensation and/or compensation in kind. The unanimous choice was cash compensation (financial by bank transfer or cash for amounts under 100,000 FCFA as required by Cameroon's finance law).

The implementation of the PDVIR's local sub-projects faces a major constraint linked to the long delay in expropriation and payment of indemnities and compensation to those affected by the Project. To alleviate this constraint, and in accordance with the financing agreement, the Project has undertaken, in conjunction with MINDCAF, the Prime Minister's Office and the World Bank, to adopt among the existing legal procedures, the one most likely to reduce the delays imposed by the usual expropriation procedure, which requires in terms of prerequisites for payment:

- Application to MINDCAF for and issuance of a DUP decree,
- Expropriation appraisals by the CCE,
- MINDCAF central analyses,
- The Primature's regulatory appraisals,
- Issuance of the expropriation decree and approval of the draft compensation decree by the Presidency of the Republic, and
- Signing of the compensation decree by the Prime Minister.

This prompted the Project to ask how it could succeed in paying compensation to the PAPs and carrying out the planned sub-projects within the remaining funding deadlines. It was therefore agreed to use the PAP negotiation procedure. In this procedure, which appears to be the most suitable, the survey work is carried out by the ad hoc Committee set up by the Mayor, with the participation of the Consultant in charge of drawing up the RAP, before the three main stages: (i) Field work; (ii) Deliberative sessions; (iii) Public hearings or consultation of the people affected.

This RAP concerns 559 Project Affected Persons (PAPs) - heads of families - taken individually (counted as individuals) who represent their respective families. These PAPs are losing a small part of: their dwellings or shelters, fences, sheds or stores, land and crops. It should be pointed out that in the context of this RAP, these partially and permanently affected crops, dwellings or shelters, sheds and land do not represent these people's main source of income or livelihood. Only the businesses that have been identified represent sources of income for the people concerned, and they are therefore considered economically displaced. It is also important to note that no physical displacements have been identified within the framework of this RAP, as all the people affected are partially affected and will remain on their same sites. These 559 PAPs are distributed as follows:

- 503 are people who permanently lose i) a few crops (trees) planted in front of their roadside homes (oil palms, mango trees, banana trees, avocado trees, guava trees); ii) a small part of public land or iii) a small part of their buildings (buildings in this RAP refer to houses/sheds, sheds, fences, verandas, paved courtyards, staircases). No PAP loses all of these constructions. All these PAPs will be maintained on the same sites. These are not cases of physical relocation to new sites. It should be remembered here that, in the context of this RAP, these crops, land and buildings do not represent the PAPs' main means of subsistence or source of income; they are therefore not economically displaced persons in the sense of the World Bank's OP 4.12.
- 56 PAPs (45 in Douala 3e and 11 in Douala 5e) whose main source of income is their commercial activities (boutiques, hairdressing salons, food sales, clothing sales, carpentry, snack bars, delicatessens, hardware stores, mechanical garages, second-hand shops, etc.) will be temporarily disrupted while work is carried out on the roads to be improved. According to field operations, the activities of these PAPs will be maintained on the same sites. Details of these activities are presented in appendices 1.12, 1.13 and 1.14 of volume 2 of this report.

The summary of PAPs by losses and sub-project is as follows:

Douala 3rd sub-project

Total number of PAPs	Land (Number of PAPs)	Buildings (Number of PAPs)	Crops (Number of PAPs)	Well (Number of PAPs)	Economic displaced persons (Number of PAPs)
266	0	154	92	10	10

Additional lane CCC-carrefour Saint Michel junction

Total number of PAPs	Land (Number of PAPs)	Buildings (Number of PAPs)	Crops (Number of PAPs)	Well	Total number of PAPs
109	0	62	10	2	35

Douala 5th sub-project

Total number of PAPs	Land (Number of PAPs)	Buildings (Number of PAPs)	Crops (Number of PAPs)	Well	Total number of PAPs
184	0	109	60	4	11

Annex 8 presents the consolidated list of PAPs as well as their assessed assets and developments.

It should be noted that none of the PAPs has a formal right to the land (registration title or land title established or in the process of being established, or customary rights. This can be explained by the fact that, according to the City of Douala's planning documents, notably the Urban Master Plan and the Land Use Plans (see appendices 9, 10 and 11), the work will be carried out exclusively within the rights-of-way of the roads provided for this purpose in the public road domain. The properties affected by these works under the PDVIR are extensions or settlements made by local people on rights-of-way belonging to the Douala Urban Community. These are therefore cases of encroachment on the public road domain, for which no title deeds can be issued or recognized within the meaning of Ordinance no. 74-1 of July 6, 1974 establishing the land tenure system in Cameroon. Consequently, no PAP is eligible for compensation on land within the meaning of the eligibility criteria. However, all assets other than land have been assessed and will be compensated in accordance with the provisions of this RAP.

Buildings (in this RAP, buildings refer to houses/sheds, sheds, fences, verandas, paved courtyards and staircases) and crops have been valued in accordance with the provisions of the methodological note and the descriptive note on the procedure for valuing assets/enhancements and compensating people affected by work on local sub-projects under the March 2022 PDVIR, made available to the Ad hoc Committee in particular:

- According to the PDVIR methodological note, buildings are valued at their replacement value, as established by the expert member of the Ad hoc Committee authorized to do so. This valuation is based on the results of the cost estimates drawn up taking into account the cost of materials in Douala on November 20, 2022, and adding the labor required for construction;
- To obtain the replacement value of crops, we updated the crop compensation scale set out in Decree No. 2003/418/PM of February 25, 2003. The value of each crop was calculated year by year (from 2003 to 2022) by

applying the annual national inflation rate. These inflation rates are obtained from field surveys of local market costs, conducted by the National Institute of Statistics in every town in Cameroon.

- In accordance with the guidelines set out in the PDVIR financing agreement between Cameroon and the World Bank, and in particular with the World Bank's OP 4.12 on involuntary resettlement, it is mandatory to compensate affected people for economic losses or loss of livelihood. They are caused by the disruption and slowdown of certain economic activities (stores, hairdressing salons, food sales, clothing sales on the run, carpentry, snack bars, delicatessens, hardware stores, mechanical garages, second-hand shops, etc.) during the construction period. This negative impact (disruption of economic activities) will be short-term, during the construction period, as these impacts are not definitive in the context of this RAP, but will only last while the work is being carried out. A positive long-term impact is also expected once the roads have been upgraded, as access will become easier with the improvements to be made by the PDVIR, and these businesses will therefore have more customers and do better.

Economic losses are caused by the disruption and/or slowdown of certain economic activities (stores, call-boxes, shoe repair shops, trade sheds, garages, etc.) during the construction period. This impact will depend on the duration of the work (8 months). People affected by this impact will receive compensation corresponding to the income accumulated over the period of disruption. This lost income, recognized as the livelihood of the person affected, is determined according to the level of taxation of the disrupted activity and the duration of the disruption. In addition to the above-mentioned compensation, PAPs in a situation of economic displacement whose structures are fixed, receive compensation which is calculated and paid. In the case of mobile structures, PAPs will be assisted in moving their structures.

A complaints management and processing mechanism has been set up, respecting several fundamental principles, notably: (i) participation; (ii) contextualization and relevance; (iii) security and confidentiality; transparency; and accessibility. The players involved in implementing the MGP are: the UTL, the Mayor, the CCP, the Ad Hoc Committee, the construction companies and the Chiefs of the neighbourhoods concerned. The MGP will make it possible to effectively capture and process complaints and claims relating to resettlement and GBV. It will be disseminated to communities, chiefdoms and companies in charge of the works, through publicity campaigns, posters in places with a high human presence, within the companies, at the UTL, at the headquarters of the control mission and in any other place where needed. Each company in charge of the work will draw up a PGM, which will be validated by the MDC and the CCP, and will also be publicized.

RAP implementation will be audited by an independent consultant. The RAP implementation milestones are:

- Milestone 1: Verify the proper identification of PAPs or their beneficiaries;
- Milestone 2: Examine and rule on PAP payment files;
- Milestone 3: Rule on the payment of compensation to PAPs (in cash or in kind);
- Milestone 4: Rule on the conformity of the procedures, deadlines and quality of response of the MGP linked to the RAP in accordance with the provisions of the RAP;
- Milestone 5: Final evaluation of the RAP.

The overall budget for the implementation of the resettlement action plan for local sub-projects in the city of Douala amounts to 929,001,466 (Nine hundred and twenty-nine million, one thousand, four hundred and sixty-six) FCFA, broken down as follows: (i) Constructions: 772,313,081 FCFA (ii) Crops: 14,583,715 FCFA; (iii) Water supply works: 3,200,000 FCFA; (iv) Economic displaced 54,449,992 FCFA; and, (v) Contingencies 84,454,679 FCFA. It should be noted that no bare ownership is valued, as during the field surveys, no PAP was identified as holding a land title (or having a pending file), and no customary rights were identified.

Table 1: Summary of compensation costs for Douala 5th and Douala 3rd

District	Location	Constructions	Crops	Waterworks	Economic displacement	Grand total
	Local roads	95 741 513	3 127 923	1 400 000	4 115 000	104 384 436

Douala 3rd	CCC-Saint Michel lane	266 711 781	1 332 728	400 000	45 699 992	314 144 501
	Local drains	199 919 819	3 932 423	600 000	0	204 452 242
	Subtotal	562 808 712	8 393 075	2 400 000	49 814 992	623 414 279
Douala 5th	Local roads	122 646 054	2 952 209	800 000	4 637 500	131 035 764
	Local drains	86 858 315	3 238 430	0	0	90 096 745
	Subtotal	209 504 369	6 190 640	800 000	4 637 500	221 132 509
Compensation for construction of economically displaced people overall						8 888 168
Total compensation		772 313 081	14 583 715	3 200 000	54 449 992	844 546 788
Contingencies and Miscellaneous.....						84 454 679
GLOBAL TOTAL						929 001 466

Calendar of activities

Activities	Date/Period
Finalization of RAP report and transmission to PDVIR	August 2023
Exchanges between IDA and the PIU on the RAP report	From August to october 2023
Validation of the RAP report by the WB	From November to November 2023
Start of compensation payments	3 weeks after WB validation of RAP report
No objection from the WB to the implementation of the RAP and start of work	After validation of the Audit report contributing to the implementation of the Douala PAR

1. INTRODUCTION GENERALE

Certains travaux du PDVIR à exécuter dans la ville de Douala affecteront les populations riveraines ayant leurs biens et mises en valeurs sur les emprises, ce qui déclenche par conséquent la politique opérationnelle 4.12 de la Banque mondiale sur la réinstallation involontaire des populations. Le présent Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) est donc élaboré afin de pouvoir gérer cette question de réinstallation des populations conformément aux dispositions de la PO 4.12.

1.1. PROFIL HISTORIQUE DE LA ZONE D'IMPACT DIRECT DU PROJET

Les sous-projets de pavage de voiries à exécuter portent sur l'aménagement de certaines voiries tertiaires dans les Communes d'Arrondissement de Douala 3e et 5e (Département du Wouri, Région du Littoral). Ces travaux seront exécutés dans les quartiers suivants : Ndogpassi, Tergal, Diboum pour ce qui est de Douala 3e, et Beedi, Malanguè pour ce qui est de Douala 5e. Il faut noter qu'en plus de ces voiries tertiaires, il est prévu l'élargissement de la voie existante sur le tronçon carrefour CCC-carrefour Saint Michel à Douala 3e pour passer d'une configuration actuelle de 2x1 voies à 2x2 voies. Ces travaux nécessiteront globalement l'utilisation des emprises du domaine public routier qui affecteront les biens des personnes ayant occupées ces emprises.

Dans la planification urbaine, la ville de Douala a élaboré un Plan Directeur d'Urbanisme et des Plans d'Occupation des Sols (voir les annexes 9, 10 et 11). Ces documents précisent donc les emprises des différents travaux à exécuter dans la ville de Douala. C'est dans cette logique que les travaux du PDVIR s'inscrivent afin d'améliorer la mobilité dans les quartiers cibles. Il est donc prévu dans ces documents de planification, que les travaux s'exécutent sur les emprises existantes qui sont la propriété de la Communauté Urbaine de Douala, afin de limiter les impacts sur les populations.

Pourtant dans la zone de projet, on assiste à l'installation d'un habitat spontané et illégal, aux abords des voies publiques, et au mépris des dispositions de la planification urbaine. Il faut noter que ces invasions des emprises sont des empiétements illégaux sans détention d'aucun droit foncier (titre foncier établi ou en cours, droit coutumier). Car il s'agit des personnes qui font des aménagements sur leurs terres, avec des extensions sur la voie publique.

Au demeurant, aucune PAP ne dispose de droit formel sur la terre (titre d'immatriculation ou titre foncier établi ou en cours d'établissement, ni de droit coutumier), car les sections de leurs biens qui sont affectés se trouvent sur domaine public routier. Par conséquent, aucune PAP n'est éligible à la compensation sur les terres au sens des critères d'éligibilité. Par contre toutes les mises en valeurs recensées sur ces emprises de la voie publique ont fait l'objet d'évaluation donnant droit à des compensations.

1.2. OBJET ET CONTENU DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport est le troisième produit attendu du consultant dans le cadre de l'élaboration du PAR après le rapport de démarrage portant essentiellement sur la méthodologie et les aspects programmatiques, et le rapport socioéconomique.

Le PAR est perçu comme un outil de planification qui comporte :

- L'enquête démographique sur les personnes déplacées et une estimation de leurs actifs ;
- L'évaluation de pertes
- Une description de la compensation et d'autres formes d'aide à la réinstallation à fournir ;
- Des consultations avec les personnes affectées sur les alternatives acceptables de compensations ;
- La responsabilité institutionnelle de l'exécution et les procédures promettant de réparer les préjudices ;
- Les dispositions prises pour le suivi et la mise en œuvre ;
- Le calendrier et le budget.

Les solutions proposées visent une sensibilisation/appropriation du projet, aussi bien par les populations que les autres usagers bénéficiaires des compensations (libération des emprises du projet). Les populations vulnérables (les femmes chefs de familles, personnes âgées, personnes handicapées) ont été consultées de manière constructive et d'avoir la possibilité de participer à la planification et à la mise en œuvre des programmes de réinstallations.

Le PAR ainsi élaboré va aider les PAP à rétablir leurs moyens d'existence et leur niveau de vie, ceux-ci étant considérés, en temps réels, aux niveaux qui prévalaient au moment de l'élaboration du présent PAR dans le département de la Vina ou celle de la mise en valeur du projet, selon la formule la plus avantageuse.

L'objectif du PAR est : (i) de traiter les impacts relevant des conséquences économiques et sociales directes qui, tout à la fois, résultent de projets d'investissement financés par la Banque et sont provoquées par le retrait involontaire de terres provoquant :

- a) une relocalisation ou une perte d'habitat ;
- b) une perte de biens ou d'accès à ces biens ; ou
- c) une perte de sources de revenu ou de moyens d'existence, que les personnes affectées aient ou non à se déplacer sur un autre site.

(ii) de décrire les impacts potentiels du projet dus aux déplacements ; (iii) de présenter les types de compensation consentis avec les personnes affectées et les coûts y afférents ; (iv) de préciser les critères d'éligibilité des Personnes Affectées par le Projet (PAP) et les mécanismes de gestion des plaintes ; (v) de proposer un calendrier d'exécution et de suivi évaluation précisant les responsabilités organisationnelles, le niveau de participation communautaire, les aménagements envisageables sur les sites de réinstallation etc.

Le PAR permet ainsi de s'assurer que les personnes affectées pourront retrouver au moins leur même niveau de vie qu'elles avaient avant le début des travaux, ou améliorer ce niveau de vie pour qu'il soit beaucoup mieux qu'avant le passage du projet.

Le contenu de ce PAR présente i) une description du projet, les impacts potentiels issuent de la mise en œuvre du projet et leurs mesures d'atténuation, ii) les études socioéconomiques concernant les ménages affectés, iii) le cadre juridique et institutionnel de préparation du document, iv) les critères d'éligibilités des compensations, v) la méthodologie d'estimation des pertes et de leurs compensations, vi) les modalités de résolution des plaintes, vii) le dispositif de suivi-évaluation, viii) les coûts et budget.

Le contenu du présent document est tiré de l'annexe A : Instrument de réinstallation involontaire de la PO 4.12 de la Banque mondiale. Il a été préparé conformément à la note méthodologique.

1.3. PROCESSUS DE PREPARATION ET DE VALIDATION DU PRESENT PAR ET LES DISPOSITIONS DE LA NOTE METHODOLOGIQUE

Les principes de la Note Méthodologique sont les suivants :

- Selon la loi camerounaise, les types de terrains affectés sont classés dans trois catégories :
 - Les terrains objet d'un droit de propriété privée ou en cours d'immatriculation ayant reçu l'avis favorable de la commission consultative, trente jours après publication dans le Journal Officiel ;
 - Les terrains du domaine national de 1^{ère} catégorie sur lesquels la possession coutumière est reconnue aux populations qui en poursuivent l'occupation ou l'exploitation paisible (sur les mises en valeur exclusivement) ;
 - Les terrains domaniaux (domaine public, domaine privé de l'État et domaine national de 2^{ème} catégorie), sur lesquels toute occupation de bonne foi est subordonnée à une autorisation préalable de l'autorité compétente (sur les mises en valeur exclusivement) ;
- Les personnes affectées détentrices d'un droit de propriété (possession légalement reconnue par la loi foncière TF) sont éligibles à la compensation des terres expropriées, des mises en valeur frappées d'expropriation, ainsi qu'à toute forme d'accompagnement ;
- Les personnes affectées et sans droit ni titre sur les terres expropriées ne sont pas éligibles à la compensation pour les terres qu'elles occupent. En lieu et place de la compensation attendue pour le foncier, elles recevront une compensation sur les mises en valeur réalisées sur le terrain ;
- La méthode d'estimation des actifs est celle par sol (nue-propriété) et mises en valeurs, lesquelles regroupent en l'occurrence, les cultures, et les constructions ;
- En cas d'absence d'évidence pour justifier la compensation partielle d'un bien, le projet procèdera à la compensation complète du dit bien. Par évidence ; il est entendu le ratio du bien détruit par rapport au total, les photos dudit biens et une appréciation in situ du bien ;

- Le principe majeur est que les biens détruits seront compensés à leur valeur intégrale de remplacement sans dépréciation. A cet effet :

Le processus de préparation du PAR du projet s'est déclenché lorsque les résultats des études techniques des ouvrages envisagés ont été disponibles et que le comité Ad Hoc a été mise en place. Un recensement des populations affectées et des biens impactés a été réalisé et les mesures de compensation correspondantes seront mise en œuvre.

Le plan type de rédaction d'un PAR a été présenté dans les termes de référence de l'étude. Son élaboration s'est faite en sept étapes comme présenté ci-dessous.

Tableau 2 : Etapes de préparation du PAR

Etape	Activités	Responsable de l'activité	Période
Etape 1	Mise en place par arrêté communal du Comité Ad hoc	Le Préfet du WOURI	13 juin 2022
	Recrutement du consultant	PDVIR	Décembre 2021
Etape 2	Formation des membres du comité Ad hoc	PDVIR	07 au 08 avril 2022
Etape 3	Sensibilisation des populations et des communautés affectées	Communauté Urbaine de Douala, Commune d'Arrondissement de Dja 3 ^{ème} et 5 ^{ème} et UTL de Douala	Mars 2022
Etape 4	Réalisation des études socioéconomiques et des consultations publiques	Consultant, les responsables des services déconcentrés (DDMINDCAF, DDMINAS, DDMINADER, DDMINEE, DDMINADER, DDMINDUH).	18 Mars 2022
Etape 5	Elaboration du rapport provisoire PAR	Consultant	04 Mai 2022
Etape 6	Révision du rapport provisoire de PAR	PDVIR/Banque mondiale	Octobre à décembre 2023
Etape 7	Validation du rapport pré final du PAR	Banque mondiale	Décembre 2023

1.3.1. Procédure de validation du PAR

Le PAR élaboré par le Consultant a fait l'objet d'une validation au niveau des PAP qui ont approuvé les conclusions sur la base des recommandations à l'issue des audiences publiques. Il va également faire l'objet d'une validation institutionnelle par une Commission spécialement chargée du suivi de son élaboration et de sa validation.

La Banque mondiale approuvera le PAR en dernier ressort, après vérification de la prise en compte de ses exigences.

1.3.2. Publication du PAR

La version définitive du PAR sera publiée à tous les niveaux partant de la base au sommet en version papier et électronique sur les sites Web du Projet, du PDVIR et sur le site Infoshop de la Banque mondiale. Le résumé du PAR sera déposé dans les deux communes et toutes les chefferies traditionnelles pour être consulté par les PAP.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

Le Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) a pour objectif d' améliorer la gestion urbaine et l' accès aux infrastructures dans des zones urbaines sélectionnées, en particulier pour les quartiers sous-équipés et, accroître la résilience aux aléas naturels et autres crises éligible. Il se repartie en quatre composantes comme suit :

- Composante 1 : Renforcement des capacités pour une gestion urbaine inclusive et résiliente
- Composante 2 : Amélioration de la connectivité et du cadre de vie dans les villes bénéficiaires
- Composante 3 : Composante contingente d'intervention en situation d'urgence
- Composante 4 : Gestion, coordination, suivi et évaluation du Projet

Dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante 2.2 sous projets de proximité du PDVIR dans la ville de Douala, il a été identifié deux catégories des travaux :

- a) les travaux qui n'ont aucun effet sur les PAP (c'est-à-dire qui ne nécessitent pas de terrain ou de destruction des biens ou de déplacement économique des populations, donc pas de réinstallation). C'est le cas de la construction d'un bâtiment R+2 au sein du Centre Médical d'Arrondissement de Ndogpassi à Douala 3^e qui doit être construit sur un site inoccupé et sécurisé) ;
- b) les sous-projets qui affectent les biens et mises en valeur des populations et donc assujettis à un plan d'action de réinstallation.

Il est important de noter que les travaux de voirie de proximité à réaliser dans le cadre de ces sous-projets, sont exécutés sur des voies déjà existantes, et donc seuls les empiètements des abords de ces voiries obligent à impacter les biens et mises en valeur des populations. Ces sous-projets qui affectent les biens et mises en valeur des populations et donc assujettis à ce plan d'action de réinstallation sont essentiellement les travaux d'aménagement de certaines voiries tertiaires dans les Communes d'Arrondissement de Douala 3^e et 5^e (Département du Wouri, Région du Littoral). Il s'agit des travaux qui seront exécutés dans les quartiers suivants :

- Ndogpassi, Tergal, Diboum pour ce qui est de Douala 3^e,
- Beedi, Malangué pour ce qui est de Douala 5^e.
- Tronçon carrefour CCC-carrefour Saint Michel à Douala 3^e pour passer d'une configuration actuelle de 2x1 voies à 2x2 voies.

Tableau 3 : Longueur des emprises à Douala 3^{ème}

Type	Sous projets identifiés	Longueur
Voiries	A : Rue allant de l'entrée TOTAL Ndogpassi jusqu'au carrefour Grand Magasin (Hangar) passant par le carrefour MONOPRIX, traversant le pont en bois à aménager (Emprise= 7 m, pavé de 13 cm et caniveau de 50x60 en BA)	1 212 ml
	B : Rue allant de l'entrée Sous Manguier jusqu'au carrefour Ecole Publique de Diboum, passant par le carrefour Groupe Scolaire le Reflet et le carrefour PRISADOR (Emprise= 7 m, pavé de 13 cm et caniveau de 50x60 en BA)	756 ml
	C : Rue allant du carrefour Trois Bordelles jusqu'au carrefour Groupe Scolaire le Reflet et passant par le CMA de Ndogpassi (Emprise= 7 m, pavé de 13 cm et caniveau de 50x60 en BA)	380 ml
	D : Rue allant de l'Hôpital des Sœurs jusqu'au carrefour avant le CMA de Ndogpassi (Emprise= 7 m, pavé de 13 cm et caniveau de 50x60 en BA)	553 ml
	E : Rue allant de l'entrée Sous Manguier jusqu'au carrefour MONOPRIX (Emprise= 7 m, pavé de 13 cm et caniveau de 50x60 en BA)	295 ml
	T : Rue allant de l'entrée de la Centrale à gaz jusqu'à la première rue après la TOTAL Ndogpassi (Emprise= 7 m, pavé de 13 cm et caniveau de 50x60 en BA)	475 ml

	G : Rue croisant la voie « Rue TOTAL – Carrefour MONOPRIX » et allant la limite Nord-Ouest du quartier (Emprise= 7 m, pavé de 13 cm et caniveau de 50x60 en BA)	217 ml
	La voie allant du carrefour CCC au carrefour Saint Michel présente une largeur allant de 19 m à 22 m à l'exclusion des talus dont les largeurs varient par endroit. Cette emprise est constituée de : • Un terre-plein central • Des foyers lumineux • Des aires de refuges • Des Glissières en béton armé (GBA).	1 500 ml
Drain	Construction d'un drain de longueur 510 m de section variable le long des voies A et D	510 ml

Tableau 4 : Longueur des emprises à Douala 5^{ème}

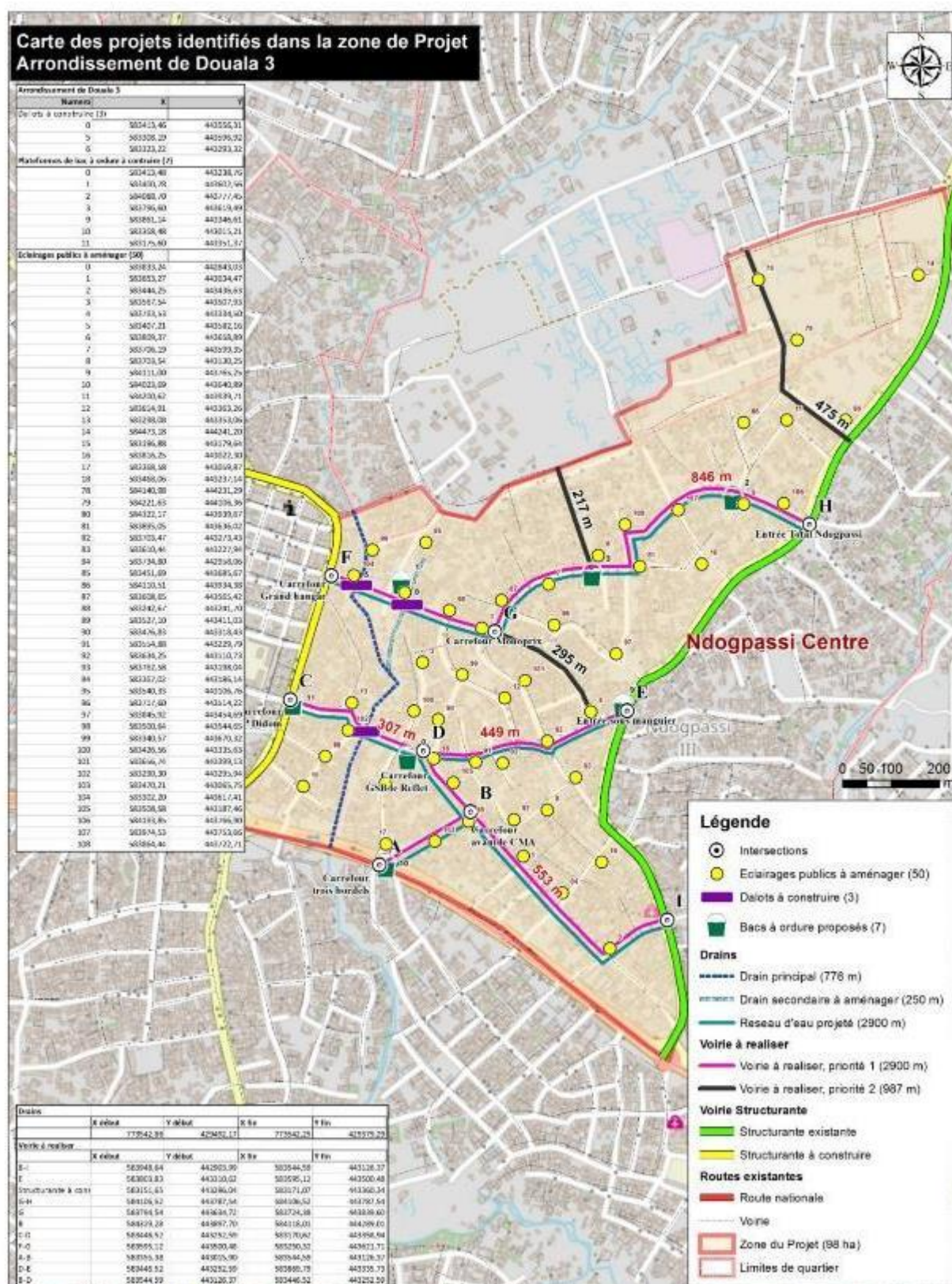
Type	Sous projets identifiés	Longueur
Voiries	A : Rue allant du carrefour « Haute Tension » jusqu'au carrefour de l'ancien poste de police (Emprise= 7 m, pavé de 13 cm et caniveau de 50x60 en BA)	1390 ml
	B : Rue entrée face boulangerie SAKER jusqu'à la voie structurante en passant par le carrefour avant le carrefour petit stade, le petit stade et l'Eglise la Sanctification (Emprise= 8 m, pavé de 13 cm et caniveau de 50x60 en BA)	1 384 ml
	C : Rue allant de l'entrée du Collège Malangue jusqu'au carrefour petit stade (Emprise= 7 m, pavé de 13 cm et caniveau de 50x60 en BA)	915 ml
	D : Rue allant de l'entrée Grand Monde jusqu'au carrefour avant le carrefour Petit Stade (Emprise= 7 m, pavé de 13 cm et caniveau de 50x60 en BA)	395 ml
Drain	Construction des drains longueur 500 m de section variable le long des voies	400 ml

Le choix de ces tronçons résulte du constat selon lequel malgré sa position de choix dans la ville Douala, ces différents quartiers connaissent les mêmes problèmes de mobilité que le reste de la ville. Par ailleurs, la réalisation de ces tronçons routiers, va permettre non seulement de relier ce quartier au centre administratif, mais aussi aux routes des travaux structurants, rapprochant ainsi les populations des services de base de leur localité, mais aussi favorisera l'épanouissement des populations dans la zone du projet.

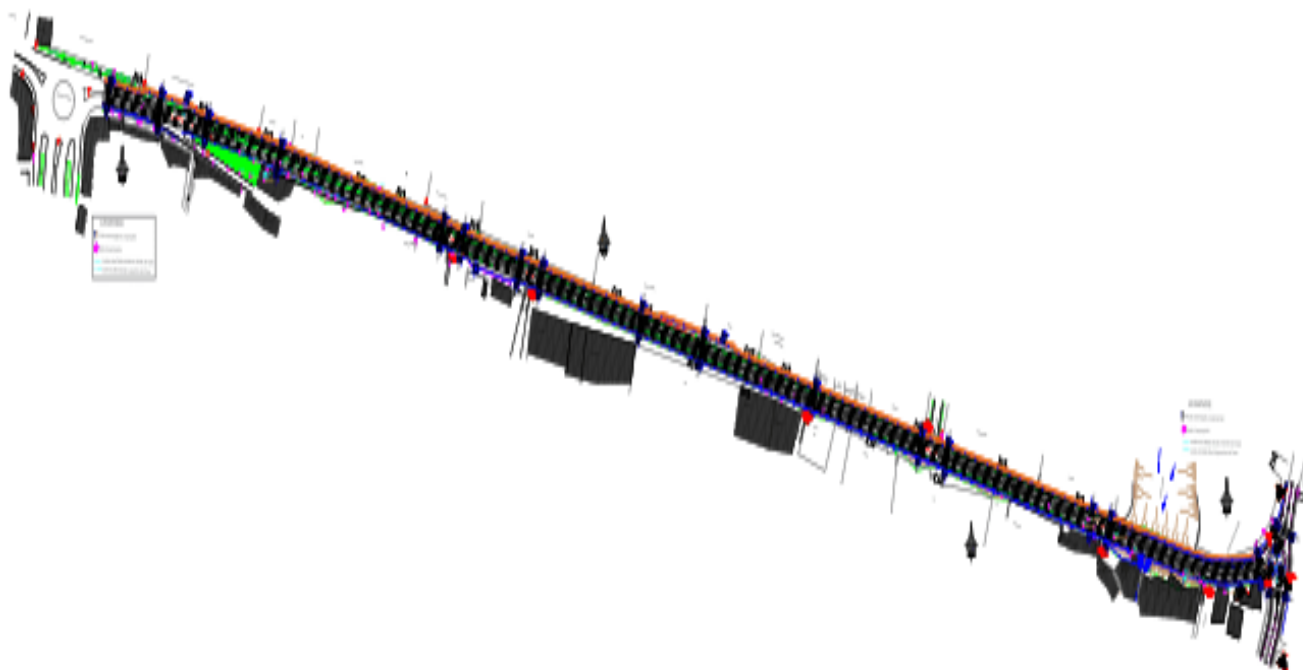
2.2. IDENTIFICATION DE LA ZONE D'IMPLANTATION DU PROJET

Les sous-projets de proximité seront mis en œuvre dans les quartiers ci-dessus cités.

Les cartes ci-dessous localisent le projet dans la ville de Douala.

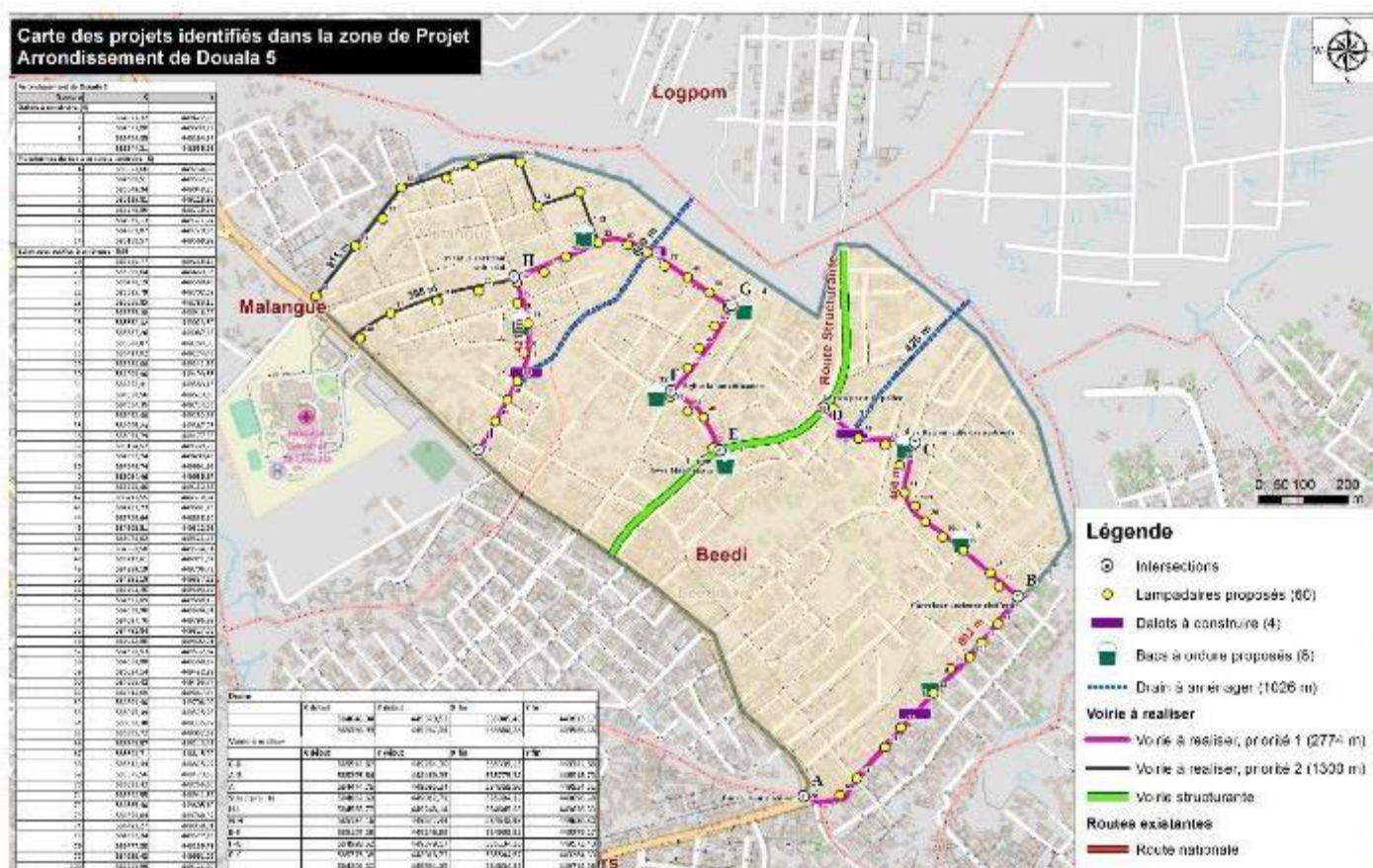
a) Travaux de proximité dans la Commune d'Arrondissement de Douala 3^{ème}Carte 1 : Carte de localisation des projets identifiés à Douala 3^{ème}

b) Travaux de proximité dans la Commune d'Arrondissement de Douala 3^{ème}



Carte 2 : Carte de localisation des projets identifiés sur la voie CCC-Saint Miche

c) Travaux de proximité dans la Commune d'Arrondissement de Douala 5^{ème}



Carte 3 : Carte de localisation des projets identifiés à Douala 5^{ème}

3. IMPACTS POTENTIELS

3.1. ZONE D'IMPACT DES ACTIVITES

Les activités des sous projets de proximité dans la ville de Douala se dérouleront dans certains quartiers des Arrondissements de Douala 3^{ème} et 5^{ème} qui sont considérés comme la zone d'impacts directs.

3.2. IMPACTS ET MESURES D'ATTENUATIONS

3.2.1. Impacts

3.2.1.1. Impacts positifs

La réalisation du Projet va améliorer durablement de l'accès des populations urbaines aux services de base à des fins de préservation et de développement durable, en apportant notamment une aide aux communautés vivant dans les quartiers précaires ou sous-structurés.

La réalisation des voies dans les Communes d'Arrondissements de Douala 3^{ème} et 5^{ème} a comme impacts positifs :

- L'accès des populations aux services urbains avec un niveau de service satisfaisant le confort souhaité par la municipalité ; de sorte que le maximum de résultat soit atteint avec le minimum de dépenses ;
- Optimiser l'utilisation des espaces compris dans l'emprise des voies par tous les types
- Valorisation des matériaux locaux et des technologies accessibles à une main d'œuvre peu qualifiée en vue, d'une part, de l'implication des artisans et PME locales et du développement de leurs capacités ; et d'autres part, d'une appropriation aisée des infrastructures et de leur entretien par les bénéficiaires.
- L'amélioration de l'accès à l'éducation par la construction et l'équipement de salle de classe ;
- La Réduction du taux d'insécurité urbaine par l'éclairage public.

3.2.1.2. Impacts négatifs

- ✓ Perte des terres et des mises en valeur sur les emprises des travaux

Suivant l'état actuel des emprises des tronçons de routes en projets, les mises en valeur des populations les occupent. Il s'agit principalement des cultures, des arbres fruitiers, des infrastructures d'approvisionnement en eau et des constructions. Ces biens seront donc détruits, ce qui va constituer une perte pour les personnes affectées. Ces destructions pour cause d'utilité publique ouvrent droit à la compensation. Toutefois, des conflits pourront surgir pour cause d'insatisfaction des victimes ou de destruction des biens non identifiés comme étant impacté par le projet lors des travaux suite à de mauvaise manœuvre.

- ✓ Perte des moyens de subsistance

Les travaux d'aménagement des deux axes routiers entraîneront la perturbation provisoire (en phase des travaux) des commerces identifiés dans les différentes emprises des travaux. En effet, lors des enquêtes il a été identifié de nombreuses activités de commerce qui seront impactées. Lors de la mise en œuvre du projet, ces différentes activités seront perturbées du fait des activités qui limiteront les accès à ces commerces et donc un impact sur les ventes. A cet effet, ceux qui exercent ces activités verront leurs chiffres d'affaire en baisse pendant les mois de travaux. Mais ces commerces resteront sur les mêmes sites.

3.2.2. Mesures d'atténuation

Les travaux à exécuter n'entraîneront aucune réinstallation physique ou économique, car toutes les PAP resteront sur les sites actuels. Cependant, pour minimiser les impacts négatifs des travaux, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- Compenser la terre, les biens impactés et/ou la perte de revenus au coût de remplacement avant le début des travaux en conformité avec la PO 4.12. et aussi pour éviter des éventuels conflits avec les riverains et également

leurs permettre d'aménager de nouveau cadre de vie pour ceux qui perdent des maisons (maison affectée totalement ou en partie avec un reste non viable apprécié par l'expert en charge des évaluations des constructions);

- Orienter les chutes des arbres hors des habitations lors de l'abattage ;
- Respecter l'emprise des travaux telle que défini dans les spécifications techniques du projet ;
- Sensibiliser les employés du chantier pour qu'ils évitent au maximum d'endommager les biens hors des emprises des travaux
- En cas de destruction d'un bien ou d'une mise en valeur nécessitant la réinstallation de la personne affectée sur un autre site, le projet devra fournir un accompagnement ou une aide à la réinstallation qui pourrait comprendre les frais de déménagement, ou tout autre appui sollicité par la PAP.

Pour minimiser les impacts liés à la perte des moyens de subsistance, le Projet devra :

- Informer les populations du début des travaux au moins trois mois à l'avance ;
- Verser huit mois de revenu moyen mensuel que l'activité génère aux personnes affectées ;
- Assurer le paiement intégral des compensations (indemnités) convenues avant le début des travaux.

Il faut noter que chaque sous projet doit prévoir des mesures à prendre pour gérer les potentiels risques et impacts E&S dans le PGES de l'entreprise des travaux qui devrait être préalablement approuvé par le Projet et la Banque mondiale. Spécifiquement sur les voies à construire, des dispositions spécifiques méritent d'être prise par l'entreprise des travaux et mises en œuvre efficacement afin de permettre aux riverains d'avoir accès à leurs domiciles, et de garantir en même temps la sécurité des personnes. Dans le cas où la restriction ne saurait être évitée, alors l'entreprise mettra en œuvre un plan de circulation comprenant des déviations et permettant des accès temporaires adéquats et préalablement convenu avec les populations. Toutes ces mesures devront faire l'objet de large diffusion et communication à l'attention des communautés riveraines au Projet. Le mécanisme de gestion des plaintes de l'entreprise devra également faire l'objet de vulgarisation auprès de ces communautés pour leur permettre de connaître la conduite à tenir en cas de besoin d'une réclamation. Cette vulgarisation du MGP portera entre autres sur les portes de collecte des plaintes dans les quartiers, mais aussi sur le rôle de chaque acteur de mise en œuvre.

3.2.3. Assistance et disposition à prévoir dans le PAR pour les groupes vulnérables

Dans la tradition camerounaise, ces personnes bénéficient d'une certaine solidarité qui ne les laisse en général pas totalement démunies. Cette solidarité s'exerce au niveau du voisinage, ou surtout de la famille élargie et du clan.

Dans la mesure où ces personnes affectées par le Projet, ne seront pas appelées à se réinstaller sur un autre site nécessitant un appui spécifique en termes de frais de réinstallation, aide au déménagement etc., L'unité Technique de Liaison (UTL) prendra des dispositions pour faciliter la constitution des dossiers de paiement à l'attention de ces personnes vulnérables (les femmes chefs des ménages, les personnes âgées de plus de 60 ans, les handicapés moteurs). Pendant la cérémonie de paiement, elle va les accompagner pour percevoir leurs indemnités. Les cas d'abus seront signalés au travers du mécanisme de gestion des plaintes (MGP).

Le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) de l'entreprise prendra en compte les impacts sur ces personnes et mettra en œuvre les mesures nécessaires. Les mesures comprendront par exemple que l'entreprise ne pourra pas restreindre l'accès des piétons et des véhicules à leurs domiciles et/ou commerces pendant les travaux, en évitant ou pas au maximum. Lorsque la restriction ne peut être évitée, un plan de gestion comprenant des accès temporaires adéquats et préalablement convenu avec les parties concernées sera préparé pour approbation par la Partie contractante. L'entreprise mettra en œuvre le PGES, une fois approuvé par la mission de contrôle.

Également, l'entreprise préparera un Programme de Communication Sociale (PCS) qui visera à informer la population environnante sur les aspects inhérents aux travaux avant leur début. Le PCS informera (i) du calendrier d'exécution des travaux et de leurs besoins (ex. restrictions horaires d'accès, etc.) ; (ii) de l'avancement des travaux et la programmation des ouvertures de nouveaux fronts, la nécessité d'arrêter les travaux ou l'interruption de la circulation ; (iii) des mesures préventives à adopter pour garantir la protection de l'environnement et des populations riveraines ; et (iv) des canaux et moyens de communication par lesquels la population peut exprimer ses doutes, ses plaintes et ses suggestions.

3.3. ALTERNATIVES CONSIDEREES DANS LE BUT DE MINIMISER LA REINSTALLATION

Pour minimiser cet impact, l'on a procédé à la réduction de l'emprise. En effet, sur les emprises avec une faible occupation des biens, les largeurs ont été maintenues ; par contre dans les emprises à fortes densité d'occupation ; les largeurs ont été réduites.

Par ailleurs, en ce qui concerne les sites d'emprunt, les entreprises exploiteront ceux qui sont en activité en ce moment pour les travaux structurants afin de minimiser les impacts négatifs liés à l'ouverture de nouvelles zones d'emprunt.

4. ETUDES SOCIOECONOMIQUES CONCERNANT LES MÉNAGES DÉPLACÉS

Dans le cadre de l'élaboration du présent plan d'actions de réinstallation, une enquête socioéconomique a été conduite par le consultant conformément aux exigences de la PO 4.12 de la Banque mondiale. Cette enquête a abouti à un rapport socioéconomique produit par le consultant et donc constitue le volume 2 de ce rapport. Les détails de la situation socioéconomique de la zone du projet sont consignés dans ce rapport socioéconomique. La présente section du rapport PAR ne donne que quelques éléments à prendre en compte.

4.1. CARACTERISTIQUES DES MENAGES DEPLACES

4.1.1. Organisation sociale

La population de Douala 3^{ème} en 2005 s'élevait à 646 347 habitants dont 326 550 hommes et 319 797 réparties dans 92 335 ménages avec une moyenne de 07 personnes par ménage. Elle est passée entre 2005 et 2022 de 646 347 à 1 162 773 habitants. A Douala 5^{ème}, elle est passée de 544 919 à 980 309 habitants entre 2005 et 2022⁴. Ces données permettent d'observer une croissance rapide de la population qui doublera entre 2005 et 2035. Elles induisent la nécessité de mieux adresser la question du recasement ou des compensations à la suite des déplacements et des destructions de biens afin d'éviter une aggravation de la précarité sociale. La projection démographique présage une forte concentration de la population dans ces différents quartiers, un risque d'aggravation de l'utilisation des périmètres inondables non constructibles et d'une manière générale une grande pression sur les ressources foncières.

Il apparaît également que la proportion des ménages dirigés par des hommes est de 58% à Douala 3^{ème} et de 55% à Douala 5^{ème}. Le nombre important des femmes cheffes de ménage dont la plupart sont des veuves ordonne donc une meilleure prise en compte de leur situation lors des opérations de déplacement afin de ne pas l'aggraver.

Les chefs de ménages enquêtés dans la zone du sous-projet appartiennent majoritairement à la classe d'âge de 51 à 65 ans, que ce soit à Douala 3^{ème} (37%) ou à Douala 5^{ème} (39%). Les chefs de ménage plus jeunes dont l'âge est compris entre 25 et 35 ans sont moins représentés.

Les populations des zones impactées par le sous projet de proximité sont multiconfessionnelles. Les populations d'obédience chrétienne sont de loin les plus nombreuses. A côté des temples et des églises, on trouve de nombreux lieux de culte des églises dites de réveil.

Les chefs de ménage dans les quartiers impactés par le sous-projet disposent en majorité d'un niveau de formation scolaire secondaire, soit 36% à Douala 3^{ème} et 41% à Douala 5^{ème} ; suivi des chefs de ménage dont le niveau d'instruction est primaire, soit 30% et 25% respectivement à Douala 3^{ème} et Douala 5^{ème}. Les chefs de ménage qui ont atteint le niveau de l'enseignement supérieur est plus élevé à Douala 5^{ème} (19%) qu'à Douala 3^{ème} (7%). On note aussi qu'une bonne proportion des chefs de ménage à Douala 3^{ème} (24%) et une proportion moyenne (14%) à Douala 5^{ème} a suivi une formation technique, ce qui peut être exploité lors de la mise en œuvre du projet par le recrutement de ces techniciens selon les besoins des chantiers.

4.1.2. Situation foncière et de l'habitat de la zone de projet

Tout comme dans la totalité de la ville de Douala, les villages BEEDI, tergal 1 et 2, Canton Bassa et Malangué n'ont jamais eu connaissance de l'existence d'un plan d'urbanisation d'ensemble qui lui aurait conféré une harmonisation dans la mise en place de l'habitat. La zone impactée connaît un déficit dans l'application des documents de planification urbaine.

A l'exception de la structuration des grands ensembles réalisée par la MAETUR et la SIC qui ont offert des modèles de viabilisation et d'habitat, l'occupation des espaces s'est faite de manière spontanée voire anarchique. La croissance

⁴ Source : Rapport d'étude socioéconomique, Plan d'Actions de Réinstallation des personnes affectées PAR les sous-projets de proximité dans la Ville de Douala (Douala 3^{ème} et 5^{ème}), 2022.

démographique moyenne (de l'ordre de 3,46%) et l'important apport migratoire (27% d'émigrants contre 66% d'immigrants) est à l'origine de l'extension rapide du périmètre urbain.

Bien que la CUD dispose depuis 2009 d'un Plan Directeur d'Urbanisme et des Plans d'Occupation des Sols à l'horizon 2025 approuvés en 2015 par des Arrêtés Préfectoraux, ainsi que la Stratégie de Développement de la ville de Douala et de son aire métropolitaine, son élaboration tardive n'a pas permis une harmonisation de la mise en place des habitats modernes. La zone de projet est alors marquée par la présence dichotomique des habitats précaires et non structurés et l'accès au sol dans les quartiers impactés par le Projet se fait aussi bien de manière formelle pour certains, qu'informelle pour d'autres.

Plus précisément, par les Arrêtés Préfectoraux N° 669/AP/C19/SAAJP et N° 672/AP/C19/SAAJP du 27 Août 2015, le Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) et les Plans d'Occupation des Sols (POS) respectifs des Communes d'Arrondissement de Douala 3e et Douala 5e ont été approuvés.

Dans ces documents, les emprises des voies sont définies. On peut y lire que l'emprise des voiries tertiaires de desserte locales des quartiers est de 15 mètres (voir la carte donnant les emprises des voies publiques).

Malgré l'existence de ces documents de planification, dans la plupart des quartiers de la zone de projet, on assiste à l'installation d'un habitat spontané et illégal, aux abords des voies publiques, au fil des années.

D'ailleurs, la Communauté Urbaine de Douala a pris conscience de l'échec du contrôle spatial par l'aménagement planifié à l'occasion de l'élaboration du PDU. En effet, dans le PDU à l'horizon 2025, on peut lire ce constat édifiant : « Les lotissements n'ont du lotissement que le nom [...]. La plupart des voiries projetées ne sont jamais réalisées ; parfois même, les emprises prévues à cet effet sont revendues ou progressivement réintroduites dans le domaine privé [...]. Le risque est grand d'aboutir à des quartiers qui finissent par devenir des véritables bidonvilles inextricables » (PDU, 2012, p. 66).

Pourtant, lors de l'aménagement des lotissements, les emprises des voies et autres servitudes sont réservées, mais, les populations viennent les occuper illégalement sans respecter les procédures régissant les actes d'urbanisme.

L'achat des parcelles ne se fait que très rarement devant un notaire. Ceux qui vendent ces terrains n'ont eux-mêmes aucun document de propriété. Mues par l'appât du gain facile, et aidé par la pression foncière élevée qui pousse les nouveaux arrivants à chercher à tout prix un espace de terrain d'accueil n'importe où à Douala, certaines personnes vendent les espaces publics sans vergogne.

Il faut noter, en conclusion, que certains acquéreurs (et c'est la majorité d'entre eux) construisent au delà des bornes cadastrales réelles de leurs terrains. **Elles ne peuvent donc pas détenir des titres de propriété ou des droits coutumiers sur ces espaces publics occupés illégalement.**

Les populations des villes de Douala 3^{ème} et 5^{ème} accèdent à la parcelle par divers moyens.

- Le premier est l'achat direct ; 83% des détenteurs de terrains à Douala 3^{ème} les ont acquis par voie directe, contre 46% à Douala 5^{ème}.
- Le don constitue le second mode d'accès à la parcelle (soit 17% à Douala 3^{ème} et 10% à Douala 5^{ème}). A Douala 3^{ème}, deux modes sont plus utilisés : l'achat direct et le don. Alors qu'à Douala 5^{ème}, il existe un autre mode à savoir la location.

On constate tout de même sur les emprises des travaux, qu'aucun titre foncier, encore moins des dossiers en cours pour l'obtention d'un titre foncier, ou même de droits coutumiers n'a été enregistré. La majorité des PAP ont acquis les terres

auprès des propriétaires sans pour autant engager la procédure d'immatriculation comme prescrit par la réglementation en matière foncière. Afin de s'assurer de cette situation foncière et pour éviter des requêtes en phase d'exécution des travaux, le consultant devra encore faire cette vérification pendant les audiences publiques de restitution du PAR et d'identifier éventuellement les cas des PAP ayant des droits à la terre (droit coutumier, titre foncier obtenu, ou en cours d'obtention) conformément au critère d'éligibilité applicable dans le cadre de PAR.

L'habitat dans les quartiers touchés par le sous-projet est de plusieurs types. La plupart des maisons d'habitation « plein pied » sont occupées par plusieurs ménages. Leurs proportions sont estimées à 53% à Douala 3^{ème} et 58% à Douala 5^{ème}. Les ménages occupant des appartements aménagés dans les immeubles sont quasi-identiques ; soit 33% à Douala 5^{ème} et 30% à Douala 3^{ème}. Les studios (logement d'une pièce) restent marginaux : 16% à Douala 3^{ème} et 8% à Douala 5^{ème}.

Les populations des zones impactées par le sous projet de proximité sont multiconfessionnelles. Les populations d'obédience chrétienne sont de loin les plus nombreuses. A côté des temples et des églises, on trouve de nombreux lieux de culte des églises dites de réveil.

4.1.3. Population

4.1.3.1. Démographie

Les chefs de ménage dans les quartiers impactés par le sous-projet disposent en majorité d'un niveau de formation scolaire secondaire, soit 36% à Douala 3^{ème} et 41% à Douala 5^{ème} ; suivi des chefs de ménage dont le niveau d'instruction est primaire, soit 30% et 25% respectivement à Douala 3^{ème} et Douala 5^{ème}. Les chefs de ménage qui ont atteint le niveau de l'enseignement supérieur est plus élevé à Douala 5^{ème} (19%) qu'à Douala 3^{ème} (7%). On note aussi qu'une bonne proportion des chefs de ménage à Douala 3^{ème} (24%) et une proportion moyenne (14%) à Douala 5^{ème} a suivi une formation technique, ce qui peut être exploité lors de la mise en œuvre du projet par le recrutement de ces techniciens selon les besoins des chantiers.

4.1.3.2. Niveau d'éducation des PAP

Les chefs de ménage dans les quartiers impactés par le sous-projet disposent en majorité d'un niveau de formation scolaire secondaire, soit 36% à Douala 3^{ème} et 41% à Douala 5^{ème} ; suivi des chefs de ménage dont le niveau d'instruction est primaire, soit 30% et 25% respectivement à Douala 3^{ème} et Douala 5^{ème}. Les chefs de ménage qui ont atteint le niveau de l'enseignement supérieur est plus élevé à Douala 5^{ème} (19%) qu'à Douala 3^{ème} (7%). On note aussi qu'une bonne proportion des chefs de ménage à Douala 3^{ème} (24%) et une proportion moyenne (14%) à Douala 5^{ème} a suivi une formation technique, ce qui peut être exploité lors de la mise en œuvre du projet par le recrutement de ces techniciens selon les besoins des chantiers.

4.1.4. Activités principales des PAP

Les données issues des enquêtes socioéconomiques révèlent qu'il existe une large palette de métiers dans le secteur privé et informel avec une prédominance des métiers de commerce. Les travaux d'aménagement des voies vont engendrer une interruption des activités dont la plupart est exercée le long de ces voies ; d'où la nécessité des mesures d'accompagnement des personnes qui seront ainsi impactées.

Les activités suivantes ont été recensées dans la zone impactée, que ce soit à Douala 3^{ème} ou à Douala 5^{ème} :

- Les ateliers de couture ;
- Les ateliers d'électronique ;
- Les salons de coiffure ;
- Les boutiques de commerce général ;
- Les "beignetariats"/cafétérias ;
- Les cordonneries ;
- Les restaurants-bars ;
- Les moulins à moudre ;

- Les pharmacies ambulantes/communautaires ;

A Douala 3^{ème}, les activités sont plus diversifiées, nombreuses mais à un stade embryonnaire. On trouve ainsi plus de petits étals de ventes conjoncturelles.

Par contre à Douala 5^{ème}, les commerces ne sont pas toujours situés sur les emprises des voies projetées. Ils sont mieux organisés et sont pour la plupart logés dans des conteneurs désaffectés.

Les travaux d'aménagement des voies entraîneront la perte de certaines activités, notamment celles qui se situent sur les emprises ; ce qui va porter un coup réel à la stabilité économique de ces unités domestiques. En plus, il est établi que la majorité des activités économiques domestiques sont exercées par les femmes. Il existe donc un risque potentiel de VBG (Violence Basée sur le Genre).

Les principales sources de dépenses des ménages dans la zone du projet sont : les soins de santé, le logement, la scolarité, l'eau potable et le transport. Les ménages consacrent la plus grande part de leurs revenus aux dépenses de scolarité (soit 33% des revenus à Douala 5^{ème} et 75% à Douala 3^{ème}). Suivent les dépenses liées à l'eau potable à Douala 5^{ème} (soit 28%) et les dépenses liées aux soins de santé (soit 69%) à Douala 3^{ème}. Le logement constitue une source de dépenses faible puisqu'elle est estimée à 1% à Douala 5^{ème} et à 5,15% à Douala 3^{ème}. Cela est lié au fait que nous ayons affaire en majorité dans ces différents quartiers à plus de propriétaires que de locataires.

4.2. INFORMATION SUR LES PERSONNES VULNERABLES

Les personnes vulnérables sont celles qui risquent de devenir plus vulnérables du fait du déplacement, ou du processus de compensation et de réinstallation. Elles peuvent comprendre, sans s'y limiter, les types de personnes suivantes :

- Les personnes ayant un handicap physique ou intellectuel ;
- Les personnes atteintes de maladies graves, chroniques et/ou incurables, notamment les personnes atteintes du VIH/SIDA ;
- Les personnes âgées, particulièrement quand elles vivent seules ;
- Les chefs de ménages, homme ou femme, sans ressources, sans aide familiale et/ou sans réseau de solidarité ;
- Les veuves et orphelins etc.

Les enquêtes qui ont été réalisées dans le cadre de la préparation du présent PAR ont identifié **22 (vingt-deux)** personnes vulnérables.

Les personnes vulnérables impactées par les travaux des sous projets envisagés et recensées sont au nombre de **vingt-deux (22)** dont trois (3) personnes âgées, dix-sept (17) veuves, une (01) personne aveugle et une (1) Personne handicapée. Lors de la mise en œuvre du projet, à partir du déguerpissement jusqu'à la fin des travaux, des mesures particulières devront être prises pour les accompagner.

4.2.1. Infrastructures publiques et les services sociaux

Aucune infrastructure publique ni même aucun service social ne seront affectés par la mise en œuvre des sous-projets de proximité du PDVIR à Douala.

4.2.2. Caractéristiques sociales et culturelles des communautés déplacées

Les enquêtes n'ont pas identifié des institutions formelles et informelles (par ex. ; structures communautaires, groupes religieux, organisation non gouvernementales) qu'il sera bon de prendre dans la stratégie de consultation et lors de la conception et de la mise en œuvre des activités de réinstallation.

5. CADRE JURIDIQUE

Le cadre juridique qui a encadré l'élaboration du présent rapport du PAR s'est appuyé sur les instruments suivants : la politique opérationnelle 4.12 de la Banque mondiale sur la réinstallation involontaire des populations ; la législation nationale ; la note méthodologique applicable au PDVIR ; la procédure hybride de réinstallation des personnes affectées par les sous-projets de proximité du PDVIR.

Il faut préciser que la PO 4.12 de la Banque mondiale a été appliquée entre autres pour prendre en compte les déplacés économiques comme éligibles à la réinstallation et pour considérer les droits coutumiers comme éligibles à la réinstallation. La note méthodologique quant à elle a servi de façon non exhaustive de base pour les travaux d'identification et de recensement des PAP et de leurs biens, de l'évaluation des pertes de ces PAP ; la procédure hybride de réinstallation des personnes a défini le cadre de négociation sur le mode de compensation entre les PAP et les collectivités territoriales décentralisées ; la législation nationale pour sa part a été utilisée pour donner une vue globale des textes et règlements applicables en matière de réinstallation des populations

5.1. LEGISLATION NATIONALE

5.1.1. La constitution Camerounaise de 1996

La Constitution Camerounaise met en exergue les principes fondamentaux de la protection des droits individuels, notamment le droit de propriété. Il ressort du préambule de la Constitution ce qui suit : « La propriété individuelle est le droit d'user, de jouir et de disposer de biens garantis à chacun par la loi. Nul ne saurait en être privé si ce n'est pour cause d'utilité publique, et sous la condition d'une indemnisation dont les modalités sont fixées par la loi ».

5.1.2. Champ d'application du droit d'expropriation

Il faut préciser que dans le cadre de ces sous-projets de proximités, le projet ne fait pas recours à une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) encore moins à un décret d'indemnisation qui constitue les instruments préalables au paiement des indemnisations dans le cadre des procédures habituelles.

Pour ces sous-projets de proximités, il est prévu l'obtention d'un décret d'indemnisation en régularisation. C'est dans cet esprit qu'une procédure spécifique a été élaborée par une task-force constituée du MINDHU, MINDCAF, et validée par la Banque Mondiale : La Note méthodologique régissant le fonctionnement de la CCE.

Cette Note méthodologique décrit la procédure d'évaluation des biens/mises en valeur, et de compensation des personnes affectées par les travaux des sous-projets de proximité dans le cadre du PDVIR élaborée par le groupe de travail constitué par le MINDCAF, la Primature, le MINDHU, et la CCP, et validé par la Banque mondiale en août 2021.

En outre, ce PAR a fait recours à la note descriptive de la procédure d'évaluation des biens/mises en valeur, et de compensation des personnes affectées par les travaux des sous-projets de proximité dans le cadre du PDVIR de mars 2022.

Toutefois pour rester conforme aux exigences réglementaires, l'élaboration de ce plan d'action de réinstallation s'est appuyée sur les dispositions ci-dessous :

5.1.3. Textes nationaux encadrant l'expropriation

Il s'agit de :

- La loi N°85/09 du 4 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et ses textes d'application notamment le Décret d'Application N° 87-1872 du 18 décembre 1987 ;
- Le décret n°87/1872 du 16 décembre 1987 (articles 15 et 16) portant application de la loi n°85/9 du 4 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation ;
- Le décret N°2003/418/PM du 25 février 2003 fixant les tarifs à allouer aux propriétaires victimes de destruction pour cause d'utilités publique des cultures et arbres cultivés ;

- Le décret n° 2014/3211/PM du 29 septembre 2014 fixant les prix minima applicables aux transactions sur les terrains relevant du domaine privé de l'État ;
- L'arrêté N°00832/Y.15.1MINUH/D000 fixant les bases de calcul de la valeur vénale des constructions frappées d'expropriation pour cause d'utilité ;

5.1.3.1. La Constitution de 1972, révisée le 18 janvier 1996

Elle établit les principes fondamentaux de la protection des droits individuels, dont le droit de propriété et dispose à son préambule que : « la propriété individuelle est le droit d'user, de jouir et de disposer de biens garantis à chacun par la loi. Nul ne saurait en être privé si ce n'est pour cause d'utilité publique, et sous la condition d'une indemnisation dont les modalités sont fixées par la loi. ».

5.1.3.2. Le Régime foncier au Cameroun

Au Cameroun, comme pour la plupart des pays africains au Sud du Sahara, le régime foncier est marqué par la coexistence d'un régime foncier traditionnel ou « coutumier » bien qu'en transition et d'un régime foncier « moderne », écrit, introduit par la colonisation pour favoriser l'appropriation individuelle des terres par les colons fondamentalement. Le Cameroun a connu trois colonisations (allemande, anglophone et francophone), donc trois régimes fonciers différents introduits par chacun de ces colonisateurs.

Après l'indépendance, une nouvelle politique foncière est mise en place à travers le décret-loi no 63/2 du 09 janvier 1963. Cet important texte créa le patrimoine collectif national géré par l'Etat, constitué des terres retirées aux collectivités coutumières à l'exception de celles qui sont considérées comme des possessions des collectivités, celles qui sont immatriculées ou transcrites en vertu du code civil et celles qui constituent le domaine public et le domaine privé prévus par les textes. Cette nouvelle politique foncière du nouvel Etat met l'accent sur la mise en valeur de la terre comme condition de délivrance du titre foncier. Le décret n°64/10 du 30 janvier 1964 précise la répartition entre le patrimoine collectif national et les terres des collectivités coutumières.

Avec l'unification du pays intervenue en 1972, une réforme foncière a été opérée en 1974 qui a fédéré les régimes juridiques du foncier du Cameroun. Depuis cette date, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre des réformes afin d'améliorer les conditions d'obtention du titre foncier, qui représentent la trame institutionnelle pour la mise en œuvre de la législation foncière en vigueur.

D'après l'ordonnance n° 74-1 et 74-2 du 6 juillet 1974 fixant respectivement le régime foncier et le régime domanial, au Cameroun, les différentes catégories de terres sont : le domaine national, le domaine public, le domaine privé de l'Etat ou des autres personnes de droit public et les terrains relevant de la propriété privée.

Le domaine national : il est constitué des terres qui ne sont pas classées dans le domaine public ou privé de l'État ou des autres personnes morales de droit public.

Le domaine public : il comporte tous les biens meubles et immeubles qui, par nature ou par destination, sont affectés soit à l'usage direct du public, soit aux services publics. Il se subdivise en domaine public naturel et domaine public artificiel. Le domaine public naturel comprend : le domaine public maritime, le domaine public fluvial, et le domaine public terrestre et aérien. Le domaine public artificiel quant à lui comprend : Les autoroutes et une emprise de cent (100) mètres de part et d'autre de l'axe de la chaussée. Cette emprise est réduite à dix (10) mètres en ville à partir du bord extérieur du trottoir ; Les routes nationales et provinciales et une emprise de quarante (40) mètres de part et d'autre de l'axe de la chaussée. Cette emprise est réduite à dix (10) mètres à partir du bord extérieur du trottoir dans les agglomérations et à cinq (5) mètres en ville ; Les routes départementales et une emprise de vingt-cinq mètres (25) de part et d'autre de l'axe de la chaussée. Cette emprise est réduite à dix (10) mètres à partir du bord extérieur du trottoir dans les agglomérations et à cinq (5) mètres en ville ; Les pistes carrossables d'intérêt local et une emprise de dix (10) mètres de part et d'autre de l'axe de la chaussée. Cette emprise est réduite à cinq (5) mètres dans les agglomérations et en ville » ; Les chemins de fer et une emprise de trente-cinq mètres de chaque côté à partir de l'axe de la voie ; Les ports militaires maritimes ou fluviaux ; Les ports commerciaux, maritimes ou fluviaux ; Les monuments et édifices publics créés et entretenus par l'État ; les monuments et édifices publics créés et entretenus par l'État ou les autres personnes morales de droit public notamment les halles, les marchés, les cimetières, les musées ; et la concession des chefferies traditionnelles.

Le domaine privé de l'Etat ou des autres personnes de droit public : il est constitué des biens meubles et immeubles acquis par l'Etat à titre gratuit ou onéreux ; des terrains qui supportent des édifices, construction, ouvrages, et aménagements réalisés et entretenus par l'Etat ; Les concessions rurales ou urbaines frappées de déchéance ou du droit de reprise ainsi que les biens des associations dissoutes pour faits de subversion, atteintes à la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat ; des prélèvements décidés par l'Etat sur le domaine national par application des dispositions de l'article 18 de l'ordonnance fixant le régime foncier.

Les terrains relevant de la propriété privée : ils sont constitués des terres immatriculées ; des « freehold lands » ; des terres acquises sous le régime de la transcription ; des concessions domaniales définitives ; et des terrains consignés au « Grundbuch »

Cette ordonnance permet de distinguer les nues propriétés éligibles aux compensations de celles qui ne le sont pas.

- La loi n° 85-09 du 4 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation. Cette loi abroge les dispositions contraires des textes législatifs et réglementaires antérieurs, en particulier celles de l'ordonnance n°74/3 du 06 juillet 1974 relative à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. En son article 1er alinéa 1, la loi dispose que « pour la réalisation des objectifs d'intérêt général, l'Etat peut recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ».
- Le décret d'application n° 87-1872 du 16 décembre 1987 portant application de la Loi La loi n° 85-09 du 4 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation définit la procédure d'expropriation. Ainsi, en son Chapitre 2, Article 15, ce décret recommande avant le recours à l'expropriation pour cause d'utilité publique en faveur des collectivités publiques des concessionnaires de services publics ou des sociétés d'Etat en vue de la réalisation des travaux d'intérêt général, procéder aux négociations préalables avec les propriétaires ou ayant-droits concernés. En cas de désaccord, les résultats desdites négociations sont soumis à l'arbitrage du Ministre chargé des domaines. En cas d'arbitrage infructueux, il est procédé à l'expropriation aux frais du bénéficiaire dans les conditions prévues ci-dessus.

La procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique est généralement déclenchée par une requête en expropriation du service public, de l'Etablissement public ou de toute autre personne morale de droit public qui souhaite procéder à l'expropriation, auprès du MINDCAF qui, après un certain nombre de vérification peut par arrêté, déclarer le projet d'utilité publique.

Le décret N° 2003/418/PM du 25 février 2003 fixant les tarifs des indemnités à allouer aux propriétaires pour cause d'utilité publique des cultures et arbres cultivés

Il fixe les tarifs alloués aux personnes victimes de destruction des cultures et arbres plantés pour cause d'utilité publique. Au niveau de l'article 12 du Décret sus visé, il est stipulé qu'en cas de contestation sur le montant des indemnités, l'exproprié adresse sa réclamation à l'Administration chargée des Domaines. S'il n'obtient pas de satisfaction, il est autorisé à saisir la juridiction compétente dans un délai d'un mois, à compter de la date de la notification de la décision contestée, pour réparer le préjudice.

Décret 2014/3211/ PM du 29 septembre 2014

Ce décret fixe les prix minima au mètre carré pour la vente des terrains du domaine de l'Etat. Il pourra être utilisé comme base d'évaluation du coût des terrains nus si les barèmes couramment appliqués par les CCE s'avèrent insignifiant pour la juste compensation des PAP.

Arrêté n° 0832/Y.15.1/MINUH/D000 du 20 novembre 1987

Cet arrêté fixe les bases de calcul de la valeur vénale des constructions frappées d'expropriation pour cause d'utilité publique. Ce texte, et aux fins d'indemnisation, classe les constructions en 6 catégories ou standings, fonction de la nature des matériaux utilisés. Chaque catégorie bénéficie à la compensation d'un taux particulier qui tient par ailleurs compte de l'état de vétusté de l'investissement. Les taux d'indemnisation existants courent entre 1960 et 1990. Ils étaient, pendant cette période revalorisés annuellement sur la base d'un taux de 7%, certainement pour tenir compte de l'inflation.

5.1.4. Le fondement juridique qui permet au Maire de mener les négociations d'expropriation

Avant le recours à l'expropriation pour cause d'utilité publique en faveur des collectivités publiques locales, des établissements publics, des concessionnaires de service public ou de sociétés d'Etat en vue de la réalisation des travaux d'intérêts général, ces derniers doivent procéder aux négociations préalables avec des propriétaires ou ayants-droits concernés.

En cas de désaccords, les résultats desdites négociations sont soumis à l'arbitrage du Ministre des Domaines.

En cas d'arbitrage infructueux, il est procédé à l'expropriation aux frais du bénéficiaire dans les conditions prévues ci-dessus.

Les personnes morales de droit public suscitées doivent, en cas d'aboutissement des négociations, se conformer aux règles d'acquisitions de droit commun.

(Le décret n°87/1872 du 16 décembre 1987 (article 15 et 16) portant application de la loi n°85/9 du 4 juillet 1985 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique et aux modalités d'indemnisation).

5.2. LA POLITIQUE OPERATIONNELLE. 4.12 DE LA BANQUE MONDIALE

La politique opérationnelle (PO) 4.12 de sauvegarde sociale sur la réinstallation involontaire des populations est applicable dans le cadre des projets de développement dont les activités affectent les populations notamment la destruction de leurs systèmes de production ou la perte de leurs sources de revenus, des restrictions d'accès ou d'utilisation des ressources naturelles et qui nécessitent un déplacement de ces populations.

Elle recommande qu'en cas de déplacement involontaire des populations, des mesures appropriées soient planifiées et mises en œuvre pour éviter que la réinstallation involontaire provoque des conséquences dommageables sur le long terme, un appauvrissement des populations et des dommages environnementaux. L'OP 4.12 vise à :

- Éviter ou minimiser la réinstallation involontaire autant que possible en envisageant des variantes dans la conception du Projet ;
- Lorsqu'une réinstallation de population ne peut pas être évitée, les activités de réinstallation devront être conçues et exécutées sous la forme de sous-projets de développement durable devant procurer aux personnes déplacées par le Projet suffisamment de moyens d'investissement pour leur permettre de bénéficier des avantages du Projet. Dans ce cas, les populations déplacées devront être consultées et participer à la planification et à l'exécution des projets de réinstallation ;
- Les personnes déplacées devront être assistées dans leurs efforts pour améliorer leur niveau de vie ou au moins pour rétablir leurs moyens d'existence à son niveau d'avant la réinstallation ou de la mise en œuvre du Projet. Elle prend en compte les conséquences économiques et sociales des activités qui sont occasionnées par :
- Le retrait involontaire de terres provoquant la réinstallation ou perte d'habitat, la perte de biens ou d'accès à ses biens, la perte de sources de revenus ou de moyens d'existence, que les personnes affectées aient ou non à se déplacer sur un autre site ;
- La restriction involontaire de l'accès à des parcs définis comme tels juridiquement, et à des aires protégées entraînant des conséquences sur les moyens d'existence des personnes déplacées.

Elle détermine les mesures requises pour traiter des impacts de la réinstallation involontaire, à savoir l'élaboration d'un plan de réinstallation ou un cadre de politique de réinstallation. Ce cadre exige que les populations faisant l'objet de réinstallation soient :

- Informées des possibilités qui leur sont offertes et des droits se rattachant à leur réinstallation ;
- Consultées, soumises à plusieurs choix et informées des alternatives réalisables aux plans technique et économique ; et
- Pourvues rapidement d'une compensation effective au coût intégral de remplacement pour les pertes de biens directement attribuables au Projet.

Le plan de réinstallation doit prendre en compte les indemnités de réinstallation, les aides pour la reconstruction de logement, pour l'acquisition de terrains à bâtir et de terrains agricoles. Lorsque cela est possible pour l'atteinte des objectifs

de la politique, le plan de réinstallation prévoit pour les personnes déplacées une aide après la réinstallation, pour une période transitoire d'une durée fondée sur une estimation raisonnable du temps probable nécessaire au rétablissement de leurs moyens d'existence et de leurs revenus. Il devrait prévoir une aide au développement pour la viabilisation des terrains, des mécanismes de crédits, la formation ou des créations d'emplois qui s'ajouteraient aux mesures de compensation.

La politique 4.12 requiert que les besoins des groupes vulnérables au sein des populations déplacées soient spécifiquement examinés lors de l'élaboration et la mise en œuvre du plan de réinstallation.

Globalement, le principe fondamental de la politique 4.12 est la sauvegarde au moins, à défaut d'une amélioration des conditions de vie des populations affectées par les activités d'un projet. Pour garantir que la compensation et les aides à accorder aux populations affectées seront effectifs, cette politique exige dans le cadre du PSR/PAR un projet de suivi/évaluation du plan.

5.3. LA NOTE METHODOLOGIQUE REGISSANT LE FONCTIONNEMENT DE LA CCE

L'application à titre expérimental de la Note méthodologique dans le cadre des activités du PDVIR a été instruite au MINDCAF par le Premier Ministre par lettre N°0534/d/PM du 05 septembre 2018.

Cette note méthodologique régissant le fonctionnement de la CCE est une innovation et constitue une avancée, car elle tente de concilier les exigences de la Banque mondiale et la législation camerounaise.

Les principes de la Note Méthodologique devront néanmoins être consultés même dans le cadre du recours à la négociation préalable avec les PAP.

Comme nous l'avons déjà mentionné ci-dessus, la note méthodologique a servi pour simplifier le processus d'identification et compensation des personnes affectées par les sous-projets de proximités car il n'est pas nécessaire d'avoir recours à une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et un décret d'indemnisation préalablement au paiement des indemnités. Pour ces sous-projets de proximités, il est prévu l'obtention d'un décret d'indemnisation en régularisation (Voir le Tableau 3 : Tableau comparatif des procédures et processus de préparation et compensation des PARs de sous projet structurants et de sous projets de proximité).

Pour mieux satisfaire les exigences de la PO 4.12, une note additive sur un processus hybride de réinstallation a été élaborée par le projet. C'est cette Note qui décrit la procédure d'évaluation des biens/mises en valeur, et de compensation des personnes affectées par les travaux des sous-projets de proximité dans le cadre du PDVIR.

Dans le cadre des sous-projets de proximité du PDVIR, le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain a adopté cette procédure d'évaluation des biens/mises en valeur y compris les terres et pertes des revenus ainsi que la procédure de compensation qui assurera la pleine conformité avec les dispositions de la PO 4.12 de la Banque mondiale applicable au PDVIR.

Le Tableau ci-après présente les différences entre le processus hybride appliquées aux sous-projets de proximité et la procédure classique d'expropriation qui a été utilisée dans le cadre des sous projets structurants. Il permet de mettre en évidence les spécificités de l'approche hybride par rapport à l'approche classique.

Tableau 5 : Tableau comparatif des procédures et processus de préparation et compensation des PARs de sous projet structurants et de sous projets de proximité

N°	Procédure appliquée aux sous-projets structurants	Procédure mise en œuvre pour les sous-projets de proximité, base pour le présent PAR	Observations
1	Signature d'un décret de déclaration d'utilité publique (DUP) par le MINDCAF	Pas de décret de déclaration d'utilité publique (DUP) par le MINDCAF préalable aux opérations d'évaluations	Dans le cadre de la procédure appliquée sur les sous projets de proximité, la DUP est convoquée après échec des négociations entre les Maires et les PAP.

2	Mise en place d'une Commission de Constat et d'Évaluation (CCE) par arrêté Préfectorale au niveau départemental et présidé par le Préfet.	Mise en place d'un comité ad hoc par décision municipale au niveau départemental par la décision communale n°016/D/CUD/CAB-MAIRE/DAJC/2022 du 13 juin 2022. Il est constitué des sectoriels membres de la CCE, les membres de l'équipe de conformité local du MGP, et le consultant PAR. Il est présidé par le Maire.	Le paiement se fera dans le cadre des proximités par le même comité ad hoc mis en place par le Maire qui en est le président.
3	La procédure d'évaluation des biens et de paiement des indemnités est conduite par le Préfet	La procédure d'évaluation des biens et de paiement des indemnités est conduite par le Maire à travers le comité ad hoc mis en place.	Dans le cadre des proximités, le mandat du comité ad hoc va jusqu'au paiement des compensations aux PAP. Tandis que dans le cadre des structurants, le préfet met en place une commission de paiement différentes de la CCE.
4	Le paiement des indemnités se fait sur la base d'un décret d'indemnisation qui préalablement signé par la présidence de la république.	Les paiements des compensations se font sur la base des résultats des évaluations conduites par le comité ad hoc et le consultant PAR. Le mode de paiement est choisi par la PAP après consultation/négociation entre le paiement en espèce et le paiement en nature	Les PV de négociation sont conclus entre le Maire et la PAP. La procédure d'évaluation et de paiement des compensations est constituée et donne droit à un décret de classement après paiement.

5.3.1. Description de l'approche hybride de réinstallation des personnes affectées par les sous-projets de proximité du PDVIR

Cette approche hybride permet de faire l'**évaluation des terres, biens et mises en valeur impactés, y compris les pertes et manques à gagner des déplacés économiques**, conformément à la PO 4.12 et aux prescriptions de la Note méthodologique. Plus précisément, le projet assurera la conformité aux principes suivants relatif à la PO 4.12 et réitéré par le CPR et la Note Méthodologique :

- Le coût de remplacement⁵ basé sur le coût au prix du marché sans coût de transaction et dépréciation pour les maisons, structures, terrains, cultures arbres et autres biens.
- Les niveaux de compensation (en numéraire) seront suffisants pour financer le remplacement des terrains perdus et autres actifs au coût intégral de remplacement sur les marchés locaux. La compensation en nature pour les terres ou les structures sera également effectuée au coût de remplacement des terres et des structures affectées.

⁵ Selon la PO 4.12 le « coût de remplacement » est défini comme une méthode d'évaluation qui établit une indemnisation suffisante pour remplacer les actifs, plus les coûts de transaction nécessaires associés au remplacement desdits actifs. Là où existent des marchés qui fonctionnent, le coût de remplacement correspond à la valeur marchande établie à partir d'une évaluation immobilière indépendante et compétente, plus les coûts de transaction. Là où des marchés fonctionnels font défaut, le coût de remplacement peut être déterminé par d'autres moyens, tels que le calcul de la valeur de production des terres ou des actifs productifs, ou de la valeur non amortie du matériau de substitution et de la main-d'œuvre à utiliser pour la construction des structures ou d'autres actifs immobilisés, plus les coûts de transaction. Dans tous les cas où le déplacement physique se traduit par la perte de logements, le coût de remplacement doit être au moins suffisant pour permettre l'achat ou la construction d'un logement qui réponde aux normes minimales de qualité et de sécurité acceptables pour la communauté. La méthode d'évaluation appliquée pour déterminer le coût de remplacement doit être consignée dans les documents pertinents de planification de la réinstallation. Les coûts de transaction incluent les frais administratifs, les frais d'enregistrement ou d'acte, les frais de déménagement raisonnables et tous autres frais semblables imposés aux personnes concernées. Pour assurer une indemnisation au coût de remplacement, il peut se révéler nécessaire d'actualiser les taux d'indemnisation prévus dans les zones du projet où l'inflation est élevée ou le délai entre le calcul des taux d'indemnisation et le versement de l'indemnisation est important

5.3.2. La mise à disposition des compensations

- Selon le choix individuel des PAP, l'accès à une combinaison de compensations (numéraire/nature) afin que le total soit égal au coût de remplacement des éléments affectés. Le cadre juridique national confère deux formes d'indemnisation : en numéraire ou en nature. La PO 4.12 de la Banque mondiale y prévoit en plus, l'assistance ou aide à la réinstallation cela consiste une assistance fournie aux personnes déplacées physiquement par le Projet. Cette assistance comprendra du transport, l'hébergement, et/ou divers services aux personnes affectées durant le déménagement et le recasement. Elle peut également comprendre des indemnités pour couvrir les frais de déménagement et de recasement, tels que les dépenses de déménagement et le temps de travail perdu. De plus l'aide à la réinstallation prévu pour les personnes vulnérables inclura l'aide au déménagement, l'aide alimentaire, assistance sanitaire et assistance psycho-sociale au cours du processus de réinstallation. Il faut tout de même préciser que l'ampleur et la complexité de la réinstallation des sous-projets objets de ce PAR n'exigent pas tous ces éléments qui sont plus appropriés pour les projets où les PAP sont délocalisées de leur environnement vers de nouveaux sites. Dans notre cas de figure, toutes les PAP resteront sur leurs sites respectifs, mais perdront juste une partie de leurs biens.
- Une juste compensation établie sur les principes de la Note méthodologique décrivant les modalités de fonctionnement de la Commission de Constat et d'Evaluation instituée pour les enquêtes d'expropriation du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR)) qui a été autorisé par le Gouvernement du Cameroun le 05 septembre 2018 ;.
- Conformément aux dispositions du décret n°87/1872 du 16 décembre 1987 (articles 15 et 16), en vertu de leur personnalité juridique, les collectivités territoriales décentralisées (CTD) engageront les négociations avec les PAP sur le mode de compensation (numéraire ou en nature) des montants arrêtés dans le rapport d'expertises d'évaluation validé par la Banque, conformément aux exigences de la PO 4.12. Les montants arrêtés dans le rapport d'expertises d'évaluation ne feront pas objet des négociations.
- Les compensations peuvent se faire en nature ou en espèces (numéraire) selon le choix des PAP. Pour cela, la commission en charge de conduire les négociations devra au préalable présenter les différentes variantes de compensation aux PAP, et leur laisser la possibilité d'en faire un choix ;
- Le cout de compensation des tombes et des cérémonies d'exhumation et de réinhumation des corps seront pris en compte dans le cout global de réinstallation, conformément à la politique opérationnelle OP/PB 4.11 sur le « patrimoine culturel physique » de la Banque mondiale et à l'Arrêté N°74/199 du 14/03/1974 portant réglementation des opérations d'inhumation, d'exhumation et de transfert des corps.

5.3.3. Les principes de la négociation des modes des compensations

- Les négociations seront menées librement et de bonne foi avec la participation de toutes les parties. Cela suppose de i) faire des efforts pour parvenir à un accord ; ii) mener des négociations constructives et de bonne foi ; iii) éviter les retards injustifiés ; iv) respecter les accords conclus et les appliquer de bonne foi ; v) donner aux parties suffisamment de temps pour discuter des différends collectifs et de parvenir à un règlement ;
- La durée des négociations n'excédera pas 03 mois dans l'ensemble de leurs opérations ;
- Les valeurs des compensations en nature doivent correspondre aux montants définis dans le rapport d'expertises des nues propriétés, des cultures, des constructions, et des pertes économiques, établis par la Commission ad hoc et le consultant chargé de l'élaboration du PAR conformément aux exigences de l'OP 4.11 et 4.12 et du CPR du projet qui sont transcrites dans la note méthodologique ;
- Un compte rendu du déroulement de toutes les opérations d'acquisition des terres et de réinstallation des PAP par voie de négociation, sera dressé en trois exemplaires et transmis au Gouvernement (Premier Ministre, Ministre en charge des domaines) pour suite de procédure administrative, ainsi qu'à la Banque mondiale.

5.3.4. Déclenchement de la procédure classique d'expropriation en cas d'échec dans les négociations

- La négociation est un échec si les PAP n'acceptent pas les propositions qui leurs sont faites. Dans ces conditions, le recours à l'arbitrage du MINDCAF est indispensable pour l'ensemble des PAP. Si une partie des PAP accepte la négociation et ses conclusions, seul le restant des PAP n'ayant pas accepté les clauses de la négociation sera assujetti à l'arbitrage du MINDCAF ;
- Si l'échec persiste, la CTD peut recourir à la déclaration d'utilité publique (DUP) conformément aux dispositions du décret n°87/1872 du 16 décembre 1987 (articles 15 et 16) ; Article 15 : Avant le recours à l'expropriation pour cause d'utilité publique en faveur des collectivités publiques locales, des établissements publics, des

concessionnaires de service public ou des sociétés d'Etat en vue de la réalisation des travaux d'intérêts général, ces derniers doivent procéder aux négociations préalables avec des propriétaires ou ayants-droits concernés. En cas de désaccords, les résultats desdites négociations sont soumis à l'arbitrage du Ministre chargé des Domaines. En cas d'arbitrage infructueux, il est procédé à l'expropriation aux frais du bénéficiaire dans les conditions prévues ci-dessus. Article 16 : Les personnes morales de droit public visées à l'article précédent doivent, en cas d'aboutissement des négociations, se conformer aux règlements d'acquisition de droit commun.

5.3.5. Prise en compte des déplacés économiques

Les personnes affectées exerçant les activités commerciales (moyens d'existence et source de revenu) sur les emprises des infrastructures envisagées sont éligibles à une compensation. A ce sujet, les installations fixes et semi-fixes (y compris celles qui sont informelles) ainsi que les vendeurs permanents reconnus comme tel même sans installations fixes et semi-fixes seront visées par cette disposition. Le Comité Ad Hoc a travaillé avec les chefs locaux et d'autres personnes ressources pendant le recensement des déplacés économiques pour éviter que des opportunistes soient inclus dans les listes de compensation.

Les pertes de revenus économiques sont évaluées sur la base du chiffre d'affaires mensuel estimé en fonction du régime fiscal correspondant à l'activité économique perturbée, en tenant compte de la durée de la perturbation. Cette approche d'évaluation a été présentée aux PAP pendant les consultations publiques et convenue avec celles-ci, afin qu'elles sachent comment les activités économiques devraient être évaluées dans le cadre de ce PAR.

Ce revenu perdu, reconnu comme le moyen d'existence de la personne affectée, est déterminé en fonction du niveau d'imposition ou de taxation de l'activité perturbée et de la durée de la perturbation. En plus de la compensation susmentionnée, les PAP en situation de déplacement économique dont les structures sont fixes, reçoivent des compensations qui sont calculées et versées. Dans le cas des structures mobiles, les PAP seront assistées pour déplacer leurs structures.

Dans le cas des structures mobiles, les PAP seront assistées pour déplacer leurs structures.

5.3.6. Mise en œuvre et suivi de la procédure d'évaluation des biens/mises en valeur

- Le consultant PAR accompagnera toutes les étapes de la procédure. L'ensemble du processus sera étroitement appuyé et suivi par la CCP et les UTL
- La procédure de recours est celle définie dans le mécanisme de gestion des plaintes mis en place dans le cadre du Projet.

5.3.7. Réalisation de l'enquête d'évaluation des biens

Le Président (dans ce contexte, le Maire de la Ville de Douala désigne la commission de constat et d'évaluation, le notifie aux autres autorités administratives par ailleurs membres du Comité ad hoc (Prefet du Wouri et les Sous-prefets de Douala 3^{ème} et 5^{ème}) dans la localité concernée. Une fois saisi, le préfet en assure la publicité par voie d'affichage à la préfecture, au Service Départemental des Domaines, à la mairie, à la sous-préfecture, et à la chefferie du lieu de situation du terrain, ainsi que par tout autre moyen jugé nécessaire en raison de l'importance de l'opération.

Pour leur permettre de participer à toutes les phases de l'enquête, les populations concernées doivent être informées au moins trente jours à l'avance du jour et de l'heure de l'enquête, par convocations adressées aux chefs de village et de quartiers par les moyens appropriés.

Le Comité peut, après avoir au préalable arrêté elle-même la liste exhaustive des propriétaires des biens à détruire, constituer une sous-commission technique de trois membres au moins à l'effet d'expertiser une catégorie de ces biens. Le travail de la sous-commission est exécuté sous la responsabilité et le contrôle du Comité qui en contresigne les documents.

À la fin de l'enquête, le Comité Ad Hoc chargé du constat et de l'évaluation produit :

- Un procès-verbal d'enquête relatant tous les incidents éventuels ou observations des personnes évincées signé de tous ses membres présents,

- Un procès-verbal de bornage et le plan parcellaire du terrain retenu, établis par le géomètre membre de la commission,
- Un état d'expertise des constructions et de toute mise en valeur signé de tous les membres de la commission,
- Un état d'expertise des cultures signé de tous les membres de la commission,
- Un état d'expertise de toute autre mise en valeur signée de tous les membres de la commission.

Tous ces éléments ainsi que l'arrêté désignant nommément les membres de la commission sont transmis par le président du Comité Ad Hoc au Ministre chargé des Domaines pour la préparation des décrets de classement.

6. CADRE INSTITUTIONNEL

6.1. IDENTIFICATION DES INSTITUTIONS RESPONSABLES DES ACTIVITES DE REINSTALLATION

Concernant la gestion des terres au Cameroun, et précisément dans le cadre de réinstallation involontaire des populations liées aux activités d'un projet, plusieurs administrations en sont concernées.

Conformément à la Note méthodologique, le Maire de la Ville de Douala, par Arrêté Communal a mis en place un Comité Ad Hoc chargé de l'évaluation des biens. Ladite Commission est composée de :

- DD/MINHDU
- DD/MINDCAF
- DD/MINADER
- DD/MINEE
- Maire de Douala 3^{ème}
- Maire de Douala 5^{ème}
- Les Chefs des quartiers de Ndogpassi, Diboum, Tergal 1 ; Tergal 2 ; Malangue, Beedi ;
- Consultant PAR
- Etc.

6.1.1. Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain (MINHDU)

Il est responsable de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de développement urbain et de l'habitat. C'est ce Ministère qui détermine les taux de compensation des constructions. Ses attributions s'étendent à : (i) la planification et le contrôle du développement des villes ; (ii) l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre des stratégies d'aménagement et de restructuration des villes ; (iii) la mise en œuvre de la politique de l'habitat social, l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'amélioration de l'habitat, tant en milieu urbain qu'en milieu rural, (iv) de la définition et du contrôle de l'application des normes en matière d'habitat.

6.1.2. Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières

Le MINDCAF est au centre de la politique nationale de réinstallation involontaire. En charge de la gestion du patrimoine national, il est responsable des propositions d'affectation des terres, de l'acquisition et l'expropriation des biens immobiliers au profit de l'Etat, des établissements publics administratifs et des sociétés à capital public, en collaboration avec les administrations et organismes concernés. Ses responsables régionaux et départementaux sont rapporteurs au sein des Commissions de Constat et d'Evaluation des biens à des différents niveaux. Son Ministre est le Président des Commissions Nationales.

6.1.3. Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER)

Le MINADER dans le cadre du PDVIR est concerné à travers l'évaluation des cultures lors du processus de recensement des personnes et des biens affectés.

6.1.4. Ministère de l'Eau et de l'Energie (MINEE)

Des infrastructures d'adduction d'eau potable, d'assainissement, d'éclairage public et d'électrification pourraient être déplacées dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Ce secteur étant sous la responsabilité du MINEE, il sera alors déterminant dans le constat et l'évaluation de ces infrastructures affectées et constituera un acteur majeur pour l'atteinte des objectifs du Projet.

6.1.5. Comités locaux de gestion de plaintes et de litiges

La Décision du MINHDU du 28 Décembre 2020 a mis en place les équipes de conformité locale pour gérer le MGP dans le cadre de la mise en œuvre du PDVIR.

6.1.6. Communauté Urbaine de Douala/PDVIR

La Communauté Urbaine de Douala/PDVIR est le principal responsable de la conception, de la planification et de la mise en œuvre de la politique de réinstallation. A ce titre, il devra :

- Veiller à ce que les PAP reçoivent des compensations ;
- Renseigner la Banque mondiale sur toutes les évolutions de la mise en œuvre de la libération du site ;
- Suivre le processus d'élaboration du PAR ;
- Vérifier la conformité réglementaire et des politiques opérationnelles de la Banque mondiale dans le rapport du PAR ;
- Suivre la procédure de signature des décrets d'expropriation et d'indemnisation ;
- Organiser et coordonner le processus de mise en œuvre du PAR (paiement des indemnisations) ;
- Préparer et mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes et réclamations des PAP ;
- Suivre la mise en œuvre du MGP en rapport avec les activités du PAR ;
- Accompagner à la réinstallation des PAP vulnérables ;
- Suivre la mise en œuvre du PAR en rapport avec les indicateurs de suivi.

Les Communes concernées en vertu des compétences qui leur ont été transmises ont une responsabilité fondamentale, du fait de leur rôle de représentants des populations bénéficiaires et de leur proximité avec ces dernières. Elles vont dans le cadre du PDVIR constituer les principaux interlocuteurs du Projet, mais aussi de la Banque mondiale et être des relais des besoins fonciers et des aspirations de développement des populations.

6.1.7. Chefferies traditionnelles

Auxiliaires de l'administration dans leurs circonscriptions, c'est aux Chefs traditionnels des circonscriptions de la zone du projet de qu'incombera le rôle de facilitateur notamment à travers la mobilisation des populations lors des concertations relatives au choix des infrastructures à réaliser par la Communauté Urbaine de Douala, mais aussi dans le cadre du suivi de leur réalisation et de leur mise en service. Les chefferies traditionnelles auront aussi un rôle à jouer dans la sensibilisation des populations et dans leur participation au processus de réinstallation.

6.1.8. Organes consultatifs et d'appui

Les principaux organes consultatifs et d'appui dans le cadre du PDVIR sont les organisations de quartiers ou organisations de la société civile intervenant dans lesdites Communes.

Toutes ces structures, de par leur bonne connaissance des problèmes auxquels font face les populations constitueront des relais importants entre le Projet et les populations et joueront-elles aussi un rôle de mobilisation et de sensibilisation des communautés pour la bonne utilisation et la durabilité des infrastructures qui vont être réalisées.

L'ensemble de ces acteurs, qu'ils soient des départements ministériels ou des collectivités territoriales décentralisées, devront être sensibilisés et formés aux mesures de sauvegardes environnementales et sociales prônées par la Banque mondiale.

6.2. ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DU PAR

Les acteurs de mise en œuvre du PAR sont ci-dessous présentés :

Tableau 6 : Acteurs de mise en œuvre du PAR

Acteur	Rôle
Premier ministre	Signature du décret d'indemnisation après paiements
Maire de la Ville de Douala	Mise des fonds à la disposition du Comité Ad Hoc chargé du paiement
UTL/OSC	Assistance conseil aux PAP
Comité Ad hoc de paiement	Paiement des PAP

ECL et PDVIR	Gestion des plaintes pendant la mise en œuvre du PAR et tout au long de l'exécution du projet
Consultant/PDVIR	Evaluation externe de la mise en œuvre du PAR

6.3. RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS

Le PDVIR a organisé un atelier de formation de tous les membres du Comité Ad hoc sur la procédure d'évaluation des pertes et biens/ mises en valeur/ actifs économiques/ moyen d'existence et compensation des personnes affectées par les travaux des sous projets de proximité dans la ville de Douala.

6.3.1. Objectifs spécifiques

- Préciser les procédures d'évaluation des pertes économiques (moyens d'existence et sources de revenus) ainsi que les pertes de terrains et autres actifs (constructions, cultures) ;
- Préciser les procédures d'évaluation des pertes de patrimoine culturel, à la lumière des prescriptions de la PO 4.11 de la Banque mondiale ;
- Préciser les modalités de négociation entre la CTD et les PAP ;
- Préciser les modalités de paiement des compensations aux PAP formellement identifiées ;
- Déterminer une approche de travail consensuelle entre le consultant PAR et le comité ad hoc.

6.3.2. Résultats attendus

- Les dispositions réglementaires qui encadrent l'approche des compensations conduites par les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), dans le cadre des opérations d'utilité publique sont précisées et assimilées par toutes les parties prenantes ;
- Les étapes de mise en œuvre de ladite approche de compensation sont maîtrisées par toutes les parties prenantes ;
- Les approches de recensement, les critères d'éligibilité et d'évaluation des biens, édictées par la note méthodologique des travaux d'expertises d'expropriation, autorisée au PDVIR par le Gouvernement en septembre 2018, sont maîtrisées par les participants ;
- Les procédures d'évaluation des pertes économiques (moyens d'existence et sources de revenus) ainsi que les pertes de terrains et autres actifs (constructions, cultures) sont connus et assimilés par les participants ;
- Les modalités de négociation entre la CTD et les PAP prévues dans la procédure sont adoptés de tous ;
- Les modalités de paiement des compensations aux PAP formellement identifiées sont connues de toutes les parties prenantes ;
- Une approche de travail consensuelle entre le consultant PAR et le comité ad hoc est déterminée.

6.4. ETAPE ET RESPONSABILITES INSTITUTIONNELLES

Le tableau suivant présente les étapes et les responsabilités institutionnelles

Tableau 7 : Étapes, responsables et rôle des acteurs institutionnels

N°	Étapes	Responsables	Rôles	Observations	Financement	Etat de mise en œuvre
1	Mise en place du Comité ad hoc en charge du recensement, de l'évaluation des biens et du paiement des compensations	Le Maire	Préparation et signature de la décision portant création et fonctionnement du Comité ad hoc	Le Maire obtient au besoin, une délibération municipale l'autorisant à organiser et à conduire des négociations pour acquisitions des terres y compris en lien avec les déplacés économiques dans le cadre des sous-projets de proximité du PDVIR Le Comité ad hoc est composé des membres de la CCE, du Consultant PAR, de la DAJ/MINH DU, du Chef UTL ou CLS et des équipes de conformité du MGP	NA	Exécuté
2	Recrutement du consultant chargé de l'élaboration du PAR	CCP/UTL et CLS	Préparation des TDR du consultant Préparation et publication des ASMI Contractualisation du consultant	Responsable Social du la CCP (RGS)	PDVIR/MINH DU	Exécuté
3	Formation du Comité ad hoc, y compris le consultant PAR, aux exigences des PO 4.11 et 4.12 et les dispositions de la Note méthodologique	La CCP en collaboration avec la Banque mondiale	Programmation, organisation et financement de la formation	Les acteurs intervenant dans l'évaluation des biens ont été imprégnés sur exigences des PO 4.11 et 4.12 et des dispositions de la Note méthodologique afin de garantir que ces évaluations se fassent avec les mêmes principes (PO 4.12, PO 4.1) Les aspects clés de la formation porté sur : -La Note Méthodologique) par le Comité ad hoc (y compris le consultant PAR) ; et -La procédure hybride de réinstallation des sous-projets de proximité	PDVIR/MINH DU	Exécuté
4	Recensement des biens, pertes et mises en valeur des PAP, y compris pertes de patrimoine culturel (déplacement des tombes, terres communautaires, etc.) et activités économiques	Le Comité ad hoc et le consultant PAR	Identification des PAP, recensement des biens, pertes et mises en valeur (y compris activités économiques) des différentes PAP	Le recensement a été faites sur les emprises clairement définies par le Projet (CCP/UTL et CLS)	CTD/PDVIR	Exécuté

N°	Etapes	Responsables	Rôles	Observations	Financement	Etat de mise en œuvre
5	Evaluation des biens, pertes et mises en valeur (y compris pertes de patrimoine culturel et pertes économiques)	Le Comité ad hoc et le consultant PAR	Évaluation des constructions, nues propriétés, cultures, pertes de patrimoine culturel et pertes économiques	Cette évaluation a été fait concomitamment par le Comité ad hoc et le consultant PAR, conformément aux exigences des PO 4.11 et 4.12, du CPR et aux prescriptions de la Note méthodologique et la procédure hybride	CTD/PDVIR	Exécuté
6	Négociations avec les PAP sur le mode de paiement des indemnisations/compensations (espèces ou nature)	Le Comité ad hoc et le consultant PAR	Conduire les négociations conformément à la note sur la procédure hybride de réinstallation Préparer et signer les PV de négociation/protocole d'accord	Ces négociations ont été organisées par le Maire et été faites conformément aux dispositions du décret n°87/1872 du 16 décembre 1987 et les exigences de la PO 4.12 et du CPR. La CCP à travers l'UTL/CLS a participé à ces négociations qui ont précisés non seulement le choix des PAP sur les deux variantes proposées, mais également sur les délais de mise en œuvre. Les montants arrêtés dans le rapport d'expertises d'évaluation n'ont pas fait objet de négociation.	NA	Exécuté
7	Production et validation du rapport d'évaluation	Le Comité ad hoc et le consultant PAR - Le Maire - Banque Mondiale	Le Comité ad hoc et le consultant PAR pour la production du rapport d'expertise Le Maire pour la validation du rapport avant transmission à IDA Banque mondiale pour la validation du rapport d'expertise.	Le rapport d'expertise a été validé par le Comité ad hoc. Le rapport sera validé par la Banque avant le début des négociations avec les PAP. La Banque pourra, si elle le juge nécessaire effectuer des vérifications des éléments du rapport d'expertise sur le terrain.	NA	En cours de validation par le Banque et sera suivi par la validation du Maire
8	Production du rapport du PAR	Le consultant PAR	Rédaction du rapport du PAR conformément aux TDR	Le PAR a été élaboré par le consultant et soumis à la validation de la Banque mondiale et renseignera entre autres sur : la procédure de consultation/négociation qui a été conduite ; le rapport des négociations avec PV ; les échéances de paiement correspondant aux choix des PAP etc.	PDVIR	Exécuté

N°	Etapes	Responsables	Rôles	Observations	Financement	Etat de mise en œuvre
9	Validation du rapport du PAR	CCP et Banque mondiale	Vérification de la conformité du rapport avec les TDR et notamment avec les PO 4.11 et 4.12, afin de prononcer son acceptabilité par la CCP et un ANO par la Banque mondiale	La validation finale sera faite au travers d'un ANO de la Banque	PDVIR/MINH DU	Revue et validé par la CCP ; mais en cours de revue pour ANO par l'équipe de la Banque
10	Le paiement des compensations	Le Comité ad hoc	Paiement des compensations (pécuniaire ou en nature) suivant les conclusions des négociations consignées dans le procès-verbal signé à cet effet	La CCP, membre du Comité ad hoc et des équipes de conformité participe à ces paiements. Le consultant évaluateur externe de la mise en œuvre du PAR est également associé à cette opération.	CTD	En attente de la validation du PAR par la Banque
11	Préparation et publication du décret de classement Décret de classement pour la régularisation des paiements des compensations : Il s'agit d'un acte réglementaire pris par le Président de la République qui vise à classer un domaine privé vers le domaine national de l'Etat et est encadré par : L'ordonnance n°74/1 du 06 juillet 1974 fixant le régime foncier, modifié et complétée par l'ordonnance n° 77/1 du 10 janvier 1977 ; L'ordonnance n° 74/2 du 06 juillet 1974 fixant le régime domanial, modifiée et complétée par l'ordonnance n° 77/2 du 10 janvier 1977 ; Le décret n°76/166 du 06 juillet 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national	MINDCAF	Transmission à la Primature du dossier d'expertise (PV de bornage, rapport d'expertise etc.), rapport de paiement. Transmission du projet décret de classement à la Présidence de la République. Signature du décret par le premier ministre après le visa de la présidence Publication du décret de classement par le service du Premier Ministre	Les différentes étapes seront menées après le paiement des compensations.	N/A	En attente des paiements des compensations.

7. ELIGIBILITÉ

7.1. CRITERES PERMETTANT DE DETERMINER L'ELIGIBILITE

Sont éligibles à la compensation : (i) Les personnes affectées détentrices d'un droit de propriété (possession légalement reconnue par la loi foncière y compris les droits coutumiers et les titres foncier en cours, (ii) les personnes détentrices de biens affectés (cultures, constructions et autres mises en valeur, etc.); (iii) Les personnes affectées exerçant les activités commerciales sur les emprises des infrastructures (les installations fixes et semi-fixes (y compris celles qui sont informelles- même celles qui sont squatteurs) ainsi que les vendeurs permanant reconnus comme tel même sans installations fixes et semi-fixes).

Il est important de préciser ici que les constructions, nues propriétés et Cultures recensées dans le cadre de ce PAR ne représentent pas les principales activités économiques des PAP, encore moins leurs principaux moyens de subsistance

Toutefois, les cultures recensées lors de l'élaboration du PAR et qui ont été déjà récoltés avant la date de démarrage des travaux ne seront pas éligible à la compensation. En effet, ce sont les biens qui sont affectés par les travaux qui sont susceptibles d'être compensés.

Date butoir (16 novembre 2022) : Cette date correspond à la date de début du recensement. La diffusion systématique et permanente de cette date évite un afflux supplémentaire de personne sur les emprises du projet. Les personnes qui se seront installées sur le site du projet après cette date butoir ne seront pas éligibles à une compensation. Ces informations ont fait l'objet de communication aux populations pendant le processus d'élaboration du présent PAR, afin qu'elles soient informées du critère d'éligibilité à la compensation.

7.2. COMPENSATION

L'acquisition ou l'occupation de terres par le projet donne lieu à la compensation des détenteurs de droits formels établis ou en cours, ainsi que les droits coutumiers reconnus sur ces terres. Comme indiqué au paragraphe précédent. La compensation peut prendre la forme :

- D'une compensation compensation (indemnisation) en espèces ;
- D'une compensation en nature qui consiste à mettre à la disposition de la PAP les matériaux pour la réhabilitation des habitats impactés. Ce type de compensation concerne uniquement les constructions. Ce mode de compensation est arrêté après consultation des PAP qui en ont le choix qui leur convient.

Les principes de compensation sont les suivants :

- Quelle qu'en soit la forme (en nature ou en espèce), l'indemnisation est égale à la valeur intégrale de remplacement et réglée avant le démarrage des travaux.
- S'agissant des bâtiments, la valeur intégrale de remplacement comprend le coût intégral des matériaux au niveau local, nécessaires pour reconstruire un bâtiment de surface et de standing similaires.
- S'agissant des cultures pérennes, la valeur intégrale de remplacement doit prendre en compte non seulement la valeur des récoltes perdues du fait de la destruction de la culture, mais également une majoration de ce coût au taux d'inflation applicable de la ville. Ces cultures sont ainsi évaluées car elles ne représentent pas les principaux moyens de subsistances ou sources de revenus ou des PAP.
- S'agissant des déplacés économiques, la compensation est égale au revenu moyen par mois de chaque catégorie fiscale multipliée par la durée des travaux.

7.3. RECENSEMENT DES POPULATIONS ET DES BIENS

Au total 559 PAP ont été recensées au cours de la mission d'inventaire des biens, dont 56 déplacés économiques.

L'annexe 1 donne le détail du recensement des biens et des personnes.

Les tableaux ci-après donnent la liste des PAP par type de biens affectés par la mise en œuvre des projets de proximité dans la ville de Douala. Les résultats du rapport d'expertise de constat et d'évaluation sont présentés dans les tableaux ci-après :

Tableau 8 : Nombre de PAP de Douala

Biens affectés	Nombre de PAP
Cultures	162
Constructions	325
Nues propriétés	0
Puits et forages	16
Déplacées économiques	56

Tableau 9 : Différents types de constructions impactées

Typologie des biens	Nombre
Habitat en matériaux provisoires	67
Hangar	19
Clôture et barrières en parpaing	63
Maison au standing ordinaire	245
Fosse	05

Tableau 10 : Nombre de PAP par biens affectés à Douala 3^{ème}

Localisation	Constructions	Cultures	Approvisionnement en eau	Déplacés économiques
Voiries	133	50	9	45
Drains	83	52	3	
Total	216	102	12	45

Tableau 11 : Nombre de PAP par biens affectés à Douala 5^{ème}

Localisation	Constructions	Cultures	Approvisionnement en eau	Déplacés économiques
Voiries	56	29	4	11
Drains	53	31	0	
Total	109	60	4	11

Tableau 12 : Cultures affectées par les activités du projet

Types de cultures	Quantités		TOTAL
	Voiries	Drains	
Plantain	268	132	400
Banane locale	241	973	1214
Macabo/taro	65	0	65
Ananas	45	0	45
Manguier	36	39	75

Avocatier	24	15	39
Safoutier	25	16	41
Oranger	2	2	4
Citronnier	5	3	8
Pamplemoussier	3	0	3
Palmier local	38	113	151
Cacaoyer local	11	24	35
Caféier local	1	0	1
Papayer local	28	9	37
Cocotier local	7	21	28
Canne local	47	98	145
Goyavier	14	0	14
Arbres d'ombrages	27	0	27
Fleurs d'ornements	13	0	13
Manioc local	10	0	10
Plantes médicinales	129	7	136
Aubergines	4	0	4
Epinard mature	1	0	1
Corossolier	1	0	1
Aloès verra	1	0	1
Cotonnier	1	0	1
Fromager	2	0	2
Pistier	1	0	1
Ndole	0	1	1
Autres plantes médicinales	0	0	0
Cassimango	3	3	6

Tableau 13: Ouvrages d'approvisionnement en eau affectés par les activités du projet à Douala 3^{ème} et Douala 5^{ème}

Types d'approvisionnement	Localisation	Voiries	Drains	TOTAL
Puits	Douala 3 ^{ème}	9	3	12
	Douala 5 ^{ème}	4	0	4
Total		13	3	16

7.4. CATEGORIE DES PAP

Ce PAR concerne **559** personnes affectées par le Projet (PAP) - chef de familles - pris individuellement (recensées comme individus) qui représentent leurs familles respectives. Ces PAP perdent une petite partie de : leurs maisons d'habitations ou abris, clôtures, hangars ou boutiques, terrains, cultures. Il faut préciser que dans le contexte de ce PAR, ces cultures, ces habitations ou abris, ces hangars, ces terrains qui sont partiellement et définitivement affectés ne représentent pas la principale source de revenu ou le principal moyen de subsistance de ces personnes. Seules les commerces qui ont été recensés représentent les sources de revenu des personnes concernées et par conséquent sont considérés comme des déplacés économiques⁶. Il est important également de noter qu'aucun déplacement physique⁷ n'est identifié dans le cadre

⁶ Le déplacement économique est défini comme la perte de terres, d'actifs ou d'accès à des actifs entraînant la perte de sources de revenus ou d'autres moyens de subsistance, voire les deux.

⁷ Le déplacement physique est défini comme la relocalisation, la perte d'un terrain résidentiel ou la perte d'un abri.

de ce PAR, car toutes les personnes affectées le sont partiellement et resteront sur leurs mêmes sites. Nous avons ainsi deux principales catégories de personnes qui ont des biens et mises en valeur affectés :

- Les personnes qui perdent permanentement i) quelques cultures (arbres) plantées devant leurs domiciles en bordure de route (palmiers à huile, manguiers, bananiers, avocats, goyaviers) ; ii) une petite partie de terrain de la voie publique ou iii) une petite partie de leurs constructions. Aucune PAP ne perd la totalité de ces constructions. Toutes ces PAP seront à cet effet maintenues sur les mêmes sites. Il ne s'agit donc pas des cas de réinstallations physiques sur des nouveaux sites. Il faut rappeler ici que dans le cadre de ce PAR, les cultures, ces terrains, constructions ne représentent pas le principal moyen de subsistance ou la principale source de revenu des PAP ; elles ne sont donc pas des déplacés économiques au sens de l'OP 4.12 de la banque mondiale.
- Les personnes dont les activités commerciales représentent leurs principales sources de revenus (boutiques, salon de coiffure, vente de produits alimentaires, vente de vêtements à la sauvette, menuiserie, snack bar, charcuterie, quincaillerie, garage mécanique, brocante etc.) seront perturbées temporairement pendant l'exécution des travaux sur les voiries à améliorer (travaux désormais). D'après les opérations de terrain, les activités de ces PAP seront maintenues sur les mêmes sites.

A côté de ces deux grandes catégories, il faut ajouter les personnes vulnérables (personnes âgées de plus de 60 ans, des femmes veuves chefs de ménages, les jeunes de moins de 35 ans) qui sont en réalité déjà comptabilisées parmi ces deux catégories sus mentionnées.

7.5. EFFECTIF DES PAP VULNERABLES

Les personnes vulnérables sont celles qui risquent de devenir plus vulnérables du fait de l'exécution des travaux. Elles peuvent comprendre, sans s'y limiter, les types de personnes suivantes :

- Les personnes ayant un handicap physique ou intellectuel ;
- Les personnes âgées, particulièrement quand elles vivent seules ;
- Les chefs de ménages, homme ou femme, sans ressources, sans aide familiale et/ou sans réseau de solidarité ;
- Les veuves et orphelins etc.

Le tableau ci-après donne la liste des personnes vulnérables recensées :

Tableau 14 : Tableau détaillé des personnes vulnérables à Douala 3^{ème}

N°	Code PAP	Nature de la vulnérabilité
1	PAPDO3052	Veuve
2	PAPDO3013	Personne âgée
3	PAPDO3102	Veuve
4	PAPDO3060	Veuve
5	PAPDO3074	Veuve
6	PAPDO3075	Personne âgée
7	PAPDO3085	Veuve
8	PAPDO3137	Personne aveugle
9	CCD010	Handicapé
10	CCD018	Veuve
11		Veuve

Tableau 15 : Tableau détaillé des personnes vulnérables à Douala 5^{ème}

N°	Code PAP	Nature de la vulnérabilité
1	PAPDO5019	Veuve

2	PAPDO5061	Veuve
3	PAPDO5068	Veuve
4	PAPDO5054	Veuve
5	PAPDO5047	Veuve
6	PAPDO5040	Veuve
7	PAPDO5049	Veuve
8	PAPDO5070	Veuve
9	PAPDO5042	Veuve
10	PAPDO5055	Veuve
11	PAPDO5057	Personne âgée

8. ESTIMATION DES PERTES ET DE LEUR COMPENSATION

8.1. METHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES PERTES

Cette section présente la méthodologie d'évaluation que le consultant a appliquée. Elle s'est appuyée sur les dispositions prévues par la note méthodologique qui s'applique au PDVIR.

8.1.1. Méthodologie d'évaluation des cultures

Les barèmes fixés par le Décret N°2003/418/PM du 25 février 2003 fixant les tarifs à allouer aux propriétaires victimes de destruction pour cause d'utilités publique des cultures et arbres cultivés ont été préalablement actualisés (de 2003 à 2023) sur la base des taux d'inflation au niveau national. Les détails de ces évaluations sont présentés dans la base des données qui accompagne ce rapport.

Les deux tableaux ci-après présentent le coût des cultures recensées et actualisées :

Tableau 16 : Prix actualisés des cultures

Designation	Unité	Prix Unitaire	Coûts PO 4.12
Cultures			
Légumineuses			
Mono culture	m²	150	159
polyculture	m²	200	211
Céréales (Maïs, mil, sorgho, riz, sorgho et cultures similaires)			
monoculture	m²	150	159
polyculture	m²	250	264
Banane plantain			
Jeune	pied	1000	1057
Adulte	pied	1500	1586
Banane douce			
Jeune	pied	800	846
Adulte	pied	1200	1268
Jeune	pied	100	106
Adulte	pied	300	317
Tout type	pied	3000	3171
Cotonniers			
Jeunes	pied	100	106
Adultes	pied	200	211
Tabac			
Jeunes	m²	100	106
Adultes	m²	200	211
Canne à sucre			
Jeunes	pied	25	26
Adultes	pied	75	79
Cacaoyer -Caféier			
Jeunes (moins de 3 ans)	pied	5000	5285
Adultes (de 3 à 25 ans)	pied	2500	2643
Adultes (de plus de 25 ans)	pied	2000	2114
Palmier à huile local			

Designation	Unité	Prix Unitaire	Coûts PO 4.12
Cultures			
Jeunes (moins de 3 ans)	pied	2500	2643
Adultes (de 3 à 25 ans)	pied	10000	10570
Adultes (de plus de 25 ans)	pied	4000	4228
Palmier à huile amélioré			
Jeunes (moins de 3 ans)	pied	10000	10570
Adultes (de 3 à 25 ans)	pied	35000	36995
Adultes (plus de 25 ans)	pied	4000	4228
Palmier raphia			
jeunes	pied	500	529
Adultes	pied	1000	1057
Cocotier local			
Jeune (moins de 3 ans)	pied	2500	2643
Adulte (3 à 25 ans)	pied	10000	10570
Cocotier amélioré			
Jeunes(moins de 3 ans)	pied	7500	7928
Adulte (3 à 25 ans)	pied	20000	21140
Hévéa			
Jeunes (moins de 5 ans)	pied	5000	5285
Adulte (3 à 30 ans)	pied	35000	36995
Théier			
monoculture	m ²	150	159
polyculture	m ²	250	264
Jeunes	pied	5000	5285
Adultes	pied	35000	36995
Jeunes	pied	5000	5285
Adulte	pied	35000	36995
Papayer			
Jeune	pied	1000	1057
Adulte	pied	3000	3171
Kolatif et safoutier			
Jeune	pied	20000	21140
Adulte	pied	50000	52850
Arbre à pin , goyavier, corossolier, pommier			
Jeune	pied	10000	10570
Adulte	pied	25000	26425
Moabi, Karité, manguier sauvage			
Jeune	pied	75000	79275
Adulte	pied	5000	5285
Autres arbres fruitiers			
Jeunes	pied	7500	7928
Adultes	pied	25000	26425

Designation	Unité	Prix Unitaire	Coûts PO 4.12
Cultures			
Quinquina			
Jeune	pied	2500	2643
Adulte	pied	7500	7928
Voacanga			
Jeune	pied	2500	2643
Adulte	pied	7500	7928
Pygeum			
Jeune	pied	2500	2643
Adulte	pied	5000	5285
Yuhimbé			
Jeune	pied	6000	
Adulte	pied	75000	79275
Arbres d'ombrages			
Jeune	pied	5000	5285
Adulte	pied	10000	10570
Autres arbres cultivés			
Jeunes(moins de 3 ans)	pied	10000	10570
Adultes (plus de 3 ans)	pied	20000	21140

Sources : Rapport d'évaluation du consultant PAR

8.1.2. Méthodologie d'évaluation des constructions

Les constructions et autres mises en valeur sont estimées à leur valeur de remplacement établie en octobre 2023 par l'expert membre du Comité ad hoc y habilité.

Pour ce faire, les calculs se sont basés sur le prix des matériaux de constructions au niveau local en octobre 2023. Cette approche a été utilisée en vue de s'assurer de la conformité avec la note méthodologique du PDVIR. Il faut cependant relever que sur les différentes emprises à Douala on ne retrouve que des standings ordinaires, des maisons en semi dur, des maisons en matériaux provisoires, etc.

Les évaluations se sont faites en considérant le caractère de viabilité de la partie restante des constructions. Dans le cas où la partie restante n'était pas viable (risque d'effondrement), la construction est évaluée comme si elle est affectée complètement. Dans la base des données, il a été précisé le taux d'affectation de chaque construction. C'est également le lieu d'indiquer qu'à Douala, toutes les constructions évaluées à 100% seront reconstruites sur le même site, car les PAP disposent de l'espace sur ces sites, ce qui ne les oblige pas à se réinstaller ailleurs sur un autre site. La base des données présente également la superficie globale de chaque concession, qui montre à suffisance que les PAP ont de l'espace disponible pour se reconstruire. Ceci a été fait en application des dispositions des paragraphes 6 et 25 de la PO 4.12 de la Banque mondiale.

De façon opérationnelle, le consultant a procédé à déterminer les devis estimatif et quantitatif pour chaque standing des constructions. Cette approche qui prend en compte à la fois les couts des matériaux au niveau local de Douala, a permis de déterminer le coût de compensation au mètre carré de chaque standing y compris les constructions en matériaux provisoire. Une fois le coût de compensation est défini pour chaque standing de construction, il est multiplié par la superficie affectée pour déterminer le coût de la compensation qui permet à la PAP de reconstruire à minima le même standing de sa construction affectée. Pour les cas des kiosques qui servent de commerce, étant donné qu'il s'agit des installations amovibles, il a simplement été évaluer le coût de déplacement du kiosque vers un nouveau site. Cela prend en compte la manutention et le transport du kiosque. S'agissant des hangars servant

d'espace de commerce, ils ont été évalués suivant le même principe que celui des autres standing en considérant qu'ils sont tous fait de matériaux provisoires.

- **Constructions de moyen standing (MS)**

Ce sont des constructions en matériaux définitifs avec soubassement ordinaire, ossature B.A, remplissage parpaing de 15 ou 20 toiture tôle alu ou ondulée ou zinc, plafond contre-plaque, peinture lavable revêtement sol carreaux grès cérame pour la cuisine, toilette et terrasse, carreaux plastiques ou chape de couleur au salon, chambre et débarras, installations électriques et sanitaires correctement exécutées, chauffe-eau, couches lustrerie ordinaire, menuiserie bois ou métallique châssis vitrées facile, jardin propre, pelouse bien entretenue.

- **Constructions de standing ordinaire (SO)**

Ce sont des constructions avec Soubassement ordinaire, ossature en B.A, remplissage en parpaings de 15 ou 20 cloisons de 10 à 15, toiture en tôle, plafonnage, contre-plaques, sol gerflex ou ciment de couleur, eau courante, électricité, sanitaire, clôture portail.

- **Constructions de standing semi dur (SD)**

Ce sont des constructions en ossature générale en bois dur du pays, enduits ciment B.A, toitures, tôles ondulées, zinc ou alu, plafonnage, contre-plaque, menuiserie bois, revêtement chape simple ou de couleur, peinture chaux alunée, distribution acceptable, installation sanitaire, eau courants électriques accès facile, clôture.

- **Constructions en matériaux provisoires (MP)**

Ce sont des constructions en matériaux provisoires avec bardage en planches peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques.

- **Hangar (HG)**

Ce sont des constructions en matériaux provisoires composées généralement de poteaux en bois avec couverture en tôles ondulées métalliques.

Les coûts moyens de reconstruction à neuf en octobre 2023 résultant des calculs et prenant en compte la main d'œuvre et le transport sont présentés ci-dessous :

Tableau 17 : Récapitulatif des coûts moyens de reconstruction des bâtiments

Standing	Coût moyen au m² en FCFA
Standing ordinaire	210 016
Constructions en matériaux provisoires	56 628
Hangar	43 560
Clôture / barrière en dur	125 668
Fosse Septique	520 000

Sources : Rapport d'évaluation du consultant PAR

8.1.3. Méthodologie d'évaluation des ouvrages d'approvisionnement en eau

La collecte des données a permis de recenser quelques ouvrages d'approvisionnement en eau dans les quartiers impactés par la mise en œuvre des sous-projets de proximité du PDVIR (composante voiries et assainissement) dans les arrondissements de Douala 3^{ème} et Douala 5^{ème}.

Le Consultant, en concertation avec les responsables du MINEE membres de la Commission ad hoc, ont procédé à l'évaluation des puits et des forages existants en tenant compte de la profondeur et de l'état d'aménagement, ils ont également établi la grille ci-dessous qui prend en compte le coût de construction de l'ouvrage à neuf. Cette grille se conforme à la note méthodologique applicable par le PDVIR à ses projets de proximité. Cette note préconise que les constructions et autres mises en valeur soient estimées à leur valeur de reconstruction à neuf à la date de l'expertise.

Selon cette base de calcul, et tenant compte de l'état de finition, les différents types d'ouvrages d'approvisionnement en eau impactés par le Projet comprennent les deux types suivants dont les coûts de remplacement sont présentés ci-dessous :

- Les puits traditionnels,
- Les puits aménagés.

Tableau 18 : Récapitulatif des coûts moyens de reconstruction des ouvrages d'approvisionnement en eau

Types d'ouvrages	Coût
Puits traditionnels	200 000
Puits aménagés	200 000

Sources : Rapport d'évaluation du consultant PAR

8.1.4. Méthodologie d'évaluation des nues propriétés

Aucun titre de propriété foncière étant identifié, l'évaluation des nues-propriétés n'a pas été effective.

8.1.5. Méthodologie d'évaluation des compensations dues aux déplacées économiques

Si l'on s'en tient à la loi des finances 2022 : Les pertes de revenus économiques sont évaluées sur la base du régime fiscal correspondant à l'activité économique perturbée.

- Les PAP assujetties au paiement des tickets communaux journaliers d'une valeur de 100 FCFA, correspondent à un régime fiscal de taxe communale forfaitaire de 5000FCFA par trimestre qui renvoie à un revenu journalier moyen situé entre 500 et 2000 FCFA, soit un revenu moyen de 37 500 FCFA par mois.
 - Les PAP subordonnées au régime libératoire sont assujetties au paiement d'impôts trimestriels de quatre ordres possibles :
 - L'impôt libératoire de catégorie A : Entre 5 000 et 9 999 FCFA/trimestre, correspondant à un revenu annuel situé entre 100 000 et 999 000 FCFA, soit un revenu moyen de 45 792 FCFA par mois ;
 - L'impôt libératoire de catégorie B : 10 000 et 12 499 FCFA/trimestre, correspondant à un revenu annuel situé entre 1000 000 et 5 000 000 FCFA, soit un revenu moyen de 250 000 FCFA par mois ;
 - L'impôt libératoire de catégorie C : 12 500 FCFA/trimestre, correspondant à un revenu annuel situé entre 6 000 000 et 8 000 000 FCFA, soit un revenu moyen de 583 333 FCFA par mois ;
 - L'impôt libératoire de catégorie D : 20 000 FCFA/trimestre, correspondant à un revenu annuel situé entre 8 000 000 et 10 000 000 FCFA, soit un revenu moyen de 750 000 FCFA par mois ;
- Les PAP subordonnées au régime de patente sont assujetties au paiement d'impôts annuels excédant 100 000 FCFA, en fonction de l'ampleur de l'activité économique. Ce régime fiscal correspond à un revenu annuel supérieur ou égal à 10 000 000 FCFA.

Cette approche a été retenue dans ces évaluation pour la simple raison qu'elle s'appuie sur une catégorisation déjà faite par le régime fiscal qui détermine, en fonction de la nature des activités commerciales, le type d'imposition qui en lui-même est fonction du revenu issu de cette activité. Les activités commerciales menées par les PAP figurent donc déjà dans le registre leur permettant de s'acquitter de leurs responsabilités fiscales qui est fonction de leur revenu journalier ou mensuel. Voilà pourquoi, pour calculer la compensation au titre des activités économiques nous avons jugé nécessaire d'exploiter cette catégorisation d'activité commerciale comme élément factuel (au lieu de considérer les déclarations des commerçants affectés qui pourraient juger de l'opportunité pour faire de la spéculation), qui permet de déterminer le revenu mensuel de chaque activité, et multiplier ce revenu mensuel par le nombre de mois des travaux à exécuter.

Il est toutefois important de préciser que dans ce processus, l'évaluation est faite indépendamment de la situation fiscale de la PAP, c'est-à-dire, que celle-ci soit en règle avec le fisc ou pas, l'évaluation est faite sans en tenir compte, car cette approche est juste utilisée pour déterminer le revenu mensuel de l'activité et d'en déduire la compensation correspondante en s'appuyant sur les éléments juridiques.

En plus de la compensation des pertes des revenus, les déplacés économiques recevront une compensation des pertes de leurs constructions qui est évaluée en fonction du type de local (matériaux provisoires, hangars, standing ordinaire).

8.2. RECAPITULATIF DU COUT DES INDEMNISATIONS

Ce PAR concerne **559** (375 à Douala 3^e et 184 à Douala 5^e) personnes affectées - chef de familles - par le Projet (PAP). Ces PAP pris individuellement (recensées comme individus) représentent leurs familles respectives. Ces **559** PAP sont réparties comme suit :

- 503 (330 à Douala 3^e et 173 à Douala 5^e) personnes qui perdent permanemment i) quelques cultures (arbres) plantées devant leurs domiciles en bordure de route (palmiers à huile, manguiers, bananiers, avocatiers, goyaviers) ; ii) une petite partie de leur terrain ou iii) une petite partie de leurs constructions (les constructions renvoient dans ce PAR aux maisons/abris, hangars, aux clôtures, aux vérandas, aux cours dallées, aux escaliers). Aucune de ces PAP ne perd la totalité de ces constructions. Elles seront toutes maintenues sur les mêmes sites. Il ne s'agit donc pas des cas de réinstallations physiques sur des nouveaux sites. Il faut rappeler ici que dans le cadre de ce PAR, les cultures, ces terrains, constructions ne représentent pas le principal moyen de subsistance ou la principale source de revenu des PAP ; elles ne sont donc pas des déplacés économiques au sens de l'OP 4.12 de la banque mondiale.
- 56 (45 à Douala 3^e et 11 à Douala 5^e) personnes dont les commerces représentent leurs principales sources de revenus (boutiques, salon de coiffure, vente de produits alimentaires, vente de vêtements à la sauvette, menuiserie, snack bar, charcuterie, quincaillerie, garage mécanique, brocante etc.) seront perturbées temporairement pendant l'exécution des travaux sur les voiries à améliorer (travaux désormais). D'après les opérations de terrain, les activités de ces PAP seront maintenues sur les mêmes sites.

Le budget global de la mise en œuvre du Plan d'actions de réinstallation des sous projets de proximité dans la ville de Douala s'élève à **929 001 466 (Neuf cent vingt-neuf millions mille quatre cent soixante-six)** FCFA répartis ainsi qu'il suit ; (i) Constructions : **772 313 081** FCFA (ii) Cultures : **14 583 715** FCFA ; (iii) Ouvrages d'approvisionnement en eau : **3 200 000** FCFA ; (iv) Déplacées économiques **54 449 992** FCFA ; et, (v) Imprévus **84 454 679** FCFA.

Les détails ce budget global sont présentés en annexes.

8.3. NEGOCIATIONS INDIVIDUELLES

Les négociations individuelles visaient à :

- Sensibiliser et obtenir l'accord des PAP sur la nécessité de raccourcir les délais de réinstallation ;
- Présenter et obtenir l'accord des PAP sur l'intérêt de la démarche de négociation qui est prévue et encadrée par la législation nationale tout en précisant les contraintes de la procédure classique d'expropriation par la Déclaration d'Utilité Publique et Décret ;
- Présenter et obtenir l'accord des PAP sur les résultats des expertises d'évaluation sur lesquelles les négociations sont basées ;
- Recueillir les préférences des PAP relativement à la méthode de compensation souhaitée parmi les options (espèce ou nature).

Toutes les 435 PAP ont opté pour le paiement en numéraire des compensations.

8.4. CALENDRIER D'EXECUTION DU PAR

En termes de calendrier, le Gouvernement Camerounais et la Banque mondiale devront tout d'abord approuver séparément le plan d'actions de réinstallation, tel que spécifié dans le cadre de politique de réinstallation (CPR). Une fois le PAR final approuvé, le PDVIR devra le mettre en œuvre immédiatement pour que l'opération de déplacement soit achevée avant que les travaux de construction ne débutent, ce qui est une condition fondamentale.

Lorsque les PAP seront compensées, un suivi du processus devra être effectué afin de vérifier si les objectifs fixés sont atteints. Le calendrier approximatif de mise en œuvre du PAR est ébauché dans le tableau ci-après :

Tableau 19 : Calendrier de mise en œuvre des activités du PAR

Activités	Date/Période
Formation du consultant à la note méthodologique par le PDVIR à l'atelier d'Edéa	07 au 08 Avril 2022
Souscription du contrat par le consultant	07 Decembre 2021
Signature du contrat par la CUD	23 Decembre 2021
Délivrance de l'ordre de service de démarrage	23 Decembre 2021
Activités préparatoires à la mission de collecte de données	Fevrier 2022
Mission terrain de collecte de données et étude socio-économique	Mars 2022
Elaboration du rapport de l'étude socio-économique	Avril 2022
Mission de terrain de collecte de données du PAR	Décembre 2022
Dépouillement, synthèse des données et élaboration du rapport du PAR	Janvier 2023
Audiences publiques de restitution des résultats du PAR aux PAP	06 et 07 février 2023
Finalisation du rapport du PAR et transmission au PDVIR	Mai 2023
Echanges entre IDA et la CCP sur le rapport du PAR	Octobre et Novembre 2023
Validation du rapport du PAR par la BM	Novembre 2023
Début du paiement des compensations	3 semaines après la validation du rapport du PAR par la BM
Obtention de la non-objection de la BM sur la mise en œuvre du PAR et début des travaux	Après validation du rapport d'Audit concourant à la mise en œuvre du PAR de Douala

9. MODALITES DE RESOLUTION DES PLAINTES ET GESTION DES CONFLITS

Les lignes relatives à la gestion des plaintes liées à la réinstallation, tirées du MGP du projet sont ci-après présentées. Il est à noter que le PDVIR dispose d'un MGP qui traite de tous les types de plaintes inhérentes aux activités du Projet y compris les plaintes liées à la mise en œuvre du PAR et donc à la réinstallation. Cette section présente donc spécifiquement les éléments en rapport avec le PAR.

9.1. TYPES DE PLAINTES ET CONFLITS A TRAITER

Les plaintes et litiges peuvent porter sur les points suivants :

- Omissions ;
- Sous-évaluation des biens ;
- Erreurs dans l'identification des PAP et des biens ;
- Contestation des montants des compensations ;
- Désaccord sur des limites des parcelles,
- Conflit sur la propriété d'un bien (deux personnes affectées, ou plus, déclarent être le propriétaire d'un même bien) ;
- Désaccord sur l'évaluation d'une parcelle ou d'un autre bien ;
- Désaccord sur les mesures de réinstallation.
- Mauvaise attribution de maisons/hangar marchands (erreurs sur la grandeur, voisinage non prévue).
- L'accès à l'information concernant le fonctionnement du système de dépôt et gestion des plaintes

- Les VBG/HS ainsi que l'absence de gestion adéquate du processus en ce qui concerne les PAP vulnérables.

9.2. ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE DU MGP

Les acteurs de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes sont les suivants :

- Le Maire ;
- Le Receveur Municipal
- Le plaignant ;
- Les chefs de quartier ;
- Les sectoriels membres de l'équipe de conformité locale (ECL)
- Le chef UTL, coordonnateur de l'ECL ;
- Le responsable social de l'UTL, rapporteur de l'ECL ;
- L'Ingénieur de l'UTL,
- L'auditeur concurrent

Tableau 20: Synoptique des acteurs et rôle dans la mise en œuvre du MGP

ETAPE DE TRAITEMENT	ACTEUR IMPLIQUE	ROLE	OBSERVATIONS
Collecte	Plaignant	Introduit sa doléance/réclamation soit auprès du chef de quartier, soit auprès de l'UTL, soit à travers le 8500	Une campagne de vulgarisation du 8500 est en cours auprès des communautés riveraines du projet.
	Chef de quartier	Collecte la doléance/plainte Transmet à l'UTL	
	Responsable social de l'UTL/rapporteur de l'ECL	Collecte la doléance/plainte auprès du plaignant ou auprès du chef du quartier	
	LMT Group (opérateur call center)	Reçoit les appels à travers le 8500 Enregistre les doléances	
	CCP	Les plaintes qui arrivent directement à la CCP soit par le call center, soit par d'autres moyens, sont systématiquement redirigées vers l'ECL pour compétence.	La CCP n'ayant pas les capacités à traiter directement les plaintes de réinstallation, transfère celles-ci à l'ECL pour suite de procédure (vérifications, enquêtes de terrain etc°)
Enregistrement et délivrance de l'accusé de réception	Responsable social de l'UTL/rapporteur de l'ECL	Enregistre la plainte dans le registre et la base de données Délivre un accusé de réception au plaignant	
	LMT Group (opérateur call center)	Enregistre l'appel dans la plateforme Délivre un accusé de réception par SM/appel au plaignant Transfère les doléances/plaintes à la CCP	
Tri et orientation et traitement des plaintes	Responsable social de l'UTL/rapporteur de l'ECL	Tri et oriente les plaintes par bordereau de transmission en fonction de leur nature vers les sectoriels membres de l'ECL pour compétence	
Vérification/enquête	Sectoriels membres de l'ECL et l'UTL	Procède aux vérifications nécessaires Procède aux évaluations des biens le cas échéant Produisent un rapport d'expertise à l'attention du coordonnateur de l'ECL/Chef UTL	
Transmission de feedback-	Responsable social de l'UTL/rapporteur de l'ECL	Contacte le plaignant et lui donne la situation de traitement de sa plainte et les	Dans le cas où la plainte ne nécessite pas de paiement, les explications, et

back/Réponse à la Plainte.	LMT Group (opérateur call center)	résolutions prises après les vérifications/expertises	résolutions arrêtées au terme des enquêtes de vérification sont communiqués aux plaignants.
Suivi évaluation	Maire Receveur Municipal	Paiement des compensations le cas échéant	Dans le cas où la plainte ne nécessite pas de paiement, les explications, et résolutions arrêtées au terme des enquêtes de vérification sont communiqués aux plaignants.
Clôture de la plainte	Responsable social de l'UTL/rapporteur de l'ECL	Signature d'un PV de clôture Orientation vers une procédure judiciaire en cas de non satisfaction du traitement de l'ECL	Conformément au MGP du Projet, la possibilité est donnée au plaignant d'engager une procédure de recours judiciaire en cas d'insatisfaction du traitement de sa requête par l'ECL.
Reportage	Responsable social de l'UTL/rapporteur de l'ECL	Renseigner systématiquement la base des données et le registre des plaintes Transmettre à la CCP la base des données actualisée à chaque fois que le statut de traitement d'une plainte a évolué.	

9.3. ELIGIBILITE DES PLAINTES

Afin de s'assurer de la pertinence et de la véracité des plaintes à prendre en compte dans le cadre de la mise en œuvre du présent MGP, trois principaux critères sont à respecter pour juger de la recevabilité ou pas d'une plainte. Il s'agit du :

- **Critère d'identification du plaignant.** La plainte doit être introduite par une PAP ou son ayant droit, ou toute autre personne ayant un lien avec la PAP ;
- **Critère de causalité.** La plainte doit avoir un lien avec le processus de mise en œuvre du PAR au sens des types de plaintes présenté à la section 10.1 ;
- **Critère d'objectivité.** La plainte doit pouvoir être soutenue par des éléments factuels et vérifiables (existence effective du bien qui fait l'objet de la plainte ayant un rapport avec les activités du projet)

9.4. DESCRIPTION DES ETAPES DE MISE EN ŒUVRE DU MGP LIE AU PAR

9.4.1. L'absorption ou la collecte des plaintes

Les PAP ou leurs ayant ont la possibilité de déposer leurs plaintes ou réclamations par les moyens suivants :

- En appelant le numéro vert 8500 du PDVIR ;
- Auprès de la chefferie de leurs quartiers
- Auprès de l'UTL
- Auprès de la CCP
- Auprès des entreprises d'exécution des travaux

9.4.2. Enregistrement et délivrance de l'accusé de réception

Après réception, les plaintes doivent être enregistrées systématiquement dans le registre et dans la base des données numériques. Un accusé de réception doit être notifié au plaignant précisant l'enrôlement de la plainte dans le mécanisme tout en lui précisant les prochaines étapes que la plainte suivra, la date à laquelle un feed-back lui sera fait.

9.4.3. Le tri l'orientation et le traitement des plaintes

Afin de mieux diriger les plaintes vers les sectoriels habilités à les traiter, un tri sera fait au niveau du secrétariat de l'Equipe de conformité locale ou centrale. Ce tri permettra de déterminer l'éligibilité de la plainte, mais aussi de déterminer le sectoriel vers qui la plainte devra être orientée pour traitement MINDCAF, MINADER, MINH DU, MINPROFF, MINAS, entreprises des travaux ou même la CCP. Seules les plaintes jugées éligibles suivant les

critères définis par le mécanisme seront traitées. Les plaintes jugées non éligibles feront l'objet de notification immédiate au plaignant en précisant l'objet de non-éligibilité.

Le traitement des plaintes après ségrégation concerne celles qui sont éligibles. Il consiste à catégoriser les plaintes en fonction de leur type et leur nature et objet (construction, culture, terrain nue, etc. Après cette catégorisation, chaque plainte doit suivre le circuit le mieux approprié pour la suite de son traitement (MINH DU pour les constructions, MINDCAF pour le terrain, MINADER pour les cultures etc). Ces sectoriels sont membres de l'équipe de conformité locale et ont donc la responsabilité de conduire les vérifications, enquêtes ou expertises nécessaires.

9.4.4. La vérification/enquête

Les plaintes transférées aux sectoriels doivent faire l'objet de vérification ou d'enquête, car il sera question de vérifier si l'omission, la sous-évaluation, le paiement partiel du bien ou toute autre objet de requête. Par la suite en cas de véracité des déclarations, le sectoriel devra évaluer le bien et de transmettre le rapport au coordonnateur de l'ECL qui est le chef de l'UTL. Ce dernier portera à l'attention du Maire et du Receveur municipal le rapport d'expertise du sectoriel pour paiement.

Dans le cas où la plainte ne nécessite pas de paiement, le sectoriel portera dans son rapport la situation exacte à communiquer au plaignant par l'équipe du projet.

En cas d'insatisfaction, le recours aux institutions judiciaires reste une option ouverte au plaignant. Cette option judiciaire doit clairement lui être présentée afin d'en faire le choix en toute conscience et liberté.

9.4.5. La transmission de feed-back/Réponse à la Plainte

Au terme de toutes les étapes précédentes et des mesures prises en vue de la résolution d'une plainte, il est de bon ton que le plaignant soit formellement informé de la décision qui a été prise et des possibilités qui s'offrent à lui. Le plaignant a la possibilité d'interjeter appel s'il ne se sent pas satisfait de la décision rendue à sa plainte. Cette option doit lui être clairement présentée tout en lui laissant libre choix à la suite qu'il souhaite donner à la procédure. Il est tout de même important de préciser que, les plaintes faisant l'objet de procédures judiciaires introduites par le plaignant vont au-delà des responsabilités du présent mécanisme, par conséquent aucune possibilité d'intervention dans les procédures judiciaires ne saurait être envisagée par le personnel du Projet. Le pouvoir judiciaire allant au-delà de celui du projet.

Les feed-back pourront se faire au travers du numéro vert du PDVIR 8500 à destination des plaignants à travers des appels, des sms, pour les plaintes enregistrées par ce canal. Les plaintes enregistrées au travers d'une fiche de dépôt recevront également un feedback formel initié par le rapporteur de l'ECL.

Dans le cas où la plainte ne nécessite pas de paiement, les explications, et résolutions arrêtées au terme des enquêtes de vérifications sont communiqués au plaignant.

9.4.6. Le suivi et l'évaluation

A ce niveau le suivi évaluation consiste à se rassurer de la mise en œuvre effective des solutions qui ont été retenues en vue de résoudre la plainte. Aussi, diverses que variées en fonction des cas, il est important que l'ECL s'assure du respect de ces engagements dont la finalité est la clôture de la plainte.

9.4.7. La clôture de la plainte

Parvenu au terme du processus de mise en œuvre du MGP, la dernière étape consiste en la clôture de la plainte. Cette clôture est prononcée dans les circonstances suivantes :

- La plainte introduite a trouvé solution ;
- La solution a effectivement été mise en œuvre ;
- Le plaignant a été mis au courant de tout le processus ;
- Le plaignant est satisfait de la solution apportée à sa plainte ;
- Le plaignant n'est pas satisfait et interjette une procédure judiciaire qui n'est plus du ressort du MGP ;
- Un PV de clôture de la plainte est signé et archivé.

Au terme du processus, le responsable social de l'UTL doit actualiser le statut de la plainte dans la base de données numérique et de faire un rapport systématique à la CCP.

Il est important de préciser que les ECL sont les instances opérationnelles de gestion des plaintes liées aux compensations dans le cadre de ce projet, car les acteurs membres de cette équipe sont les mêmes qui ont conduit les évaluations de tous ces biens dans les emprises des travaux.

9.4.8. Cas spécifique aux VBG/HS et personnes vulnérables

Pour cette catégorie de plaintes, une fois la dénonciation enregistrée, le cas est immédiatement transmis au consultant (ONG RIDEV) en charge de la prise en compte des survivantes.

Ce dernier a la responsabilité de déclencher toute la procédure de gestion de ces cas (consentement libre de la survivantes, orientation vers les structures de prise en charge en fonction de la nature du besoin e prise en charge, suivi de la prise en charge, production des rapports de prise en charge etc). Il veillera également à ce que la pris en charge soit fondamentalement basée sur la survivante.

Dès la dénonciation, une communication est faite immédiatement avec la Banque mondiale et un suivi continu est maintenu avec le consultant.

10. DISPOSITIFS DE SUIVI-EVALUATION

Les dispositions pour le suivi et l'évaluation visent à s'assurer d'une part, que les actions proposées sont mises en œuvre de la façon prévue et dans les délais établis et d'autre part, que les résultats attendus sont atteints. Lorsque des déficiences ou des difficultés sont observées, le suivi et l'évaluation permettent d'enclencher des mesures correctives appropriées.

L'objectif principal du plan d'actions de réinstallation est d'assurer aux personnes affectées un niveau de vie et des conditions de vie équivalents ou meilleurs que celles qu'elles connaissaient avant la réalisation des projets de proximité dans les Arrondissements de Douala 3^{ème} et 5^{ème}. Ainsi, le suivi et l'évaluation des actions proposées dans le plan d'actions de réinstallation devront porter prioritairement sur l'atteinte de cet objectif.

Le suivi/évaluation du plan d'actions de réinstallation visera les objectifs suivants : le suivi et l'évaluation.

Suivi

- Vérifier en permanence que le programme de travail et le budget du PAR sont exécutés conformément aux prévisions.
- Vérifier en permanence que la qualité et la quantité des résultats espérés sont obtenues dans les délais prescrits.
- Identifier tout facteur et évolution imprévus susceptibles d'influencer l'organisation du PAR, la définition de ses mesures, d'en réduire l'efficacité ou de présenter des opportunités à mettre en valeur.
- Recommander dans les meilleurs délais aux instances responsables concernées
- Les mesures correctives appropriées, dans le cadre de procédures ordinaires ou exceptionnelles de programmation.

Évaluation

- Établir et interpréter la situation de référence des populations affectées, avant le démarrage du Projet, en matière socioéconomique et de santé (le recensement effectué dans le cadre de ce mandat a permis d'élaborer la situation de référence).
- Définir, à intervalles réguliers, tout ou une partie des paramètres ci -dessus afin d'en apprécier et comprendre les évolutions.
- Établir, en fin de projet, une nouvelle situation de référence pour évaluer les impacts du PAR en matière socioéconomique et de santé.

- Analyser, de façon programmée ou en réponse à des constats de suivi/évaluation, certains éléments du milieu humain ou certaines mesures en vue d'améliorer l'efficacité du PAR.

10.1. SUIVI INTERNE DU PAR

Il consiste à s'assurer en permanence que :

- Les actions inscrites aux programmes de travail du PDVIR d'une part, et des opérateurs contractuels d'autre part, sont exécutées, et dans les délais ;
- Les coûts des mesures sont conformes aux budgets.

Ce suivi est déterminé par les programmes de travail du PDVIR, par les contrats des sous- traitants et par les protocoles passés avec des tiers (les Collectivités locales, par exemple). Ces documents définiront les objets de suivi et les indicateurs (indicateurs de performance) quantitatifs, qualitatifs, temporels et budgétaires utilisés pour ce suivi.

Ce type de suivi sera prédominant dans la préparation du déplacement des populations.

Le suivi de la mise en œuvre du PAR relève du PDVIR et plus particulièrement du RGS, qu'accompagneront le RGE et le RSS et RSE.

En bref, il doit être rigoureux et régulier à cause du risque social important que revêtent les opérations de déplacement des PAP. Les activités du suivi interne du PAR sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 21 : Activités et responsabilités du suivi interne du PAR

Activités	Période	Responsable	Indicateur
Mise en disposition des fonds à la commission de paiement	Avant la mise en œuvre du PAR	CUD	Fonds disponibles
Assistance conseil aux PAP	Pendant la mise en œuvre du PAR	UTL/OSC/Auditeur concurrent	Rapports d'activités OSC/UTL
Paiement des PAP	Pendant la mise en œuvre du PAR	Commission de paiement	PV de paiement signés des membres de la Commission de
Gestion des plaintes	Pendant la mise en œuvre du PAR et tout le long de l'exécution du Projet	ECL/CCP/Auditeur concurrent	Rapport de gestion des plaintes / Paiement
Audit de la mise en œuvre du PAR	Avant, pendant, après les paiements des compensations	Auditeur concurrent/CCP	Rapport d'audit avec les différents jalons

10.2. AUDIT CONCOURENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PAR

L'audit concurrent de la mise en œuvre du PSR passera par les jalons de mise en œuvre du PSR qui sont :

- Jalon 1 : Vérifier l'identification adéquate de PAP ou de leurs ayants droits. L'activité comprendra la vérification des listes des PAP en lien avec les impacts de réinstallation causés par les travaux (analyse des écarts ; et conclusion sur la situation des PAP ;
- Jalon 2 : Examiner et statuer sur les dossiers de paiement des PAP qui seront préparés par le Projet. Il s'agit de la vérification de si les montants prévus pour les indemnités sont conformes aux dispositions

du PAR. Également, si ces montants sont ajustés aux pertes/impacts de PAPs (terre, structures, cultures, autres, telles que prévues dans le PAR) constatées sur le terrain. Indiquer les cas de conformité et de non-conformité.

- Jalon 3 : Statuer sur le paiement des compensations aux PAP (pécuniaire ou en nature) suivant les conclusions des négociations consignées dans le procès-verbal signé à cet effet. La CCP, membre du Comité ad hoc et des équipes de conformité participe à ces paiements. Le mode de paiement est choisi par la PAP après consultation/négociation entre le paiement en espèce et le paiement en nature. Les PV de négociation sont conclus entre le Maire et la PAP. La procédure d'évaluation et de paiement des compensations est constituée et donne droit à un décret de classement après paiement.
- Jalon 4 : Statuer sur la conformité des procédures, délais et qualité de réponse du MGP lié au PAR conformément aux dispositions du PAR. Le Consultant vérifiera que le MGP du PAR est opérationnel, que les canaux de réception des réclamations prévus dans le PSR sont effectivement disponibles et que les informations sur les responsables du MGP, les délais de réponse et de résolution des réclamations sont connus par les plaignants potentiels. Le consultant vérifiera également le respect des délais de réponse aux plaignants et la qualité des réponses.
- Jalon 5 : Évaluation finale du PAR Cette évaluation comprendra :
 - La vérification du paiement intégral des indemnités de terres, logements, et autres actifs aux PAP ;
 - La vérification de l'effectivité des compensations et de l'accompagnement des PAP, particulièrement les personnes vulnérables, les femmes, afin de permettre aux PAP de remplacer les actifs affectés ;
 - La vérification de l'effectivité des compensations et de l'accompagnement des déplacés économiques ;
 - L'évaluation des procédures mises en œuvre pour les compensations ;
 - Evaluer le niveau de satisfaction des différentes catégories de PAP au regard des modalités de compensation ;
 - L'évaluation du fonctionnement et des résultats des procédures de réclamation liées à la mise en œuvre du PAR afin de vérifier si le Mécanisme de Gestion de Plaintes (MGP), fonctionne correctement et si les griefs sont traités de manière effective et en temps opportun pour garantir que l'objectif du PAR est atteint.
 - L'évaluation des actions correctives à prendre éventuellement dans le cadre du suivi et évaluation des modifications à apporter aux stratégies et méthodes utilisées pour la réinstallation ;
 - L'évaluation de la mise en œuvre des mesures pour prévenir les risques de violence ou VBG, notamment le déni de ressources à l'endroit des femmes et groupes vulnérables ayant droits aux compensations.

Nombre de personnes vulnérables à indemniser	Liste des PAP	Consultation du rapport PAR	Une fois durant le projet	RGS
Nombre de personnes vulnérables à accompagner dans la réinstallation	Liste des PAP	Consultation du rapport PAR	Une fois durant le projet	RGS

10.3. INDICATEURS DE SUIVI

Afin de déterminer dans quelle mesure les objectifs sont atteints, les indicateurs vérifiables suivants serviront à mesurer la performance du PAR :

Tableau 22 : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du PAR

Suivi	Indicateurs	Source de vérification	Méthodes de collecte des données	Période/Fréquence de mesure	Responsable de la mesure
Suivi des PAP	Nombre de PAP identifiées par catégorie (construction, nues propriété, cultures, déplacés économiques, personnes vulnérables)	Liste des PAP	Consultation du rapport PAR	Une fois durant le projet	RGS
	Nombre de PAP bénéficiaires d'une compensation additionnelle sur les bâtis	Liste des PAP	Consultation du rapport PAR	Une fois durant le projet	RGS
	Nombre de PAP femmes par catégorie (construction, nues propriété, cultures, déplacés économiques, personnes vulnérables)	Liste des PAP	Consultation du rapport PAR	Une fois durant le projet	RGS
	Nombre de personnes vulnérables à indemniser	Liste des PAP	Consultation du rapport PAR	Une fois durant le projet	RGS
	Nombre de personnes vulnérables à accompagner dans la réinstallation	Liste des PAP	Consultation du rapport PAR	Une fois durant le projet	RGS
	Nombre de séances d'information et sensibilisation des PAP au processus d'indemnisations	Rapports de sensibilisations	Rapports de sensibilisations	Semestrielle	RGS
	Niveau de vie et types de revenu des PAP avant les indemnisations	Rapport d'enquête de situation de référence	Consultation du rapport d'enquête de situation de référence	Une fois durant le projet	RGS
Suivi des indemnisations	Nombre de PAP identifiées par catégorie (construction, nues propriété, cultures, déplacés économiques, personnes vulnérables) ayant effectivement été indemnisées	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAR	Consultation du rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAR	Après les différents paiements	RGS
	Nombre de PAP bénéficiaires d'une compensation additionnelle sur les bâtis et ayant effectivement reçues ces compensations	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAR	Consultation du rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAR	Après les différents paiements	RGS
	Nombre de PAP femmes par catégorie (construction, nues propriété, cultures, déplacés économiques, personnes vulnérables) ayant effectivement été indemnisées	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAR	Consultation du rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAR	Après les différents paiements	RGS
	Nombre de personnes vulnérables indemnisées	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAR	Consultation du rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAR	Après les différents paiements	RGS
	Nombre de personnes vulnérables accompagnées à la réinstallation	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAR	Consultation du rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAR	Après les différents paiements	RGS

Suivi	Indicateurs	Source de vérification	Méthodes de collecte des données	Période/Fréquence de mesure	Responsable de la mesure
	Nombre de PAP ayant recommencé leurs activités économiques ou en ayant entrepris d'autres activités économiques, par rapport au nombre de déplacés économiques affectés	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAR	Consultation du rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAR	6 mois après le paiement des compensations	RGS
	Nombre de bâtis démolies et reconstruits par les PAP, par rapport au nombre de bâtis indemnisés	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAR	Consultation du rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAR	6 mois après les différents paiements	RGS
	Nombre de PAP ayant été indemnisé par protocole d'accord	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAR	Consultation du rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAR	Après les différents paiements	RGS
Suivi post indemnisations	Niveau de vie des PAP après les indemnisations	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAR	Consultation du rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAR	Annuelle	RGS
	Niveau de vie des PAP un an puis deux ans après les travaux	Rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAR	Consultation du rapport d'évaluation de la mise en œuvre du PAR	Annuelle	RGS
Suivi des plaintes liées au PAR	PAP ayant connaissance du MGP	Registre des plaintes	Consultation du rapport de mise en œuvre du MGP	Mensuelle	RGS
	Nombre de plaintes liées aux indemnisations enregistrées	Registre des plaintes	Consultation du rapport de mise en œuvre du MGP	Mensuelle	RGS
	Nombre de plaintes liées aux indemnisations traitées par catégorie/type	Registre des plaintes	Consultation du rapport de mise en œuvre du MGP	Mensuelle	RGS
	Nombre de plaintes déposées par des femmes ou autres groupes vulnérables liées aux indemnisations enregistrées	Registre des plaintes	Consultation du rapport de mise en œuvre du MGP	Mensuelle	RGS
	Nombre de plaintes déposées par des femmes ou autres	Registre des plaintes	Consultation du rapport de mise en œuvre du MGP	Mensuelle	RGS
	Groupes vulnérables liées aux indemnisations clôturées				
	Nombre de plaintes clôturées par catégorie/type	Registre des plaintes	Consultation du rapport de mise en œuvre du MGP	Mensuelle	RGS
	Nombre de plaintes renvoyées en justice.	Registre des plaintes	Consultation du rapport de mise en œuvre du MGP	Mensuelle	RGS

A cet effet, chaque PAP aura un dossier de suivi de ses indemnisations où seront enregistrés :

- Situation initiale ;
- Tous les usages et améliorations subséquents de biens par le Projet ;
- Le montant, la nature ou la forme de compensation convenue et perçue.

Par ailleurs, le Maître d'Ouvrage maintiendra une base de données complète sur chaque individu touché par les exigences foncières du Projet y compris la réinstallation, la compensation, les impacts sur les terres et autres actifs affectés.

11. COÛTS ET BUDGET

Cette section présente l'ensemble des coûts associés à la mise en œuvre du Plan d'Actions de Réinstallation. Les barèmes des cultures et arbres cultivés ont été évalués en tenant compte des taux d'inflation successifs depuis 2003 jusqu'en 2023. En ce qui concerne les constructions et autres mises en valeur, elles ont été estimées à leur valeur de reconstruction à neuf en octobre 2023. Les estimations prennent en compte les indemnités prévues pour compenser les pertes évaluées à la section 9.

11.1. LE BUDGET DE COMPENSATION DES CONSTRUCTIONS

Tableau 23 : Récapitulatif des coûts de compensation des constructions à Douala 3^{ème} et Douala 5^{ème}

Arrondissements	Localisation	Montants
Douala 3 ^{ème}	Voiries	96 177 113
	Voirie CCC	266 711 781
	Drains	199 919 819
	Sous total	562 808 712
Douala 5 ^{ème}	Voiries	122 646 054
	Drains	86 858 315
	Sous total	209 504 369
Total Douala 3^{ème} et Douala 5^{ème}		772 313 081

11.2. LE BUDGET DE COMPENSATION DES CULTURES

Tableau 24 : Récapitulatif des coûts de compensation des cultures à Douala 3^{ème} et Douala 5^{ème}

Arrondissements	Localisation	Montants
Douala 3 ^{ème}	Voiries	3 127 923
	Voirie CCC	1 332 728
	Drains	3 932 423
	Sous total	8 393 075
Douala 5 ^{ème}	Voiries	2 952 209
	Drains	3 238 430
	Sous total	6 190 640
Total Douala 3^{ème} et Douala 5^{ème}		14 583 715

11.3. LE BUDGET DE COMPENSATION DES AMENAGEMENTS D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Tableau 25 : Récapitulatif des coûts de compensation des ouvrages d'approvisionnement en eau à Douala 3^{ème} et Douala 5^{ème}

Arrondissements	Localisation	Montants
Douala 3 ^{ème}	Voiries	1 400 000
	Voirie CCC	400 000
	Drains	600 000
	Sous total	2 400 000
Douala 5 ^{ème}	Voiries	800 000
	Drains	0
	Sous total	800 000
Total Douala 3^{ème} et Douala 5^{ème}		3 200 000

11.4. LE BUDGET DE COMPENSATION DES PERTES DE REVENUS ECONOMIQUES

Tableau 26 : Récapitulatif des coûts de compensation des déplacés économiques à Douala 3^{ème} et Douala 5^{ème}

Arrondissements	Localisation	Montants
Douala 3 ^{ème} (compensation des pertes économiques)	Voiries	4 115 000
	Voirie CCC	45 699 992
	Drains	0
	Sous total	49 814 992
Douala 5 ^{ème} (compensation des pertes économiques)	Voiries	4 637 500
	Drains	0
	Sous total	4 637 500
Coût de la compensation sans les constructions		54 449 992
Compensation des constructions des déplacés économiques dans l'ensemble)		8 888 168
Total Douala 3^{ème} et Douala 5^{ème} avec les constructions		63 338 168

Le budget global de la mise en œuvre du Plan d'actions de réinstallation des sous projets de proximité dans la ville de Douala s'élève à **929 001 466 (Neuf cent vingt-neuf millions mille quatre cent soixante-six)** FCFA répartis ainsi qu'il suit ; (i) Constructions : **772 313 081** FCFA (ii) Cultures : **14 583 715** FCFA ; (iii) Ouvrages d'approvisionnement en eau : **3 200 000** FCFA ; (iv) Déplacés économiques **54 449 992** FCFA ; et, (v) Imprévus **84 454 679** FCFA.

Tableau 27 : Récapitulatif des coûts de compensation à Douala 5^{ème} et Douala 3^{ème}

Arrondissement	Localisation	Constructions	Cultures	Ouvrages d'approvisionnement en eau	Déplacés économiques	Total général
Douala 3^{ème}	Voiries proximité	95 741 513	3 127 923	1 400 000	4 115 000	104 384 436
	Voie CCC-Saint Michel	266 711 781	1 332 728	400 000	45 699 992	314 144 501
	Drains proximité	199 919 819	3 932 423	600 000	0	204 452 242
	Sous total	562 808 712	8 393 075	2 400 000	49 814 992	623 414 279
Douala 5^{ème}	Voiries proximité	122 646 054	2 952 209	800 000	4 637 500	131 035 764
	Drains proximité	86 858 315	3 238 430	0	0	90 096 745
	Sous total	209 504 369	6 190 640	800 000	4 637 500	221 132 509
Construction des déplacés économiques					8 888 168	
Total compensation		772 313 081	14 583 715	3 200 000	54 449 992	844 546 788
Imprévus et Divers (10%).....						84 454 679
TOTAL GLOBAL.....						929 001 465

Il faut préciser que le coût de déplacement des réseaux CAMWATER et ENEO n'est pas intégré dans le coût du PAR. Le réseau détruit sera remplacé par l'entreprise en charge des travaux.

Ainsi, le budget total du PAR s'élève à **929 001 466 (Neuf cent vingt-neuf millions mille quatre cent soixante-six)** FCFA soit **844 546 788 FCFA** du coût évalué et **84 454 679 FCFA** d'imprévus.

Ce montant calculé en monnaie constante de 2023, est consacré à la compensation des biens perdus qui sera payée par les fonds IDA. Aussi, les fonds IDA financeront le suivi de la mise en œuvre du PAR et l'évaluation de la mise en œuvre du PAR et ils supporteront entre autres les charges liées au fonctionnement du Comité ad hoc de gestion des plaintes et de prévention des conflits.

12. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. ARRÊTÉ N°050/A/MINEFOP DU 28 FÉVRIER 2011 : Portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'État aux communes en matière de participation à la mise en place, à l'entretien et à l'administration des centres de Formation Professionnelle
2. Le décret N°2014/3211/PM du 29 septembre 2014 fixant les prix minima applicables aux transactions sur les terrains relevant du domaine privé de l'Etat ;
3. Le Décret N° 2003/418/PM du 25 février 2003 fixant les tarifs des indemnités à allouer aux propriétaires pour cause d'utilité publique des cultures et arbres cultivés ;
4. L'Arrêté N°0832/Y.15.1/MINUH/D du 20 novembre 1987 fixant les bases de calcul de la valeur vénale
5. Banque mondiale, Les Normes Environnementales et Sociales de la Banque Mondiale, Projet d'examen et de mise à jour, Document de cadrage, Octobre 2012.
6. Banque mondiale, Politiques opérationnelles 4.12, Réinstallation involontaire des personnes, Décembre 2001.
7. Banque mondiale, Politiques opérationnelles 4.01, Evaluation environnementale, Janvier 999
8. Note méthodologique du PDVIR ;
9. Cadre de Gestion Environnemental et Social du PDVIR ;
10. Cadre de Politique de Réinstallation du PDVIR ;
11. Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) des personnes affectées par les travaux d'aménagement de certaines voiries structurantes dans la ville de Douala ;
12. Avant-Projet Détaillé (APD) des projets de proximité de la ville de Douala ;
13. L'étude d'impact environnemental et social des projets de proximité de la ville de Douala ;
14. Déclarations d'Utilités Publiques (DUP) ;
15. Décrets d'indemnisations ;
16. Arrêtés communaux de mises sur pieds des Commissions de Constat et d'Evaluation des biens.

ANNEXES :

ANNEXE 1 : RESULTATS DU RECENSEMENTS ET D'EVALUATION DES BIENS ET DES PERSONNES

1.1 Personnes affectées par les constructions dans les voiries à Douala 5^{ème}

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ème, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
CONSTRUCTIONS COTE DROIT ROUTE DOUALA 5ème																	
PAPDO5010	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé	30,00	12,00	42,00ml	30,00	3,00	33,00ml	78,57%	33,00ml	96 668	29 000	125 668	0,5	2 073 529	2 073 529	Il s'agit d'une clôture, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO5011	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	21,00	6,40	134,40	17,00	3,00	51,00	37,95%	51,00	161 551	48 465	210 016	0,5	5 355 416	5 355 416	37,95% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5012	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques	10,50	8,50	89,25	10,00	8,50	85,00	95,24%	89,25	43 560	13 068	56 628	0,6	3 032 429	4 146 868	95,24% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ème, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
																	sur le même site)
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planches et maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques	8,00	4,10	32,80	7,40	4,20	31,08	94,76%	32,80	43 560	13 068	56 628	0,6	1 114 439		94,76% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5013	Clôture / Barrière	Mur de clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé	15,00	10,00	25,00	15,00	2,00	17,00ml	68,00%	17,00ml	96 668	29 000	125 668	0,6	1 281 818	1 281 818	Il s'agit d'une clôture, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO5014	Hangar / boutique	Hangar construit en matériaux provisoire avec bardage en planche, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques	2,50	3,60	6,10	2,50	3,60	6,10	100,00 %	6,10	43 560	13 068	56 628	0,6	207 258	207 258	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5015	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche, sol revêtu de chape lissée, couverture	8,00	3,20	25,60	3,20	2,25	7,20	28,13%	7,20	43 560	13 068	56 628	0,6	244 633	244 633	28,13% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ème, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		en tôles ondulées métalliques															
PAPDO5016	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	17,80	8,20	146	8,20	2,50	20,50	14,04%	51,25	161 551	48 465	210 016	0,4	4 305 334	4 815 674	14,04% du bien évalués (à restaurer)
	Bâtiment à usage d'habitation	Fondation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couvertures,	8,20	2,70	22,14	3,00	2,70	8,10	36,59%	8,10	161 551	48 465	210 016	0,3	510 340		36,59% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5017	Clôture / Barrière	Mur de clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé	31	12	43,00ml	29	2	31,00ml	72,09%	31,00ml	96 668	29 000	125 668	0,5	1 947 860	1 947 860	Il s'agit d'une clôture, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO5018	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	16,63	6,7	111	6,70	4,50	30,15	27,06%	30,15	161 551	48 465	210 016	0,7	4 432 394	4 432 394	27,06% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5019	Bâtiment de type R+1 à usage	Bâtiment de type R+1 à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques,	12	4,5	108	4,50	3,50	31,50	29,17%	31,50	161 551	48 465	210 016	0,6	3 969 308	7 056 548	29,17% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ème, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques,	12,00	7,00	84,00	7,00	3,50	24,50	29,17%	24,50	161 551	48 465	210 016	0,6	3 087 240		29,17% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5020	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	4,00	1,50	6,00	4,00	1,50	6,00	100,00 %	6,00	161 551	48 465	210 016	0,5	630 049	1 008 078	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, couverture en tôles ondulées métalliques,	3,00	1,50	4,50	3,00	1,00	3,00	66,67%	4,50	161 551	48 465	210 016	0,4	378 029		66,67% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5021	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture	12,00	8,00	96,00	8,00	1,90	15,20	15,83%	15,20	43 560	13 068	56 628	0,5	430 373	430 373	15,83% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ème, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		de plafond en contreplaqué,															
PAPDO5022	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment avec carrelage, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en lambris,	16,70	5,00	83,50	5,00	1,20	6,00	7,19%	6,00	161 551	48 465	210 016	0,8	1 008 078	1 008 078	07,19% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5023	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	4,20	3,20	13,44	3,20	0,60	1,92	14,29%	1,92	161 551	48 465	210 016	0,7	282 262	1 781 778	14,29% du bien évalués (à restaurer)
	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé	8,20	8	16	8,20	2,00	10,20	62,96%	10,20	161 551	48 465	210 016	0,7	1 499 516		62,96% de la clôture impacté, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO5024	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques	6,00	4,00	24,00	4,00	2,00	8,00	33,33%	8,00	43 560	13 068	56 628	0,8	362 419	362 419	33,33% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ème, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO5025	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	9,00	6,00	54,00	9,00	0,80	7,20	13,33%	7,20	161 551	48 465	210 016	0,8	1 209 694	1 209 694	13,33% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5026	Clôture / Barrière	Mur de soutènement construit en maçonnerie de parpaings bourrés avec chaînage haut en béton armé	10		10,00ml			10,00ml	100,00 %	10,00ml	161 551	48 465	210 016	0,3	630 049	630 049	100% de la clôture impactée, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO5027	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation, construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques	12,00	4,00	48,00	4,00	4,50	18,00	37,50%	18,00	161 551	48 465	210 016	0,6	2 268 176	2 268 176	37,50% du bien évalués (à restaurer)
TOTAL EVALUATION DES CONSTRUCTIONS COTE DROIT ROUTE DOUALA 5eme																40 260 643	
CONSTRUCTIONS COTE GAUCHE ROUTE DOUALA 5eme																	
PAPDO5028	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques, en cours de construction	20,60	6,50	133,90	20,60	1,50	30,90	23,08%	30,90	161 551	48 465	210 016	0,6	3 893 702	3 893 702	23,08% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5029	Bâtiment de type R+1 à usage d'habitation	Bâtiment de type R+1 à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de	7,20	6,00	86,40	7,20	5,00	72,00	83,33%	86,40	161 551	48 465	210 016	0,6	10 887 245	13 092 416	83,33% (la construction est totalement

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ème, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,															impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en terrasse	6,00	6,00	72,00	6,00	1,25	15,00	20,83%	15,00	161 551	48 465	210 016	0,7	2 205 171		20,83% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5030	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée,	2,25	2,50	5,63	2,25	2,50	5,63	100,00 %	5,63	161 551	48 465	210 016	0,6	708 805	2 913 976	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, couverture en tôles bac et de plafond en contreplaqué,	12,00	6,00	72,00	6,00	2,50	15,00	20,83%	15,00	161 551	48 465	210 016	0,7	2 205 171		
PAPDO5031	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en	9,60	8,75	84,00	8,75	1,40	12,25	14,58%	12,25	161 551	48 465	210 016	0,5	1 286 350	1 286 350	14,58% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ème, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		planche, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques															
PAPDO5032	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche et en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques	11,3	10,4	118	10,40	1,10	11,44	9,73%	11,44	43 560	13 068	56 628	0,7	453 477	839 369	09,73% du bien évalués (à restaurer)
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche et en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques	10,40	3,30	34,32	3,30	2,95	9,74	28,37%	9,74	43 560	13 068	56 628	0,7	385 892		28,37% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5033	Bâtiment de type R+1 à usage d'habitation	Bâtiment de type R+1 à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles bac et de plafond en contreplaqué,	9,50	6,60	125,40	9,50	5,50	104,50	83,33%	125,40	161 551	48 465	210 016	0,8	21 068 835	26 336 044	83,33% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ème, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	7,5	6,6	99,00	6,60	4,75	31,35	31,67%	31,35	161 551	48 465	210 016	0,8	5 267 209		31,67% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5034	Clôture / Barrière	Mur de clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé	9,00	8,00	17,00	9,00	2,00	11,00ml	64,71%	11,00ml	96 668	29 000	125 668	0,5	691 176	691 176	64,71% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5035	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé	4,00	3,00	7,00ml	4,00	2,00	6,00ml	85,71%	6,00ml	96 668	29 000	125 668	0,5	377 005	377 005	85,71% de la clôture impactée, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO5036	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques	12,60	4,20	52,92	4,20	2,80	11,76	22,22%	11,76	43 560	13 068	56 628	0,7	466 162	1 692 657	22,22% du bien évalués (à restaurer)
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	9,00	3,00	27,00	3,00	1,00	3,00	11,11%	3,00	161 551	48 465	210 016	0,8	504 039		22,22% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ème, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	11,00	4,30	47,30	4,30	1,00	4,30	9,09%	4,30	161 551	48 465	210 016	0,8	722 456		09,09% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5037	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé	11,00	8	19,00ml	11,00	2,00	13,00ml	68,42%	13,00ml	96 668	29 000	125 668	0,8	1 306 951	1 306 951	68,42% de la clôture impactée, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO5038	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé	20	6	26,00ml	20	2	22,00ml	84,62%	22,00ml	96 668	29 000	125 668	0,4	1 105 882	1 105 882	84,62% de la clôture impactée, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO5039	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	15,00	7,00	105,00	7,00	1,00	7,00	6,67%	7,00	161 551	48 465	210 016	0,5	735 057	735 057	06,67% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5040	Bâtiment de type R+1 à usage d'habitation	Bâtiment de type R+1 à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée,	12,00	3,70	88,80	3,70	0,50	3,70	4,17%	3,70	161 551	48 465	210 016	0,5	388 530	388 530	04,17% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ème, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		couverture en tôles ondulées métalliques,															
PAPDO5041	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé	18,00	10	28,00ml	18,00	4,00	22,00ml	78,57%	22,00ml	96 668	29 000	125 668	0,5	1 382 352	1 382 352	78,57% de la clôture impactée, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO5042	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	6,50	3,30	21,45	6,50	1,85	12,03	56,06%	12,03	161 551	48 465	210 016	0,8	2 020 357	4 332 655	56,06% du bien évalués (à restaurer)
	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé	21,00	8,00	29,00ml	21,00	2,00	23,00ml	79,31%	23,00ml	96 668	29 000	125 668	0,8	2 312 299		79,31% de la clôture impactée, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO5043	Bâtiment de type R+1 à usage d'habitation	Bâtiment de type R+1 à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles bac,	11,00	9,00	198	9,00	2,00	36,00	18,18%	36,00	161 551	48 465	210 016	0,5	3 780 293	3 780 293	18,18% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5044	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé	6,00	5,00	11,00ml	6,0	2,0	8,00ml	72,73%	8,00ml	96 668	29 000	125 668	0,7	703 743	703 743	72,73% de la clôture impactée, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ème, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO5045	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings.	12,00	4,00	48,00	4,00	3,00	12,00	25,00%	12,00	161 551	48 465	210 016	0,8	2 016 156	2 016 156	25% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5046	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé	12,00	6,00	18,00ml	12	2	14,00ml	77,78%	14,00ml	96 668	29 000	125 668	0,3	527 807	527 807	77,78% de la clôture impactée, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO5047	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé	6,00	4,00	10,00ml	6,00	2,00	8,00ml	80,00%	8,00ml	96 668	29 000	125 668	0,8	804 278	804 278	80% de la clôture impactée, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings.	7,00	1,50	10,50	7,00	1,50	10,50	100,00 %	10,50	161 551	48 465	210 016	0,9	1 984 654	1 984 654	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5048	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé	12,00	6,00	18,00ml	12,00	2,00	14,00ml	77,78%	14,00ml	96 668	29 000	125 668	0,9	1 583 422	2 103 422	77,78% de la clôture impactée, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ème, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
	Fosse septique	Une fosse septique construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chaînage haut en béton armé	3,00	2,50	7,50	3,00	2,50	7,50	100,00 %	7,50	400 000	120 000	520 000	1	520 000		100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5049	Bâtiment à usage d'habitation	Vérandas d'un Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings.	6,90	12,00	82,80	6,90	1,30	8,97	10,83%	8,97	161 551	48 465	210 016	0,4	753 538	753 538	10,83% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5050	Clôture / Barrière	Mur de clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chaînage haut en béton armé	6,00	6,00	12,00ml	6,00	2,00	8,00ml	66,67%	8,00ml	96 668	29 000	125 668	0,6	603 208	603 208	66,67% de la clôture impactée, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO5051	Clôture / Barrière	Mur de clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chaînage haut en béton armé	19	10,7	203,30	10,70	1,10	11,77	5,79%	11,77	161 551	48 465	210 016	0,6	1 483 135	1 483 135	5,79% de la clôture évalués (à restaurer)
PAPDO5052	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment et de carrelage, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques,	16,70	6,70	111,89	6,70	1,05	7,00	6,26%	7,00	161 551	48 465	210 016	0,8	1 176 091	1 176 091	06,26% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5053	Clôture / Barrière	Mur de clôture construite en maçonnerie de	10,00	8,00	18,00ml	10,00	2,00	12,00ml	66,67%	12,00ml	161 551	48 465	210 016	0,3	756 059	756 059	66,67% de la clôture

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ème, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé															impactée, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO5054	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	12,00	8,00	96,00	8,00	1,20	9,60	10,00%	9,60	161 551	48 465	210 016	0,4	806 463	806 463	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5055	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé	4,00	3	7,00ml	4,00	2,00	6,00ml	85,71%	6,00ml	96 668	29 000	125 668	0,5	377 005	377 005	85,71% de la clôture impactée, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO5056	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé	18,00	8,00	26,00ml	18,00	4,00	22,00ml	84,62%	22,00ml	96 668	29 000	125 668	0,6	1 658 823	1 658 823	84,62% de la clôture impactée, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO5057	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, revêtu de mortier de ciment, peint, sol revêtu de carreaux,	12,50	6,00	75,00	12,50	1,55	19,38	25,83%	19,38	161 551	48 465	210 016	0,4	1 627 626	1 627 626	25,83% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5ème, DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		couverture en tôles ondulées métalliques															
TOTAL EVALUATION DESCONSTRUCTIONS COTE GAUCHE ROUTE DOUALA 5me																81 536 426	
TOTAL EVALUATION DES CONSTRUCTIONS ROUTE DOUALA 5eme																121 797 069	

1.2 Personnes affectées par les constructions dans les voiries à Douala 3^{ème}

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3 ^{ème} , DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
CONSTRUCTIONS COTE DROIT ROUTE DOUALA 3ème																	
PAPDO3010	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,		4	0			21,00ml	!	21,00ml	96 668	29 000	125 668	0,6	1 583 422	1 583 422	84% de la clôture impactée, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO3011	Fondation de Bâtiment à usage d'habitation	Fondation d'une maison construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chaînage haut en béton armé	13,00	9,00	117,00	13,00	1,00	13,00	11,11%	13,00	161 551	48 465	210 016	0,3	819 064	819 064	11,11% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3012	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,		4	0			13,00ml		13,00ml	96 668	29 000	125 668	0,4	653 476	653 476	
PAPDO3013	Fondation de la Clôture	Fondation de la Clôture construite en maçonnerie de parpaings,		4	0			12,00ml		12,00ml	96 668	29 000	125 668	0,2	301 604	301 604	
PAPDO3014	Bâtiment à usage Commercial	Bâtiment à usage Commercial construit en matériaux provisoire avec bardage en planche, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques		6	0	7,00	2,00	14,00		14,00	43 560	13 068	56 628	0,4	317 117	317 117	

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3 ^{ème} , DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO3015	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux définitif avec bardage en planche peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques		6	0	6,50	1,50	9,75		9,75	161 551	48 465	210 016	0,4	819 064	819 064	
PAPDO3016	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et tôles bac et de plafond en lambris,		4	0	5,20	1,00	5,20		5,20	161 551	48 465	210 016	0,6	655 251		
PAPDO3017	Magasin pour usage commercial	Une magasin pour usage commercial construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, couverture en tôles ondulées métalliques,		4	0	26,00	2,00	52,00		52,00	161 551	48 465	210 016	0,7	7 644 593	7 644 593	
PAPDO3018	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,		4	0			10,50ml		10,50	96 668	29 000	125 668	0,5	659 759	659 759	
PAPDO3019	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint avec carrelage, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques et tôles bac et de plafond en lambris,		4	0	6,80	1,20	8,16		8,16	161 551	48 465	210 016	0,9	1 542 360	1 542 360	

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3 ^{ème} , DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO3020	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,		4	0			10,00ml		10,00	96 668	29 000	125 668	0,5	628 342	628 342	
PAPDO3021	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,		4	0			16,00ml		16,00	96 668	29 000	125 668	0,6	1 206 417	3 490 554	
	Bâtiment de type R+1 à usage d'habitation	Bâtiment de type R+1 à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,		4	0	4,00	1,50	12,00		12,00	161 551	48 465	210 016	0,7	1 764 137		
	Fosse septique	Une fosse septique construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chaînage haut en béton armé	3,50	2,50	8,75	3,50	2,50	8,75	100,00 %	8,75	400 000	120 000	520 000	1	520 000		100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO3022	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,		4	0			9,50ml		9,50	96 668	29 000	125 668	0,5	596 925	596 925	
PAPDO3023	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles bac,		4	0	2,50	1,30	3,25		3,25	96 668	29 000	125 668	0,6	245 053	245 053	

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3 ^{ème} , DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO3024	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche, couverture de plafond en contreplaqué		6	0	3,00	3,00	9,00		9,00	43 560	13 068	56 628	0,5	254 826	1 335 288	
	Hangar / boutique	Hangar construit en matériaux provisoires avec bardage en planches, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles bac et sans plafond,		6	0			47,70		47,70	43 560	13 068	56 628	0,4	1 080 462		
PAPDO3025	Bâtiment à usage d'habitation	Véranda construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu en carreaux couverture en tôles ondulées métalliques		4	0			12,20		12,20	43 560	13 068	56 628	0,3	207 258	207 258	
PAPDO3026	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche, couverture de plafond en contreplaqué		6	0			21,75		21,75	43 560	13 068	56 628	0,6	738 995	738 995	
PAPDO3027	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings,		4	0			9,00		9,00	161 551	48 465	210 016	0,2	378 029	378 029	
PAPDO3028	Toilette	Toilette construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée et sans plafond,		4	0			4,00		4,00	43 560	13 068	56 628	0,3	67 954	67 954	
PAPDO3029	Bâtiment à usage d'habitation	Véranda construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture		4	0			23,25		23,25	161 551	48 465	210 016	0,3	1 464 864	10 915 597	

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3 ^{ème} , DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		en tôles ondulées métalliques,															
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué		4	0			90,00		90,00	161 551	48 465	210 016	0,5	9 450 734		
PAPDO3030	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,		4	0			26,07		26,07	161 551	48 465	210 016	0,7	3 832 587	3 832 587	
PAPDO3031	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles métalliques,		4	0			31,50		31,50	161 551	48 465	210 016	0,6	3 969 308	3 969 308	
PAPDO3032	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles bac		4	0			3,30ml		3,30	161 551	48 465	210 016	0,6	415 832	415 832	
PAPDO3033	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,		4	0			10,00ml		10,00	96 668	29 000	125 668	0,5	628 342	628 342	

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3 ^{ème} , DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO3034	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche et en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment et peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles bac et de plafond en contreplaqué,		5	0			24,00		24,00	161 551	48 465	210 016	0,6	3 024 235	3 024 235	
PAPDO3035	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche peint, couverture en tôles ondulées métalliques		6	0			3,20		3,20	43 560	13 068	56 628	0,7	126 847	126 847	
PAPDO3036	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche peint,		6	0			2,56		2,56	43 560	13 068	56 628	0,7	101 477	101 477	
PAPDO3037	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, couverture en tôles métalliques,		4	0			9,72		9,72	161 551	48 465	210 016	0,4	816 543	816 543	
PAPDO3038	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,		4	0			12,00ml		12,00	96 668	29 000	125 668	0,5	754 010	754 010	
PAPDO3039	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,		4	0			20,00		20,00	161 551	48 465	210 016	0,3	1 260 098	1 260 098	
PAPDO3040	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire		6	0			48,00		48,00	43 560	13 068	56 628	0,5	1 359 072	1 359 072	

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3 ^{ème} , DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		avec bardage en planche, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles bac,															
PAPDO3041	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche, couverture en tôles bac et sans plafond		6	0			16,20		16,20	43 560	13 068	56 628	0,6	550 424	550 424	
PAPDO3042	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, couverture en tôles bac et sans plafond,		4	0			9,77		9,77	161 551	48 465	210 016	0,6	1 230 486	1 230 486	
PAPDO3043	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, couverture en tôles bac et sans plafond,		4	0			3,60		3,60	161 551	48 465	210 016	0,6	453 635	453 635	
PAPDO3044	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment de type R+1 construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en lambris,,		4	0			7,20		7,20	161 551	48 465	210 016	0,9	1 360 906	2 654 606	
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape carreaux,		4	0			7,70		7,70	161 551	48 465	210 016	0,8	1 293 700		

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3 ^{ème} , DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en lambris,															
PAPDO3045	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,		4	0			9,50ml		9,50	96 668	29 000	125 668	0,5	596 925	596 925	
PAPDO3046	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,		4	0			18,00ml		18,00	96 668	29 000	125 668	0,2	452 406	452 406	
PAPDO3047	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,		4	0			10,00ml		10,00	96 668	29 000	125 668	0,2	251 337	251 337	
PAPDO3048	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,		4	0			11,00ml		11,00	96 668	29 000	125 668	0,2	276 470	276 470	
PAPDO3049	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,		4	0			12,00ml		12,00	96 668	29 000	125 668	0,3	452 406	452 406	
PAPDO3050	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche, couverture en tôles bac et sans plafond		6	0			4,00		4,00	43 560	13 068	56 628	0,7	158 558	158 558	
TOTAL EVALUATION DES CONSTRUCTIONS COTE DROIT ROUTE DOUALA 3eme																56 965 311	
CONSTRUCTIONS COTE GAUCHE ROUTE DOUALA 3eme																	
PAPDO3051	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles		4	0			4,00		4,00	161 551	48 465	210 016	0,6	504 039	504 039	

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3 ^{ème} , DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,															
PAPDO3052	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,		4	0			11,20		11,20	161 551	48 465	210 016	0,7	1 646 528	1 646 528	
PAPDO3053	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,		4	0			16,00ml		16,00	161 551	48 465	210 016	0,4	1 344 104	1 344 104	
PAPDO3054	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,		4	0			15,00		15,00	161 551	48 465	210 016	0,6	1 890 147	1 890 147	
PAPDO3055	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planches, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques		6	0			3,00		3,00	43 560	13 068	56 628	0,6	101 930	101 930	

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3 ^{ème} , DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO3056	Fondation Bâtiment à usage d'habitation	Fondation construite en maçonnerie de parpaings.		4	0			8,00		8,00	161 551	48 465	210 016	0,3	504 039	504 039	
PAPDO3057	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,		4	0			8,00ml		8,00	96 668	29 000	125 668	0,3	301 604	301 604	
PAPDO3058	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings nu, sol revêtu de chape lissée,		4	0			6,58		6,58	161 551	48 465	210 016	0,4	552 763	552 763	
PAPDO3059	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de carreaux, couverture en plafond en contreplaqué,		4	0			4,80		4,80	161 551	48 465	210 016	0,9	907 270	907 270	
PAPDO3060	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings.		4	0			14,00ml		14,00	96 668	29 000	125 668	0,4	703 743	703 743	
PAPDO3061	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings.		4	0			12,00ml		12,00	96 668	29 000	125 668	0,5	754 010	754 010	
PAPDO3062	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings.		4	0			16,00ml		16,00	96 668	29 000	125 668	0,6	1 206 417	1 327 386	
	Toilette	Toilette construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée		4	0			1,44		1,44	161 551	48 465	210 016	0,4	120 969		
PAPDO3063	Fondation Bâtiment à usage d'habitation	Fondation construite en maçonnerie de parpaings.		4	0			9,80		9,80	161 551	48 465	210 016	0,3	617 448	617 448	

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3 ^{ème} , DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO3064	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé			0			10,40ml		10,40	96 668	29 000	125 668	0,4	522 781	522 781	
PAPDO3065	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planches et en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles bac,		5	0			20,00		20,00	161 551	48 465	210 016	0,4	1 680 130	1 680 130	
PAPDO3066	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planches, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques		6	0			16,80		16,80	43 560	13 068	56 628	0,4	380 540	380 540	
PAPDO3067	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de carreaux,		4	0			3,00		3,00	161 551	48 465	210 016	0,2	126 010	126 010	
PAPDO3068	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé		4	0			16,00ml		16,00	96 668	29 000	125 668	0,4	804 278	804 278	
PAPDO3069	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, couverture en tôles ondulées		4	0			103,04		103,04	161 551	48 465	210 016	0,5	10 820 040	12 537 805	

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 3 ^{ème} , DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		métalliques et tôles bac, sans plafond,															
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sans plafond,		4	0			27,26		27,26	161 551	48 465	210 016	0,3	1 717 765		
PAPDO3070	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, couverture en tôles ondulées métalliques et tôles bac, sans plafond,		4	0			11,70		11,70	161 551	48 465	210 016	0,8	1 965 753	2 406 787	
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,		4	0			3,50		3,50	161 551	48 465	210 016	0,6	441 034		
PAPDO3071	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé		4	0			12,00ml		12,00	96 668	29 000	125 668	0,5	754 010	754 010	
PAPDO3072	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé		4	0			13,50ml		13,50	96 668	29 000	125 668	0,5	848 262	848 262	
PAPDO3073	Bâtiment de type R+1 à usage d'habitation	Bâtiment de type R+1 construit en maçonnerie de parpaings en cours de construction		4	0			90,00		90,00	161 551	48 465	210 016	0,4	7 560 587	7 560 587	
TOTAL EVALUATION DES CONSTRUCTIONS COTE GAUCHE ROUTE DOUALA 3 ^{ème}																38 776 202	
TOTAL EVALUATION DES CONSTRUCTIONS ROUTE DOUALA 3 ^{ème}																95 741 513	

1.3 Personnes affectées par les constructions dans la voie Carrefour CCC Carrefour Saint Miche à Douala 3^{ème}

CONSTRUCTIONS ROUTE CARREFOUR SAINT MICHEL ET CARREFOUR CCC DOUALA 3ème																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur		Longueur	Largeur	Longueur									
PSCCD100	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings et en matériaux provisoire avec bardage en planche, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	6,70	4,80	32,16	6,70	4,80	32,16	100%	32,16	161 551	48 465	210 016	0,5	3 377 062	3 377 062	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PSCCD101	Bâtiment de type R+1 à usage d'habitation	Immeuble de type R+1 à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	9,80	10,00	196,00	10,00	7,40	148,00	76%	196,00	161 551	48 465	210 016	0,7	28 814 236	28 814 236	76% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PSCCD102	Bâtiment de type R+1 à usage d'habitation	Immeuble de type R+1 à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques,	15,20	6,00	182,40	15,20	5,30	161,12	88%	182,40	161 551	48 465	210 016	0,6	22 984 184	22 984 184	88% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)

CONSTRUCTIONS ROUTE CARREFOUR SAINT MICHEL ET CARREFOUR CCC DOUALA 3ème																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur		Longueur	Largeur	Longueur									
PSCCD103	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint avec carrelage, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en lambris,	13,80	11,00	151,80	13,80	10,50	144,90	95%	151,80	161 551	48 465	210 016	0,6	19 128 285	19 128 285	95% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PSCCD104	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué	13,80	11,00	151,80	13,80	2,80	38,64	25%	38,64	161 551	48 465	210 016	0,6	4 869 018	9 965 538	25% du bien évalués (à restaurer)
	Bâtiment à usage d'habitation	Immeuble à usage d'habitation construit en matériaux provisoires avec bardage en planches, couverture en tôles ondulées métalliques	12,50	6,00	150,00	12,50	4,00	100,00	67%	150,00	43 560	13 068	56 628	0,6	5 096 520		67% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PSCCD105	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	2,55	4,80	12,24	2,55	3,55	9,05	74%	12,24	161 551	48 465	210 016	0,5	1 285 300	1 285 300	74% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PSCCD106	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoires	4,80	4,00	19,20	4,80	4,00	19,20	100%	19,20	43 560	13 068	56 628	0,6	652 355	652 355	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)

CONSTRUCTIONS ROUTE CARREFOUR SAINT MICHEL ET CARREFOUR CCC DOUALA 3ème																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur		Largeur	Longueur	Largeur	Longueur									
		avec bardage en planches, couverture en tôles ondulées métalliques															impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PSCCD107	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	11,80	9,80	115,64	11,80	7,20	84,96	73%	115,64	161 551	48 465	210 016	0,6	14 571 771	14 571 771	73% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PSCCD108	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	11,80	9,00	106,20	11,80	9,00	106,20	100%	106,20	161 551	48 465	210 016	0,6	13 382 239	13 382 239	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PSCCD109	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planches, couverture en tôles ondulées métalliques	5,40	5,00	27,00	5,40	5,00	27,00	100%	27,00	43 560	13 068	56 628	0,5	764 478	764 478	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PSCCD110	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoires avec bardage en planches, couverture en	4,50	4,50	20,25	4,50	3,55	15,98	79%	20,25	43 560	13 068	56 628	0,6	688 030	688 030	79% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose

CONSTRUCTIONS ROUTE CARREFOUR SAINT MICHEL ET CARREFOUR CCC DOUALA 3ème																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)		Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations	
			Longueur	Largeur	Longueur	Largeur	Longueur										
		tôles ondulées métalliques															de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PSCCD111	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	17,20	7,00	120,40	17,20	7,00	120,40	100%	120,40	161 551	48 465	210 016	0,6	15 171 578	15 171 578	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PSCCD112	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoires avec bardage en planches peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	12,00	8,70	104,40	8,70	3,10	53,94	52%	53,94	43 560	13 068	56 628	0,6	1 832 709	1 832 709	25% du bien évalués (à restaurer)
PSCCD113	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	15,00	10,20	153,00	15,00	10,20	153,00	100%	153,00	161 551	48 465	210 016	0,6	19 279 496	19 279 496	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PSCCD114	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoires avec bardage en planches peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	10,20	6,90	70,38	10,20	6,90	70,38	100%	70,38	43 560	13 068	56 628	0,7	2 789 835	2 789 835	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)

CONSTRUCTIONS ROUTE CARREFOUR SAINT MICHEL ET CARREFOUR CCC DOUALA 3ème																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur		Longueur	Largeur	Longueur									
PSCCD115	Bâtiment de type (R+1) à usage d'habitation	Immeuble à usage d'habitation (R+1) construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	11,20	9,40	210,56	11,20	17,40	194,88	93%	210,56	161 551	48 465	210 016	0,7	30 954 722	30 954 722	93% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PSCCD116	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles bac et de plafond en contreplaqué,	10,00	9,20	92,00	10,00	9,00	90,00	98%	92,00	161 551	48 465	210 016	0,6	11 592 900	11 592 900	98% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PSCCD117	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoires avec bardage en planches peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	13,00	12,40	161,20	12,40	7,10	88,04	55%	88,04	43 560	13 068	56 628	0,6	2 991 317	4 019 557	55% du bien évalués (à restaurer)
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	6,70	4,80	32,16	4,80	1,70	8,16	25%	8,16	161 551	48 465	210 016	0,6	1 028 240		25% du bien évalués (à restaurer)
PSCCD119	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoires avec bardage en planches, sol revêtu de chape lissée, couverture	12,20	7,00	85,40	7,00	6,45	45,15	53%	45,15	43 560	13 068	56 628	0,6	1 534 053	1 534 053	53% du bien évalués (à restaurer)

CONSTRUCTIONS ROUTE CARREFOUR SAINT MICHEL ET CARREFOUR CCC DOUALA 3ème																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur		Longueur	Largeur	Longueur									
		en tôles ondulées métalliques,															
PSCCD120	Bâtiment de type (R+1) à usage d'habitation	Immeuble à usage d'habitation (R+1) construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint avec carrelage, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en lambris,	7,00	7,00	98,00	7,00	5,00	70,00	71%	98,00	161 551	48 465	210 016	0,8	16 465 278	16 465 278	71% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PSCCD121	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	7,00	4,00	28,00	4,00	5,00	20,00	71%	28,00	161 551	48 465	210 016	0,6	3 528 274	3 528 274	71% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PSCCD122	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,	11,40	8,00	19,40	9,40	2,00	11,40ml	59%	11,40ml	96 668	29 000	125 668	0,5	716 310	716 310	59% de la clôture impacté, Mais, la PAP ne nécessite pas un recasement
PSCCD123	Fondation de Bâtiment à usage d'habitation	Fondation d'une maison construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chaînage haut en béton armé	16,60	9,00	149,40	16,00	3,00	48,00	32%	48,00	161 551	48 465	210 016	0,2	2 016 156	2 016 156	32% du bien évalués (à restaurer)
PSCCD124	Conteneur	En dehors du centenaire, comme aménagement, nous avons le sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	6,40	3,50	22,40	4,00	3,50	14,00	63%	14,00	161 551	48 465	210 016	0,2	588 046	588 046	63% du bien évalués (à restaurer)

CONSTRUCTIONS ROUTE CARREFOUR SAINT MICHEL ET CARREFOUR CCC DOUALA 3ème																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)		Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations	
			Longueur	Largeur	Longueur	Largeur	Longueur										
PSCCD125	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	10,00	8,50	85,00	8,50	3,00	25,50	30%	25,50	161 551	48 465	210 016	0,6	3 213 249	3 213 249	30% du bien évalués (à restaurer)
PSCCD126	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	10,00	5,50	55,00	5,50	3,97	21,84	40%	21,84	161 551	48 465	210 016	0,6	2 752 054	2 752 054	40% du bien évalués (à restaurer)
PSCCD126	Clôture / Barrière	Mur de clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé	10,00	6,00	16,00ml	6,00	2,00	8,00ml	50%	8,00ml	96 668	29 000	125 668	0,7	703 743	1 144 777	50% de la clôture impacté, Mais, la PAP ne nécessite pas un recasement
	Toilette externe	Toilette à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée,	2,00	1,50	3,00	1,50	1,20	1,80	60%	3,00	161 551	48 465	210 016	0,7	441 034		60% du bien évalués (à restaurer)
PSCCD128	Clôture / Barrière	Clôture construite en matériaux définitifs de longueur 6 m de hauteur 1,5	5,00	6,00	11,00ml	5,00	1,00	6,00ml	55%	6,00ml	96 668	29 000	125 668	0,5	377 005	377 005	55% de la clôture impacté, Mais, la PAP ne nécessite pas un recasement
PSCCD129	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de	19,00	13,40	254,60	13,40	3,43	45,96	18%	45,96	161 551	48 465	210 016	0,7	6 756 938	6 756 938	18% du bien évalués (à restaurer)

CONSTRUCTIONS ROUTE CARREFOUR SAINT MICHEL ET CARREFOUR CCC DOUALA 3ème																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur		Largeur	Longueur	Largeur	Longueur									
		ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,															
PSCCD129	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoires revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques,	17,00	7,10	120,70	7,10	4,55	32,31	27%	32,31	43 560	13 068	56 628	0,8	1 463 494	9 997 506	27% du bien évalués (à restaurer)
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings et en matériaux provisoires avec bardage en planche, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	17,00	8,60	146,20	8,60	6,75	58,05	40%	58,05	161 551	48 465	210 016	0,7	8 534 012		40% du bien évalués (à restaurer)
PSCCD130	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	13,40	13,00	174,20	13,40	1,75	23,45	13%	23,45	161 551	48 465	210 016	0,6	2 954 929	2 954 929	13% du bien évalués (à restaurer)
PSCCD131	Clôture / Barrière	Mur de clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé	23,50	8,00	31,50ml	23,50	2,00	25,50ml	81%	25,50ml	96 668	29 000	125 668	0,3	961 363	961 363	81% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)

CONSTRUCTIONS ROUTE CARREFOUR SAINT MICHEL ET CARREFOUR CCC DOUALA 3ème																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)		Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations	
			Longueur	Largeur	Longueur	Largeur	Longueur										
PSCCD132	Bâtiment à usage commercial	Bâtiment à usage commercial construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques,	6,00	4,20	25,20	6,00	2,65	15,90	63%	15,90	161 551	48 465	210 016	0,8	2 671 407	3 777 289	63% du bien évalués (à restaurer)
	Clôture / Barrière	Mur de clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé	9,00	6,00	15,00ml	9,00	2,00	11,00ml	73%	11,00ml	96 668	29 000	125 668	0,8	1 105 882		73% de la clôture impacté, Mais, la PAP ne nécessite pas un recasement
PSCCD133	Clôture / Barrière	Mur de clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé	11,20	8,00		11,20	3,00	14,20ml		14,20ml	96 668	29 000	125 668	0,6	1 070 695	1 070 695	La Clôture ne nécessite pas le recasement
TOTAL D'EVALUATION DES CONSTRUCTIONS SUR LA VOIE CCC - CARREFOUR SAINT MICHEL															259 108 197		

1.4 Personnes affectées par les constructions dans les drains à Douala 5^{ème}

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																		
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage Impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations	
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale										
CONSTRUCTIONS COTE DROITE DRAIN DOUALA 5 ^{ème}																		
PAPDO5085	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings,	18,10	5,50	99,55	18,10	1,85	33,49	33,64%	33,49	161 551	48 465	210 016	0,6	4 219 437	4 219 437	33,64% de la clôture évalués (à restaurer)	
PAPDO5086	Clôture / Barrière	Clôture à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings,	23,00	6,00	29,00ml	23,00	2,00	25,00ml	86,21%	25,00ml	96 668	29 000	125 668	0,7	2 199 197	2 199 197	86,21% de la clôture impactée, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement	
PAPDO5087	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	14,00	6,00	84,00	9,00	6,00	54,00	64,29%	54,00	161 551	48 465	210 016	0,5	5 670 440	5 670 440	64,29% de la clôture évalués (à restaurer)	
PAPDO5088	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	4,10	3,70	15,17	3,70	1,60	5,92	39,02%	5,92	161 551	48 465	210 016	0,5	621 648	621 648	39,02% de la clôture évalués (à restaurer)	
PAPDO5089	TOILETTES EXTERNES	Toilette à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée,	4,00	1,20	4,80	1,20	1,55	1,88	39,06%	1,88	161 551	48 465	210 016	0,5	196 890	196 890	39,06% de la clôture évalués (à restaurer)	
PAPDO5090	TOILETTES EXTERNES	Toilette à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée,	2,50	1,50	3,75	2,50	1,50	3,75	100,00 %	3,75	161 551	48 465	210 016	0,5	393 781	393 781	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se	

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage Impacté	Dimension (ml pour barrière / pour surface (pour habitat) à	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
																	reconstruire sur le même site)
PAPDO5091	TOILETTES EXTERNES	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	4,00	1,80	7,20	1,80	1,30	2,34	32,50%	2,34	161 551	48 465	210 016	0,6	294 863	294 863	32,50% de la clôture évalués (à restaurer)
PAPDO5092	Toilettes externes	Toilette à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée,	2,75	2,40	6,60	2,75	2,40	6,60	100,00 %	6,60	161 551	48 465	210 016	0,6	831 665	2 142 166	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
	Bâtiment à usage d'habitation	Clôture (véranda) à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings,	13,60	8,00	21,60	13,60	2,00	15,60ml	72,22%	15,60ml	161 551	48 465	210 016	0,4	1 310 502		72,22% de la clôture impactée, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO5093	Toilettes externes	Toilette construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	3,00	2,00	6,00	3,00	2,00	6,00	100,00 %	6,00	161 551	48 465	210 016	0,5	630 049	630 049	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5094	Toilettes externes	Toilette à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée,	2,00	1,50	3,00	2,00	1,50	3,00	100,00 %	3,00	161 551	48 465	210 016	0,3	189 015	189 015	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage Impacté	Dimension (ml pour barrière / pour surface (pour habitat) à	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO5095	Fosse septique	Fosse septique construite en maçonnerie de parpaings, et chainage en béton arme	1,80	1,30	2,34	1,80	1,30	2,34	100,00 %	2,34	400 000	120 000	520 000	1	1 216 800	1 216 800	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5096	Clôture / Barrière	Clôture à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings,	22,00	8,00	30,00ml	22,00	2,00	24,00ml	80,00%	24,00ml	96 668	29 000	125 668	0,4	1 206 417	1 206 417	80% de la clôture impactée, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO5097	Clôture / Barrière	Clôture à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,	4,30	4,00	8,30ml	4,30	2,00	6,30ml	75,90%	6,30ml	96 668	29 000	125 668	0,6	475 027	6 455 657	75,90% de la clôture impactée, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
	Fosse septique + puisard	Fosse septique construite en maçonnerie de parpaings,	2,50	4,30	10,75	2,50	4,30	10,75	100,00 %	10,75	400 000	120 000	520 000	1	5 590 000		100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
	Fondation de Bâtiment à usage d'habitation	Fondation à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings,	10,00	6,20	62,00	6,20	1,00	6,20	10,00%	6,20	161 551	48 465	210 016	0,3	390 630		10% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5098	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées	12,00	8,12	97,44	12,00	2,00	24,00	24,63%	24,00	161 551	48 465	210 016	0,6	3 024 235	3 024 235	24,63% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage Impacté	Dimension (ml pour barrière / pour surface (pour habitat) à	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		métalliques et plafond en contreplaqué,															
PAPDO5099	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	9,40	8,10	76,14	9,40	1,00	9,40	12,35%	9,40	161 551	48 465	210 016	0,6	1 184 492	1 184 492	12,35% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5100	Toilettes externes	Toilettes à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée,	1,20	1,10	1,32	1,20	1,10	1,32	100,00 %	1,32	161 551	48 465	210 016	0,4	110 889	110 889	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5101	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	10,75	6,88	73,96	6,88	2,25	15,48	20,93%	15,48	161 551	48 465	210 016	0,8	2 600 842	2 600 842	20,93% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5102	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques.	10,75	3,45	37,09	10,75	1,95	20,96	56,52%	20,96	161 551	48 465	210 016	0,6	2 641 480	2 641 480	56,52% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage Impacté	Dimension (ml pour barrière / pour surface (pour habitat) à	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO5103	Hangar porcherie	Construction en matériaux provisoire avec bardage en planches, couverture en tôles ondulées métalliques,	2,50	1,50	3,75	2,50	1,50	3,75	100,00 %	3,75	43 560	13 068	56 628	0,4	84 942	212 355	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
	Hangar porcherie	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planches, couverture en tôles ondulées métalliques,	3,00	1,50	4,50	3,00	1,50	4,50	100,00 %	4,50	43 560	13 068	56 628	0,5	127 413		100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5104	Clôture / Barrière	Clôture à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings,	12,50	8,00	20,50ml	12,50	2,00	14,50ml	70,73%	14,50ml	161 551	48 465	210 016	0,5	1 522 618	1 522 618	70,73% de la clôture impactée, donc, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO5105	Extension château	Immeuble à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles bac,	3,50	3,00	21,00	3,50	4,60	16,10	76,67%	21,00	161 551	48 465	210 016	0,5	2 205 171	2 440 389	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
	Clôture / Barrière	Clôture à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings,	2,00	0,80	2,80ml	2,00	0,80	2,80ml	100,00 %	2,80ml	161 551	48 465	210 016	0,4	235 218		100% de la clôture impacté, Mais, la PAP ne nécessite pas un recasement
TOTAL EVALUATION DES CONSTRUCTIONS COTE DROIT DRAIN DOUALA 5 ^{ème}																39 173 660	
CONSTRUCTIONS COTE GAUCHE DRAIN DOUALA 5 ^{ème}																	

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage Impacté	Dimension (ml pour barrière / pour surface (pour habitat) à	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO5106	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	12,30	8,30	102,09	8,30	2,10	17,43	17,07%	17,43	161 551	48 465	210 016	0,6	2 196 350	2 196 350	17,07% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5107	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planches, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques	17,00	8,00	136,00	8,00	3,85	30,80	22,65%	30,80	161 551	48 465	210 016	0,6	3 881 101	3 881 101	22,65% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5108	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	11,50	11,00	126,50	11,50	0,55	6,33	5,00%	6,33	161 551	48 465	210 016	0,7	929 847	929 847	05% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5109	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	10,50	9,50	99,75	9,50	0,55	5,23	5,24%	5,23	161 551	48 465	210 016	0,5	548 668	548 668	05,24% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5110	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings	14,00	9,00	126,00	9,00	4,40	39,60	31,43%	39,60	161 551	48 465	210 016	0,8	6 653 316	6 942 299	31,43% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage Impacté	Dimension (ml pour barrière / pour surface (pour habitat) à	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en lambris,															
	Bâtiment à usage d'habitation	Toilette construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	11,00	1,60	17,60	1,60	2,15	3,44	19,55%	3,44	161 551	48 465	210 016	0,4	288 982		19,55% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5111	Toilettes externes	Toilette construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	3,50	3,50	12,25	3,50	3,50	12,25	100,00 %	12,25	161 551	48 465	210 016	0,8	2 058 160	2 058 160	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5112	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	19,00	3,80	72,20	3,80	1,20	4,56	6,32%	4,56	161 551	48 465	210 016	0,5	478 837	1 213 894	06,32% du bien évalués (à restaurer)
	Toilettes externes	Toilette construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	2,50	2	5,00	2,50	2	5,00	100,00 %	5,00	161 551	48 465	210 016	0,7	735 057		100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5113	Toilettes externes	Toilette construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de	2,00	1,50	3,00	2,00	1,50	3,00	100,00 %	3,00	161 551	48 465	210 016	0,3	189 015	189 015	100% (la construction est totalement impactée, mais la

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage Impacté	Dimension (ml pour barrière / pour surface (pour habitat) à	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		ciment, sol revêtu de chape lissée,															PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5114	Toilettes externes	Toilette à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	2,00	1,50	3,00	2,00	1,50	3,00	100,00 %	3,00	161 551	48 465	210 016	0,6	378 029	378 029	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5115	Toilettes externes	Toilette à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	1,60	1,50	2,40	1,60	1,50	2,40	100,00 %	2,40	161 551	48 465	210 016	0,6	302 423	302 423	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5116	Fondation Toilettes externes	Toilettes construites en maçonnerie de parpaings et en matériaux provisoires avec bardage en planches, sol revêtu de chape lissée,	2,00	1,50	3,00	2,00	1,50	3,00	100,00 %	3,00	161 551	48 465	210 016	0,6	378 029	378 029	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5117	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué (A)	2,50	4,00	10,00	2,50	3,20	8,00	80,00%	10,00	161 551	48 465	210 016	0,8	1 680 130	2 972 991	80% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage Impacté	Dimension (ml pour barrière / pour surface (pour habitat) à	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings et en matériaux provisoires avec bardage en planches, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques (B)	2,70	3,80	10,26	2,70	3,15	8,51	82,89%	10,26	161 551	48 465	210 016	0,6	1 292 860		82,89% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
	Clôture / Barrière	Toilette à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	2,50	1,50	3,75	2,50	1,50	3,75	100,00 %	3,75	161 551	48 465	210 016	0,6	472 537	472 537	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5118	Fosse septique	Fosse septique construit en maçonnerie de parpaings,	2,50	1,50	3,75	2,50	1,50	3,75	100,00 %	3,75	161 551	48 465	210 016	0,5	393 781	998 628	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
	ESCALIER	Escalier de 20 marches construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,	3,00	1,20	3,60	3,00	1,20	3,60	100,00 %	3,60	161 551	48 465	210 016	0,8	604 847		100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5119	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment en construction en maçonnerie de parpaings,	9,50	9,00	85,50	9,50	1,60	15,20	17,78%	15,20	161 551	48 465	210 016	0,3	957 674	957 674	17,78% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5120	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de	13,90	8,60	119,54	8,60	2,00	17,20	14,39%	17,20	161 551	48 465	210 016	0,6	2 167 368	2 991 753	14,39% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage Impacté	Dimension (ml pour barrière / pour surface (pour habitat) à	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,															
	Clôture / Barrière	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings,	12,40	8,00	20,40ml	12,40	2,00	14,40ml	70,59%	16,40ml	96 668	29 000	125 668	0,4	824 385		70% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5121	Clôture / Barrière	Clôture à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings,	14,00	6,00	20,00ml	14,00	2,00	16,00ml	80,00%	18,00ml	96 668	29 000	125 668	0,4	904 812	904 812	80% de la clôture impactée, Mais, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO5122	Toilettes externes	Toilette construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée,	1,20	1,00	1,20	1,20	1,00	1,20	100,00 %	1,20	161 551	48 465	210 016	0,4	100 808	100 808	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5123	Toilettes externes	Toilette construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	2,70	1,30	3,51	2,70	1,30	3,51	100,00 %	3,51	161 551	48 465	210 016	0,5	368 579	368 579	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5124	Toilettes externes	Toilette à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture	2,50	1,75	4,38	2,50	1,75	4,38	100,00 %	4,38	161 551	48 465	210 016	0,5	459 411	459 411	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage Impacté	Dimension (ml pour barrière / pour surface (pour habitat) à	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		en tôles ondulées métalliques,															reconstruire sur le même site)
PAPDO5125	Toilettes externes	Toilette à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée,	2,00	1,55	3,10	2,00	1,55	3,10	100,00 %	3,10	161 551	48 465	210 016	0,5	325 525	325 525	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5126	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	7,30	6,00	87,60	6,00	1,50	18,00	20,55%	18,00	161 551	48 465	210 016	0,7	2 646 205	7 938 616	20,55% du bien évalués (à restaurer)
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	24,00	6,00	144,00	24,00	1,50	36,00	25,00%	36,00	161 551	48 465	210 016	0,7	5 292 411		25% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO5127	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, couverture en tôles ondulées métalliques,	9,80	8,20	80,36	8,20	2,29	18,75	23,33%	18,75	161 551	48 465	210 016	0,6	2 362 683	2 947 041	23,33% du bien évalués (à restaurer)
	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings, d'une hauteur de 1m	13,5	6	19,50ml	11,50	2,00	13,50ml	69,23%	15,50ml	96 668	29 000	125 668	0,3	584 358		69,23% de la clôture impacté, Mais, la PAP ne nécessite pas un recasement

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage Impacté	Dimension (ml pour barrière / pour surface (pour habitat) à	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO5128	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings	24,6	6	30,60ml	24,80	2,00	26,80ml	87,58%	28,80ml	96 668	29 000	125 668	0,5	1 809 625	1 809 625	87,58% de la clôture impacté, Mais, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO5129	Toilettes externes	Toilettes à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	3,00	2,00	6,00	3,00	2,00	6,00	100,00 %	6,00	161 551	48 465	210 016	0,5	630 049	811 503	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
	Fondation Toilettes externes	Fondation à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings,	1,80	1,60	2,88	1,80	1,60	2,88	100,00 %	2,88	161 551	48 465	210 016	0,3	181 454		100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5130	Fosse septique	Fosse septique construite en maçonnerie de parpaings,	2,00	1,50	3,00	2,00	1,50	3,00	100,00 %	3,00	400 000	120 000	520 000	1	1 560 000	1 560 000	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5131	Toilettes externes	Toilettes à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	3,00	2,40	7,20	3,00	2,40	7,20	100,00 %	7,20	161 551	48 465	210 016	0,4	604 847	604 847	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage Impacté	Dimension (ml pour barrière / pour surface (pour habitat) à	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO5132	Toilettes externes	Toilettes construites en maçonnerie de parpaings,	1,60	1,40	2,24	1,60	1,40	2,24	100,00 %	2,24	161 551	48 465	210 016	0,5	235 218	235 218	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5133	Toilettes externes	Toilette à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	1,80	1,20	2,16	1,80	1,20	2,16	100,00 %	2,16	161 551	48 465	210 016	0,5	226 818	226 818	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5134	Toilettes externes	Toilette construite en maçonnerie de parpaings,	1,20	1,00	1,20	1,20	1,00	1,20	100,00 %	1,20	161 551	48 465	210 016	0,4	100 808	100 808	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5135	Toilettes externes	Toilette construite en maçonnerie de parpaings,	1,50	1,50	2,25	1,50	1,50	2,25	100,00 %	2,25	161 551	48 465	210 016	0,4	189 015	189 015	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO5136	Toilettes externes	Toilette à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings, couverture en tôles ondulées métalliques.	2,00	2,00	4,00	2,00	2,00	4,00	100,00 %	4,00	161 551	48 465	210 016	0,4	336 026	336 026	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage Impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
																	reconstruire sur le même site)
PAPDO5137	Fondation d'un Bâtiment à usage d'habitation	Fondation d'un Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings,	7,00	7,00	49,00	7,00	3,00	21,00	42,86%	21,00	161 551	48 465	210 016	0,3	1 323 103	1 827 142	42,86% du bien évalués (à restaurer)
	Hangar porcherie	Toilette construite en maçonnerie de parpaings,	3,00	2,00	6,00	3,00	2,00	6,00	100,00 %	6,00	161 551	48 465	210 016	0,4	504 039		100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
TOTAL EVALUATION DES CONSTRUCTIONS COTE GAUCHE DRAIN DOUALA 5 ^{ème}																48 157 192	
TOTAL EVALUATION DES CONSTRUCTION DES DRAIN DOUALA 5 ^{ème}																87 330 851	

1.5 Personnes affectées par les constructions dans les drains à Douala 3^{ème}

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																		
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations	
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale										
CONSTRUCTIONS COTE GAUCHE ROUTE DOUALA 3eme																		
PAPDO3051	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,		4	0			4,00		4,00	161 551	48 465	210 016	0,6	504 039	504 039		
PAPDO3052	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,		4	0			11,20		11,20	161 551	48 465	210 016	0,7	1 646 528	1 646 528		
PAPDO3053	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,		4	0			16,00ml		16,00	161 551	48 465	210 016	0,4	1 344 104	1 344 104		
PAPDO3054	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées		4	0			15,00		15,00	161 551	48 465	210 016	0,6	1 890 147	1 890 147		

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		métalliques et de plafond en contreplaqué,															
PAPDO3055	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planches, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques		6	0			3,00		3,00	43 560	13 068	56 628	0,6	101 930	101 930	
PAPDO3056	Fondation Bâtiment à usage d'habitation	Fondation construite en maçonnerie de parpaings.		4	0			8,00		8,00	161 551	48 465	210 016	0,3	504 039	504 039	
PAPDO3057	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,		4	0			8,00ml		8,00	96 668	29 000	125 668	0,3	301 604	301 604	
PAPDO3058	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings nu, sol revêtu de chape lissée,		4	0			6,58		6,58	161 551	48 465	210 016	0,4	552 763	552 763	
PAPDO3059	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de carreaux, couverture en plafond en contreplaqué,		4	0			4,80		4,80	161 551	48 465	210 016	0,9	907 270	907 270	
PAPDO3060	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings.		4	0			14,00ml		14,00	96 668	29 000	125 668	0,4	703 743	703 743	
PAPDO3061	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings.		4	0			12,00ml		12,00	96 668	29 000	125 668	0,5	754 010	754 010	

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO3062	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings.		4	0			16,00ml		16,00	96 668	29 000	125 668	0,6	1 206 417	1 327 386	
	Toilette	Toilette construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée		4	0			1,44		1,44	161 551	48 465	210 016	0,4	120 969		
PAPDO3063	Fondation Bâtiment à usage d'habitation	Fondation construite en maçonnerie de parpaings.		4	0			9,80		9,80	161 551	48 465	210 016	0,3	617 448	617 448	
PAPDO3064	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé			0			10,40ml		10,40	96 668	29 000	125 668	0,4	522 781	522 781	
PAPDO3065	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planches et en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles bac,		5	0			20,00		20,00	161 551	48 465	210 016	0,4	1 680 130	1 680 130	
PAPDO3066	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planches, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques		6	0			16,80		16,80	43 560	13 068	56 628	0,4	380 540	380 540	
PAPDO3067	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de		4	0			3,00		3,00	161 551	48 465	210 016	0,2	126 010	126 010	

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		ciment peint, sol revêtu de carreaux,															
PAPDO3068	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé		4	0			16,00ml		16,00	96 668	29 000	125 668	0,4	804 278	804 278	
PAPDO3069	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, couverture en tôles ondulées métalliques et tôles bac, sans plafond,		4	0			103,04		103,04	161 551	48 465	210 016	0,5	10 820 040	12 537 805	
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sans plafond,		4	0			27,26		27,26	161 551	48 465	210 016	0,3	1 717 765		
PAPDO3070	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, couverture en tôles ondulées métalliques et tôles bac, sans plafond,		4	0			11,70		11,70	161 551	48 465	210 016	0,8	1 965 753	2 406 787	
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,		4	0			3,50		3,50	161 551	48 465	210 016	0,6	441 034		
PAPDO3071	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec		4	0			12,00ml		12,00	96 668	29 000	125 668	0,5	754 010	754 010	

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		chainage haut en béton armé															
PAPDO3072	Clôture / Barrière	Mur de Clôture construite en maçonnerie de parpaings bourrés avec chainage haut en béton armé		4	0			13,50ml		13,50	96 668	29 000	125 668	0,5	848 262	848 262	
PAPDO3073	Bâtiment de type R+1 à usage d'habitation	Bâtiment de type R+1 construit en maçonnerie de parpaings en cours de construction		4	0			90,00		90,00	161 551	48 465	210 016	0,4	7 560 587	7 560 587	
TOTAL EVALUATION DES CONSTRUCTIONS COTE GAUCHE ROUTE DOUALA 3 ^{ème}																38 776 202	
TOTAL EVALUATION DES CONSTRUCTIONS ROUTE DOUALA 3 ^{ème}																95 741 513	
CONSTRUCTIONS COTE DROITE DRAIN DOUALA 3 ^{ème}																	
PAPDO3102	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	16,00	16,00	256	16,00	1,90	30,40	11,88%	30,40	161 551	48 465	210 016	0,7	4 469 147	4 469 147	11,88% du bien évalués (à restaurer)
	Bâtiment à usage d'habitation								#DIV/0!								
PAPDO3103	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	7,70	14,45	111,27	14,50	5,17	74,97	67,38%	74,97	161 551	48 465	210 016	0,4	6 297 549	6 297 549	67,38% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO3104	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	5,53	12,55	69,40	5,53	4,30	23,78	34,26%	23,78	161 551	48 465	210 016	0,7	3 495 784	3 495 784	34,26% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3105	Toilettes externes	Toilette à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée,	1,00	2,36	2,36	1,00	2,36	2,36	100,00 %	2,36	161 551	48 465	210 016	0,5	247 819	247 819	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO3106	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, couverture en tôles ondulées métalliques,	14,25	5,60	79,8	5,6	1,4	7,84	9,82%	7,84	161 551	48 465	210 016	0,7	1 152 569	1 152 569	09,82% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3107	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	14,00	5,00	70	5,00	2,50	12,5	17,86%	12,50	161 551	48 465	210 016	0,5	1 312 602	1 312 602	17,86% du bien évalués (à restaurer)
	Bâtiment à usage d'habitation											-	-		-		

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO3108	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,	10,40	7,00	72,8	10,40	2,00	20,80	28,57%	20,80	161 551	48 465	210 016	0,3	1 310 502	1 310 502	28,57% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3109	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	8,50	6,66	56,61	8,50	1,00	8,50	15,02%	8,50	161 551	48 465	210 016	0,5	892 569	892 569	15,02% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3110	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	14,30	6,50	92,95	6,50	5,00	32,50	34,97%	32,50	161 551	48 465	210 016	0,6	4 095 318	4 095 318	34,97% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3111	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	9,50	12,00	114	12,00	3,50	42,00	36,84%	42,00	161 551	48 465	210 016	0,6	5 292 411	5 292 411	36,84% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3112	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques	9,80	4,70	46,06	4,7	2,0	9,40	20,41%	9,40	43 560	13 068	56 628	0,6	319 382	319 382	20,41% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO3113	Toilettes externes	Toilettes à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings, couverture en tôles ondulées métalliques,	1,50	2,50	3,75	1,50	2,50	3,75	100%	3,75	161 551	48 465	210 016	0,5	393 781	393 781	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO3114	Toilettes externes	Toilette à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée,	1,50	1,20	1,80	1,50	1,20	1,80	100%	1,80	161 551	48 465	210 016	0,5	189 015	189 015	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO3115	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques	6,50	9,93	64,55	6,50	1,60	10,40	16,11%	10,40	43 560	13 068	56 628	0,6	353 359	353 359	16,11% du bien évalués (à restaurer)
	Toilettes externes	Toilettes à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings,	1,50	1,20	1,80	1,50	1,20	1,80	100%	1,80	161 551	48 465	210 016	0,4	151 212	151 212	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
																	dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO3116	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	12,80	6,50	83,20	18,80	2,00	37,60	45,19%	37,60	161 551	48 465	210 016	0,6	4 737 968	4 737 968	45,19% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3117	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche, couverture en tôles ondulées métalliques,	5,20	7,00	36,40	5,20	2,00	10,40	28,57%	10,40	43 560	13 068	56 628	0,6	353 359	353 359	28,57% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3118	Clôture / Barrière	Clôture construite en maçonnerie de parpaings,	11,50	9,80	21,30ml	12,00	2,00	14,00ml	65,73%	14,00ml	96 668	29 000	125 668	0,4	703 743	703 743	65,19% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3119	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	3,00	14,00	42,00	14,00	2,00	28,00	66,67%	28,00	161 551	48 465	210 016	0,6	3 528 274	3 528 274	166% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO3120	Toilettes externes	Toilettes construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée,	2,00	1,50	3,00	2,00	1,50	3,00	100,00 %	3,00	161 551	48 465	210 016	0,5	315 024	315 024	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO3121	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	8,90	12,30	109,47	8,90	3,00	26,70	24,39%	26,70	161 551	48 465	210 016	0,7	3 925 205	3 925 205	24,39% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3122	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	10,50	6,60	69,30	10,50	3,00	31,50	45,45%	31,50	161 551	48 465	210 016	0,8	5 292 411	5 821 652	45,45% du bien évalués (à restaurer)
	Toilettes externes	Toilettes construit en maçonnerie de parpaings, couverture en tôles ondulées métalliques,	2,80	1,50	4,20	2,80	1,50	4,20	100,00 %	4,20	161 551	48 465	210 016	0,6	529 241		100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO3123	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	6,75	9,00	60,75	6,30	6,00	37,80	62,22%	37,80	161 551	48 465	210 016	0,6	4 763 170	5 751 086	62,22% du bien évalués (à restaurer)
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	2,80	5,60	15,68	2,80	5,60	15,68	100 %	15,68	161 551	48 465	210 016	0,3	987 917		100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO3124	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	14,45	9,00	130,05	14,45	3,00	43,35	33,33%	43,35	161 551	48 465	210 016	0,7	6 372 945	6 372 945	33,33% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3125	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de	13,20	12,20	161,04	12,20	1,00	12,20	7,58%	12,20	161 551	48 465	210 016	0,7	1 793 539	1 793 539	07,58% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,															
PAPDO3126	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	8,60	7,00	60,20	8,70	1,10	9,57	15,90%	9,57	43 560	13 068	56 628	0,6	325 158	852 965	15,90% du bien évalués (à restaurer)
	Clôture / Barrière	Clôture à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings,	12,00	8,00	20,00ml	12,00	2,00	14,00ml	70,00%	14,00ml	96 668	29 000	125 668	0,3	527 807		70% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO3127	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en lambris,	14,00	8,00	112,00	14,00	3,00	42,00	37,50%	42,00	161 551	48 465	210 016	0,6	5 292 411	5 292 411	37,50% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3128	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings,	11,00	10,60	116,60	10,60	2,85	30,21	25,91%	30,21	161 551	48 465	210 016	0,6	3 806 755	3 806 755	25,91% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO3129	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de carreaux, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	12,00	10,00	120,00	10,00	5,00	50,00	41,67%	50,00	161 551	48 465	210 016	0,8	8 400 652	8 400 652	41,67% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3130	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche, couverture en tôles ondulées métalliques,	9,20	17,50	161,00	9,20	2,20	20,24	12,57%	20,24	43 560	13 068	56 628	0,6	687 690	687 690	12,57% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3131	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche, couverture en tôles ondulées métalliques,	17,00	9,00	153,00	9,00	6,55	58,95	38,53%	58,95	43 560	13 068	56 628	0,7	2 336 754	2 336 754	38,5, % du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3132	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	11,50	15,00	172,50	11,50	3,05	35,08	20,33%	35,08	161 551	48 465	210 016	0,4	2 946 529	2 946 529	20,33% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3133	Fondation Bâtiment à usage d'habitation	Fondation en maçonnerie de parpaings,	12,70	15,25	193,68	12,70	3,45	43,82	22,62%	43,82	161 551	48 465	210 016	0,3	2 760 559	2 760 559	22,62% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO3134	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	17,20	10,10	173,72	10,10	1,90	19,19	11,05%	19,19	161 551	48 465	210 016	0,8	3 224 170	3 224 170	11,05% du bien évalués (à restaurer)
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et de plafond en contreplaqué,	17,20	10,10	173,72	10,10	2,25	22,73	13,08%	22,73	161 551	48 465	210 016	0,8	3 818 096	3 818 096	13,08% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3135	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche, couverture en tôles ondulées métalliques,	11,00	9,00	99,00	9,00	3,50	31,50	31,82%	31,50	43 560	13 068	56 628	0,6	1 070 269	1 070 269	31,82% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3136	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	11,50	7,00	80,5	7,00	5,00	35,00	43,48%	35,00	161 551	48 465	210 016	0,3	2 205 171	2 205 171	43,48% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3137	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en	10,00	3,00	30,00	3,00	6,00	18,00	60,00%	18,00	43 560	13 068	56 628	0,7	713 513	713 513	60% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		planche, couverture en tôles ondulées métalliques,															
PAPDO3138	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche, couverture en tôles ondulées métalliques,	3,00	9,00	27,00	3,00	2,00	6,00	22,22%	6,00	43 560	13 068	56 628	0,5	169 884	169 884	22,22% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3139	A verifier si Clôture ou maison	Clôture construite en maçonnerie de parpaings, de longueur 14,50m et hauteur 1,5m	12,00	5,00	60,00	12,00	1,25	15,00	25,00%	15,00	161 551	48 465	210 016	0,3	945 073	945 073	25% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3140	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche, couverture en tôles ondulées métalliques,	4,00	12,00	48,00	4,00	2,00	8,00	16,67%	8,00	43 560	13 068	56 628	0,6	271 814	271 814	16,67% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3141	Toilettes externes	Toilette construite en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de carreaux,	2,00	2,00	4,00	2,00	2,00	4,00	100,00 %	4,00	161 551	48 465	210 016	0,3	252 020	252 020	100% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
																	pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO3142	Fondation Bâtiment à usage d'habitation	Fondation en maçonnerie de parpaings, chainage en beton arme	9,50	7,40	70,30	8,50	7,00	59,50	84,64%	70,30	161 551	48 465	210 016	0,3	4 429 244	4 429 244	84,64% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO3143	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques	12,00	6,80	81,60	12,00	1,85	22,20	27,21%	22,20	161 551	48 465	210 016	0,7	3 263 653	3 263 653	27,21% du bien évalués (à restaurer)
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche, couverture en tôles ondulées métalliques,										-	-		-	-	
PAPDO3144	Hangar Poulailier	Poulailler construit en matériaux provisoire avec bardage en planche, couverture en tôles ondulées métalliques,				3,00	3,00	9,00		9,00	43 560	13 068	56 628	0,6	305 791	305 791	

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
	Toilettes externes	Toilette construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée,				2,00	2,00	4,00		4,00	161 551	48 465	210 016	0,6	504 039	504 039	
	Bâtiment à usage d'habitation											-	-		-	-	
	Bâtiment à usage d'habitation											-	-		-	-	
TOTAL EVALUATION DES CONSTRUCTIONS COTE DROIT DRAIN DOUALA 3 ^{ème}																111 532 867	
CONSTRUCTIONS COTE GAUCHE DRAIN DOUALA 3 ^{ème}																	
	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques		5		9,00	2,00	18,00		18,00	43 560	13 068	56 628	0,7	713 513	713 513	
PAPDO3145	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings nu, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	10,00	16,00	160,00	10,00	5,75	57,50	35,94%	57,50	161 551	48 465	210 016	0,6	7 245 562	7 245 562	35,94% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3146	Fondation Bâtiment à usage d'habitation	Fondation à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings,				7,00	2,00	14,00		14,00	161 551	48 465	210 016	0,3	882 068	882 068	
PAPDO3147	Toilettes externes	Toilette à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture	17,5	9,85		1,50	1,20	1,80		1,80	161 551	48 465	210 016	0,5	189 015	189 015	

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		en tôles ondulées métalliques,															
PAPDO3148	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	8,70	8,10	70,47	8,10	8,00	64,80	91,95%	70,47	161 551	48 465	210 016	0,2	2 959 970	2 959 970	91,95% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO3149	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	12,70	7,00	88,90	7,00	1,30	9,10	10,24%	9,10	161 551	48 465	210 016	0,6	1 146 689	1 146 689	10,2% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3150	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	12,50	3,50	43,75	4,00	3,50	14,00	32,00%	14,00	161 551	48 465	210 016	0,5	1 470 114	1 470 114	32% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3151	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles	8,20	6,40	52,48	8,20	5,35	43,87	83,59%	52,48	161 551	48 465	210 016	0,6	6 612 993	6 612 993	83,59% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		ondulées métalliques et sans plafond,															pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO3152	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	14,70	13,50	198,45	13,50	1,20	16,20	8,16%	16,20	161 551	48 465	210 016	0,8	2 721 811	2 721 811	08,16% du bien évalués (à restaurer)
	Bâtiment à usage d'habitation											-	-		-		
PAPDO3153	Mur de soutènement	Mur de soutènement construit en maçonnerie de parpaings bourrés avec chaînage haut en béton armé	16,50		16,50ml	16,50		16,50ml	100%	16,50ml	161 551	48 465	210 016	0,6	2 079 161	2 079 161	100% de la clôture impacté, Mais, la PAP ne nécessite pas un recasement
PAPDO3154	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	12,00	9,00	108,00	12,00	5,00	60,00	55,56%	60,00	161 551	48 465	210 016	0,5	6 300 489	6 300 489	55,56% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3155	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée,	8,58	12,10	103,82	8,58	1,40	12,01	11,57%	12,01	161 551	48 465	210 016	0,7	1 765 901	1 765 901	11,57% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,															
PAPDO3156	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	8,20	6,00	49,20	8,20	5,85	47,97	97,50%	49,20	161 551	48 465	210 016	0,6	6 199 681	6 199 681	90,50% (la construction est totalement impactée, mais la PAP dispose de l'espace pour se reconstruire sur le même site)
PAPDO3157	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	13,5	6,2	83,70	6,20	1,85	11,47	13,70%	11,47	161 551	48 465	210 016	0,3	722 666	722 666	13,70% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3158	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	11,60	12,00	139,20	11,60	1,75	20,30	14,58%	20,30	161 551	48 465	210 016	0,7	2 984 332	2 984 332	14,58% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3159	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche et en maçonnerie de	11,00	15,00	165,00	11,00	1,40	15,40	9,33%	15,40	43 560	13 068	56 628	0,6	523 243	523 243	09,33% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		parpaings revêtu de mortier de ciment et peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles bac															
PAPDO3160	Toilettes externes	Toilettes construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée,	14,2	10,5	149,1	1,20	1,00	1,20	0,80%	1,20	161 551	48 465	210 016	0,6	151 212	151 212	0,80% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3161	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,		4		0				12,60	161 551	48 465	210 016	0,4	1 058 482	1 058 482	
PAPDO3162	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques,	8,10	13,65	110,57	8,10	3,15	25,52	23,08%	25,52	161 551	48 465	210 016	0,5	2 679 283	2 679 283	20,08% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3163	Toilettes externes	Toilette construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée,		4		2,00	1,00	2,00		2,00	161 551	48 465	210 016	0,4	168 013	168 013	
PAPDO3164	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées	10,00	14,00	140,00	8,00	2,70	21,60	15,43%	21,60	161 551	48 465	210 016	0,6	2 721 811	2 721 811	15,43% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		métalliques et sans plafond,															
PAPDO3165	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	13,40	11,50	154,10	11,50	1,20	13,80	8,96%	13,80	43 560	13 068	56 628	0,6	468 880	468 880	08,96% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3166	Toilettes externes	Toilette construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	13,8	12,7	175,26	175			0,00%	3,00	161 551	48 465	210 016	0,4	252 020	252 020	0% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3167	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	10,00	11,00	110,00	10,00	1,00	10,00	9,09%	10,00	161 551	48 465	210 016	0,4	840 065	840 065	09,09% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3168	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en matériaux provisoire avec bardage en planche et en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment et peint, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles bac	15,70	12,00	188,40	12,00	2,10	25,20	13,38%	25,20	43 560	13 068	56 628	0,7	998 918	998 918	13,38% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3169	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de	8,10	10,00	81,00	8,10	3,30	26,73	33,00%	26,73	161 551	48 465	210 016	0,7	3 929 615	3 929 615	33% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
		parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,															
PAPDO3170	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	6,5	8,15	52,98	6,50	4,00	26,00	49,08%	26,00	161 551	48 465	210 016	0,5	2 730 212	2 730 212	49,08% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3171	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	20,00	20,00	400,00	20,00	1,00	20,00	5,00%	20,00	161 551	48 465	210 016	0,4	1 680 130	1 680 130	05% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3172	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	8,3	10,35	85,905	8,30	2,10	17,43	20,29%	17,43	161 551	48 465	210 016	0,6	2 196 350	2 196 350	20,29% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3173	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	8,10	10,85	87,89	10,00	3,15	31,50	35,84%	31,50	161 551	48 465	210 016	0,6	3 969 308	3 969 308	35,84% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO3174	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	20,00	16,00	320,00	16,00	1,00	16,00	5,00%	16,00	161 551	48 465	210 016	0,7	2 352 183	2 352 183	05% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3175	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	10,36	14,00	145,04	10,36	2,05	21,24	14,64%	21,24	161 551	48 465	210 016	0,8	3 568 261	3 568 261	14,64% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3176	Toilettes externes	Toilette construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée,		4		0				4,00	161 551	48 465	210 016	0,4	336 026	1 906 881	
	Clôture / Barrière	Clôture à usage d'habitation construite en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,		4		0				25,00ml	96 668	29 000	125 668	0,5	1 570 855		
PAPDO3177	Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings revêtu de mortier de ciment,	20,00	12,00	240,00	12,00	5,00	60,00	25,00%	60,00	161 551	48 465	210 016	0,6	7 560 587	7 560 587	25% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3178	Fondation de Bâtiment à usage d'habitation	Fondation à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings,	12,70	20,00	254,00	20,00	4,80	96,00	37,80%	96,00	161 551	48 465	210 016	0,3	6 048 469	6 048 469	37,80% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3179	Hangar en matériaux provisoires	Hangar en matériaux provisoires	17,3	11,5	198,95	11,50	3,00	34,50	17,34%	34,50	43 560	13 068	56 628	0,5	976 833	976 833	17,34% du bien évalués (à restaurer)

ETAT D'EVALUATION DES BIENS ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES AFFECTEES PAR LES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE DANS LA VILLE DE DOUALA, ARRONDISSEMENT DE DOUALA 5 ^{ème} DEPARTEMENT DU WOURI, REGION DU LITTORAL																	
CODE PAP	Type de construction	Description sommaire	Dimensions / superficie (TOTAL)			Dimensions / superficie (IMPACTEES)			Superficie / Pourcentage impacté	Dimension (ml pour barrière / surface (pour habitat) à indemniser	Prix au m2	Main d'Œuvre 30%	Coût au m2 de remplacement	Taux de finition	Valeur de la construction	Valeur de la construction Total par PAP	Observations
			Longueur	Largeur	Surface totale	Longueur	Largeur	Surface totale									
PAPDO3180	Bâtiment sans Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	15,75	9,40	148,05	9,40	0,60	5,64	3,81%	5,64	161 551	48 465	210 016	0,7	829 144	829 144	03,81% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3181	Bâtiment sans Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	8,00	10,00	80,00	8,00	0,75	6,00	7,50%	6,00	161 551	48 465	210 016	0,3	378 029	378 029	07,50% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3182	Bâtiment sans Bâtiment à usage d'habitation	Bâtiment à usage d'habitation construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	10,00	10,00	100,00	10,00	2,20	22,00	22,00%	22,00	161 551	48 465	210 016	0,6	2 772 215	2 772 215	22% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3183	Toilette de Bâtiment à usage d'habitation	Toilette construit en maçonnerie de parpaings,	8,00	10,00	80,00	80			0,00%	2,40	161 551	48 465	210 016	0,3	151 212	151 212	0% du bien évalués (à restaurer)
PAPDO3184	Toilette sans Bâtiment à usage d'habitation	Toilette construit en maçonnerie de parpaings, sol revêtu de chape lissée, couverture en tôles ondulées métalliques et sans plafond,	10	25		250				9,00	161 551	48 465	210 016	0,4	756 059	756 059	
TOTAL EVALUATION DES CONSTRUCTIONS COTE GAUCHE DRAIN DOUALA 3eme																95 661 381	
TOTAL EVALUATION DES CONSTRUCTION DES DRAINS DOUALA 3eme																207 194 248	

1.6 Personnes affectées par les cultures dans les voiries

Code PAP	Désignation	Quantité		Prix unitaire (2003)		Prix unitaire (2023) après application du taux d'inflation		MONTANT EXPERTISE	TOTAL INDIVIDUEL
		Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes		
PAPDO5010	Plantain local	10	20	1 000	1 500	1 484	2 226	59 360	59 360
PAPDO5012	Plantain local		2	1 000	1 500	1 484	2 226	4 452	80 245
	Manguier local	1		5 000	35 000	7 976	51 959	7 976	
	Palmier local		2	2 500	10 000	3 869	15 159	30 317	
	Plantes médicinales		5	2 000	5 000	5 000	7 500	37 500	
PAPDO5066	Plantain local	5	4	1 000	1 500	1 484	2 226	16 324	31 324
	Macabo local	11		100				-	
	Plantes médicinales		2	2 000	5 000	5 000	7 500	15 000	
PAPDO5018	Plantain local	10	15	1 000	1 500	1 484	2 226	48 230	253 843
	Avocatier local		1	5 000	35 000	7 976	52 023	52 023	
	Safoutier local		1	20 000	50 000	30 476	74 324	74 324	
	Palmier local	1		2 500	10 000	3 869	15 159	3 869	
	Cacaoyer local		2	7 500	25 000	11 528	37 261	74 522	
	Papayer local	1	1	1 000	3 000	29 682	1 206	ns	
	Ndolé		5	150	150	1 750	175	875	
PAPDO5022	Papayer local		1	1 000	3 000	29 682	1 206	1 206	1 206
PAPDO5023	Banane locale	1		1 000	1 500	7 976	51 959	7 976	208 576
	Plantes médicinales		22	2 000	5 000	5 000	7 500	165 000	
	Canne à sucre locale	17		25	100	25	100	425	
	Ndolé		1	150	150	1 750	175	175	
	Fleurs		7	2 500	5 000	2 500	5 000	35 000	
PAPDO5025	Plantain local	6	3	1 000	1 500	1 484	2 226	15 582	20 808
	Macabo local		8	200	300	325	375	3 000	
	Papayer local		1	1 000	3 000	1 484	2 226	2 226	

Code PAP	Désignation	Quantité		Prix unitaire (2003)		Prix unitaire (2023) après application du taux d'inflation		MONTANT EXPERTISE	TOTAL INDIVIDUEL
		Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes		
PAPDO5033	Plantes médicinales		10	2 000	5 000	5 000	7 500	75 000	75 000
	Fleurs		10		5 000			-	
PAPDO5035	Manguier local	2		5 000	35 000	7 976	51 959	15 953	48 690
	Avocatier local	1		5 000	35 000	15 159	29 682	15 159	
	Arbre d'ombrage	1		5 000	10 000	7 579	15 000	7 579	
	Fleurs		2	2 500	5 000	2 500	5 000	10 000	
PAPDO5040	Plantain local	4	3	1 000	1 500	1 484	2 226	12 614	61 959
	Avocatier local	3		5 000	35 000	15 159	29 682	45 476	
	Cocotier local	1		2 500	10 000	3 869	15 159	3 869	
PAPDO5041	Plantain local	2	4	1 000	1 500	1 484	2 226	11 872	11 872
PAPDO5043	Citronnier local	2		5 000	35 000	7 976	52 023	15 953	26 953
	Plantes médicinales	1	1	2 500	5 000	2 500	5 000	7 500	
	Ndolé	2		150	150	1 750	175	3 500	
PAPDO5045	Macabo local	12		200	300	325	375	3 900	114 312
	Citronnier local	1		5 000	35 000	7 976	52 023	7 976	
	Plantes médicinales	7	7	2 500	5 000			-	
	Goyavier local		1	7 500	25 000	11 528	37 261	37 261	
	Arbre d'ombrage		4	5 000	10 000	7 579	15 000	60 000	
	Fleurs		1	2 500	5 000	2 500	5 000	5 000	
	Ndolé		1	150	150	1 750	175	175	
PAPDO5046	Plantes médicinales		2		5 000			-	15 509
	Cocotier local		1	2 500	10 000	3 869	15 159	15 159	
	Ndolé		2	150	150	1 750	175	350	
PAPDO3010	Papayer local		1	1 000	3 000	1 532	4 770	4 770	4 770
PAPDO3014	Manguier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	51 959

Code PAP	Désignation	Quantité		Prix unitaire (2003)		Prix unitaire (2023) après application du taux d'inflation		MONTANT EXPERTISE	TOTAL INDIVIDUEL
		Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes		
PAPDO3021	Plantain local	2	2	1 000	1 500	1 484	2 226	7 420	119 315
	Banane locale	1	2	800	1 200	7 976	51 959	111 895	
	Plantes médicinales		1		5 000			-	
PAPDO3022	Corossolier local		1	7 500	25 000	11 528	37 261	37 261	71 602
	Plantain local	7	3	1 000	1 500	1 484	2 226	17 066	
	Macabo local	7		200	300	325	375	2 275	
	plantes médicinales		2	2 000	5 000	5 000	7 500	15 000	
PAPDO3026	Fromager local		1	7 500	25 000	11 528	37 261	37 261	306 225
	Cotonnier local		1	7 500	25 000	11 528	37 261	37 261	
	Manguier local	1		5 000	35 000	7 976	51 959	7 976	
	Safoutier local		2	20 000	50 000	30 476	74 324	148 648	
	Citronnier local		1	5 000	35 000	7 976	52 023	52 023	
	Cacaoyer local	1		7 500	25 000	11 528	37 261	11 528	
	Plantes médicinales		13		5 000			-	
	Goyavier local	1		7 500	25 000	11 528	37 261	11 528	
PAPDO3028	Macabo local		1	200	300	325	375	375	86 915
	Avocatier local	2		5 000	35 000	7 976	51 959	15 952	
	Palmier local	2		2 500	10 000	3 869	15 159	7 738	
	Plantes médicinales		5	2 000	5 000	5 000	7 500	37 500	
	Ndolé		2	150	150	1 750	175	350	
	Arbre d'ombrage		1	5 000	10 000	7 579	15 000	15 000	
	Fleurs		2	2 500	5 000	2 500	5 000	10 000	
PAPDO3034	Aloe Vera		1	2 000	5 000	5 000	7 500	7 500	52 650
	Ananas local	1	1	25	75	50	100	150	
	Plantes médicinales		6	2 000	5 000	5 000	7 500	45 000	
PAPDO3035	Banane locale		8	800	1 200	1 206	1 797	14 374	103 857

Code PAP	Désignation	Quantité		Prix unitaire (2003)		Prix unitaire (2023) après application du taux d'inflation		MONTANT EXPERTISE	TOTAL INDIVIDUEL
		Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes		
	Safoutier local		1	20 000	50 000	30 476	74 324	74 324	
	Palmier local		1	2 500	10 000	3 869	15 159	15 159	
PAPDO3036	Banane locale	5	5	800	1 200	1 206	1 797	15 016	15 016
PAPDO3045	Banane locale	8	10	800	1 200	1 206	1 797	27 619	69 889
	Plantes médicinales		5	2 000	5 000	5 000	7 500	37 500	
	Papayer local		1	1 000	3 000	1 532	4 770	4 770	
PAPDO3046	Plantain local	6	4	1 000	1 500	1 484	2 226	17 808	22 578
	Papayer local		1	1 000	3 000	1 532	4 770	4 770	
PAPDO3048	Banane locale	20	12	800	1 200	1 206	1 797	45 688	70 339
	Igname local		4	150	300	200	375	1 500	
	Manguier local	1		5 000	35 000	7 976	51 959	7 976	
	Plantes médicinales		2	2 000	5 000	5 000	7 500	15 000	
	Ndolé		1	150	150	1 750	175	175	
PAPDO3049	Banane locale	8	9	800	1 200	1 206	1 797	25 822	201 719
	Avocatier local	1		5 000	35 000	7 976	51 959	7 976	
	Safoutier local	1		20 000	50 000	30 476	74 324	30 476	
	Plantes médicinales		17	2 000	5 000	5 000	7 500	127 500	
	Papayer local		1	1 000	3 000	1 532	4 770	4 770	
	Ndolé		1	150	150	1 750	175	175	
	Fleurs		1	2 500	5 000	2 500	5 000	5 000	
PAPDO3050	Avocatier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	67 118
	Palmier local		1	2 500	10 000	3 869	15 159	15 159	
PAPDO3053	Pistier		1	1 000	3 000	1 750	175	175	175
PAPDO3054	Fleurs		4	2 500	5 000	2 500	5 000	20 000	20 000
PAPDO3055	Canne à sucre locale	10		25	100	25	100	250	400
	Ndolé		1	150	150	1 750	175	175	

Code PAP	Désignation	Quantité		Prix unitaire (2003)		Prix unitaire (2023) après application du taux d'inflation		MONTANT EXPERTISE	TOTAL INDIVIDUEL
		Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes		
PAPDO3057	Ananas local		3	25	75	50	100	300	15 650
	Plantes médicinales		2	2 000	5 000	5 000	7 500	15 000	
	Ndolé		2	150	150	1 750	175	350	
PAPDO3060	Epinard		1	1 000	3 000	2 500	5 000	5 000	16 873
	Plantain local	8		1 000	1 500	1 484	2 226	11 873	
PAPDO3061	Goyavier local	1		7 500	25 000	11 528	37 261	11 528	11 878
	Ndolé		2	150	150	1 750	175	350	
PAPDO3062	Plantain local	4	5	1 000	1 500	1 484	2 226	17 067	112 995
	Macabo local		4	200	300	325	375	1 500	
	Safoutier local		1	20 000	50 000	30 476	74 324	74 324	
	Papayer local		1	1 000	3 000	1 532	4 770	4 770	
	Cocotier local		1	2 500	10 000	3 869	15 159	15 159	
	Ndolé		1	2	150	150	1 750	175	
PAPDO3063	Banane locale	17	7	800	1 200	1 206	1 797	33 085	33 260
	Ndolé		1	150	150	1 750	175	175	
PAPDO3069	Banane locale	5	12	800	1 200	1 206	1 797	27 593	27 593
PAPDO3083	Banane locale	4	4	800	1 200	1 206	1 797	12 013	275 390
	Avocatier local	1	1	5 000	35 000	7 976	51 959	59 935	
	Safoutier local		1	20 000	50 000	30 476	74 324	74 324	
	Palmier local	4		2 500	10 000	3 869	15 159	15 476	
	Plantes médicinales	2	5	2 000	5 000	5 000	7 500	47 500	
	Papayer local	1	1	1 000	3 000	1 532	4 770	6 302	
	Goyavier local		1	7 500	25 000	11 528	37 261	37 261	
	Arbre d'ombrage	1	1	5 000	10 000	7 579	15 000	22 579	
PAPDO3078	Plantain local	10	15	1 000	1 500	1 484	2 226	48 233	110 257
	Manguier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	

Code PAP	Désignation	Quantité		Prix unitaire (2003)		Prix unitaire (2023) après application du taux d'inflation		MONTANT EXPERTISE	TOTAL INDIVIDUEL
		Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes		
	Papayer local		2	1 000	3 000	1 532	4 770	9 540	
	Ndolé		3	150	150	1 750	175	525	
PAPDO3086	Avocatier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	208 215
	Safoutier local		1	20 000	50 000	30 476	74 324	74 324	
	Palmier local		4	2 500	10 000	3 869	15 159	60 634	
	Papayer local		1	1 000	3 000	1 532	4 770	4 770	
	Fleurs		1	2 500	5 000	2 500	5 000	5 000	
	Goyavier local	1		7 500	25 000	11 528	37 261	11 528	
PAPDO3081	Fleurs		6	2 500	5 000	2 500	5 000	30 000	30 000
PAPDO3088	Palmier local		2	2 500	10 000	3 869	15 159	30 317	30 317
PAPDO3084	Banane locale		6	800	1 200	1 206	1 797	10 781	78 304
	Avocatier local	2		5 000	35 000	7 976	51 959	15 952	
	Papayer local		3	1 000	3 000	1 532	4 770	14 310	
	Goyavier local		1	7 500	25 000	11 528	37 261	37 261	
PAPDO3074	Plantain local	3	2	1 000	1 500	1 484	2 226	8 905	69 365
	Manguier local	1	1	5 000	35 000	7 976	51 959	59 936	
	Ndolé		3	150	150	1 750	175	525	
PAPDO3075	Manguier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	51 959
PAPDO3076	Plantain local		2	1 000	1 500	1 484	2 226	4 452	135 639
	Banane locale	4	12	800	1 200	1 206	1 797	26 387	
	Safoutier local	1	1	20 000	50 000	30 476	74 324	104 800	
PAPDO3082	Manguier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	103 982
	Oranger local		1	5 000	35 000	7 976	52 023	52 023	
PAPDO3079	Manguier local	1		5 000	35 000	7 976	51 959	7 976	82 300
	Safoutier local		1	20 000	50 000	30 476	74 324	74 324	
PAPDO3085	Banane locale	4	2	800	1 200	1 206	1 797	8 419	108 657

Code PAP	Désignation	Quantité		Prix unitaire (2003)		Prix unitaire (2023) après application du taux d'inflation		MONTANT EXPERTISE	TOTAL INDIVIDUEL
		Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes		
	Safoutier local		1	20 000	50 000	30 476	74 324	74 324	
	Papayer local	2		1 000	3 000	1 532	4 770	3 064	
	Ndolé		2	150	150	1 750	175	350	
	plantes médicinales		3	2 000	5 000	5 000	7 500	22 500	
PAPDO3077	Banane locale	21	39	800	1 200	1 206	1 797	95 408	103 384
	Avocatier local	1		5 000	35 000	7 976	51 959	7 976	
PAPDO3047	Banane locale	15		800	1 200	1 206	1 797	18 095	18 095
PAPDO3080	Manguier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	56 904
	Papayer local		1	1 000	3 000	1 532	4 770	4 770	
	Ndolé		1	150	150	1 750	175	175	
PAPDO5068	Plantain local	5	9	1 000	1 500	1 484	2 226	27 456	85 432
	Oranger local	1		5 000	35 000	7 976	52 023	7 976	
	Fleurs		10	2 500	5 000	2 500	5 000	50 000	
PAPDO5065	Plantain local	2	2	1 000	1 500	1 484	2 226	7 420	176 085
	Ananas local		20	25	75	50	100	2 000	
	Avocatier local		2	5 000	35 000	7 976	51 959	103 918	
	Pamplemoussier local	1		5 000	35 000	7 976	52 023	7 976	
	Papayer local		1	1 000	3 000	1 532	4 770	4 770	
	Fleurs		10	2 500	5 000	2 500	5 000	50 000	
PAPDO5063	Pamplemoussier local	1		5 000	35 000	7 976	52 023	7 976	37 976
	Fleurs		6	2 500	5 000	2 500	5 000	30 000	
PAPDO5060	Plantain local	5	1	1 000	1 500	1 484	2 226	9 647	125 276
	Safoutier local		1	20 000	50 000	30 476	74 324	74 324	
	Palmier local	1		2 500	10 000	3 869	15 159	3 869	
	Cacaoyer local		1	7 500	25 000	11 528	37 261	37 261	
	Ndolé		1	150	150	1 750	175	175	

Code PAP	Désignation	Quantité		Prix unitaire (2003)		Prix unitaire (2023) après application du taux d'inflation		MONTANT EXPERTISE	TOTAL INDIVIDUEL
		Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes		
PAPDO5069	Plantain local	3	10	1 000	1 500	1 484	2 226	26 714	53 718
	Manguier local	1		5 000	35 000	7 976	51 959	7 976	
	Palmier local	1	1	2 500	10 000	3 869	15 159	19 028	
PAPDO5050	Plantes médicinales		2	2 000	5 000	5 000	7 500	15 000	19 770
	Papayer local		1	1 000	3 000	1 532	4 770	4 770	
PAPDO5062	Manioc local	10		100	150	135	200	1 350	221 916
	Plantain local		20	1 000	1 500	1 484	2 226	44 523	
	Macabo local	10		200	300	325	375	3 250	
	Igname local	5		150	300	200	375	1 000	
	Manguier local	5		5 000	35 000	7 976	51 959	39 881	
	Palmier local	4		2 500	10 000	3 869	15 159	15 476	
	Cacaoyer local		2	7 500	25 000	11 528	37 261	74 522	
	Plantes médicinales		2	2 000	5 000	5 000	7 500	15 000	
	Papayer local	2	5	1 000	3 000	1 532	4 770	26 914	
PAPDO5058	Palmier local	2	3	2 500	10 000	3 869	15 159	53 214	53 214
PAPDO5059	Canne à sucre locale	9	11	25	100	25	100	1 325	1 325
PAPDO5064	Macabo local	11		200	300	325	375	3 575	177 853
	Igname local	1		150	300	200	375	200	
	Manguier local	1		5 000	35 000	7 976	51 959	7 976	
	Safoutier local	3	1	20 000	50 000	30 476	74 324	165 752	
	Ndolé		2	150	150	1 750	175	350	
PAPDO5070	Fleurs		13	2 500	5 000	2 500	5 000	65 000	65 000
PAPDO5071	Avocatier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	470 749
	Safoutier local	1	3	5 000	50 000	30 476	74 324	253 448	
	Cacaoyer local		4	7 500	25 000	11 528	37 261	149 044	
	Papayer local		1	1 000	3 000	1 532	4 770	4 770	

Code PAP	Désignation	Quantité		Prix unitaire (2003)		Prix unitaire (2023) après application du taux d'inflation		MONTANT EXPERTISE	TOTAL INDIVIDUEL
		Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes		
	Goyavier local	1		7 500	25 000	11 528	37 261	11 528	
PAPDO5067	Plantes médicinales	5	10	2 000	5 000	5 000	7 500	100 000	100 000
PAPDO5123	Plantain local	2		1 000	1 500	1 484	2 226	2 968	131 176
	Manguier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	
	Safoutier local		1	20 000	50 000	30 476	74 324	74 324	
	Ndolé		11	150	150	1 750	175	1 925	
PAPDO3089	Plantain local	2	3	1 000	1 500	1 484	2 226	9 647	78 019
	Palmier local	2	4	2 500	10 000	3 869	15 159	68 372	
PAPDO3090	Ananas local	20		25	75	50	100	1 000	158 220
	Safoutier local		1	20 000	50 000	30 476	74 324	74 324	
	Palmier local		1	2 500	10 000	3 869	15 159	15 159	
	Caféier	1		7 500	25 000	30 476	74 324	30 476	
	Cacaoyer local		1	7 500	25 000	11 528	37 261	37 261	
PAPDO5073	Plantain local	3	2	1 000	1 500	1 484	2 226	8 905	163 502
	Manguier local	2	1	5 000	35 000	7 976	51 959	67 912	
	Pamplemoussier local	1		5 000	35 000	7 976	52 023	7 976	
	Palmier local	1		2 500	10 000	3 869	15 159	3 869	
	Goyavier local		1	7 500	25 000	11 528	37 261	37 261	
	Arbre d'ombrage	1	2	5 000	10 000	7 579	15 000	37 579	
				MONTANT TOTAL VOIRIE					6 074 433

1.7 Personnes affectées par les cultures dans la voirie Carrefour CCC – Carrefour Saint Michel

Code PAP	Désignation	Quantité		Prix unitaire 2003		PRIX UNITAIRE (2023) après application du taux d'inflation		Montant expertise	Total individuel
		Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes		
PSCCD134	Goyavier	0	1	7 500	25 000	11 250	37 499	37 499	124 499
	Papayer	0	1	1 000	3 000	1 500	4 500	4 500	
	Arbre d'ombrage	1	2	5 000	10 000	7 500	15 000	37 500	
	Cocotier	0	3	2 500	10 000	3 750	15 000	45 000	
PSCCD128	Bananier plantain	1	0	1 000	1 500	1 500	2 250	1 500	87 749
	Manguier	1	1	5 000	35 000	7 500	52 499	59 999	
	Citronnier	1	0	5 000	35 000	7 500	52 499	7 500	
	Palmier à huile	1	0	2 500	10 000	3 750	15 000	3 750	
	Arbre d'ombrage	0	1	5 000	10 000	7 500	15 000	15 000	
PSCCD135	Bananier plantain	0	10	1 000	1 500	1 500	2 250	22 500	294 745
	Bananier plantain	0	6	1 000	1 500	1 500	2 250	13 500	
	Manguier	0	4	5 000	35 000	7 500	52 499	209 996	
	Cassimango	1	1	7 500	25 000	11 250	37 499	48 749	
PSCCD129	Bananier plantain	6	0	1 000	1 500	1 500	2 250	9 000	248 998
	Avocatier	1	0	5 000	35 000	7 500	52 499	7 500	
	Safoutier	0	1	20 000	50 000	30 000	74 999	74 999	
	Cassimango	0	1	7 500	25 000	11 250	37 499	37 499	
	Arbre d'ombrage	0	8	5 000	10 000	7 500	15 000	120 000	
PSCCD118	Bananier plantain	0	3	1 000	1 500	1 500	2 250	6 750	36 750
	Avocatier	4	0	5 000	35 000	7 500	52 499	30 000	
PSCCD110	Manguier	0	2	5 000	35 000	7 500	52 499	104 998	104 998

PSCCD132	Safoutier	0	1	20 000	50 000	30 000	74 999	74 999	127 498
	Manguier	0	1	5 000	35 000	7 500	52 499	52 499	
PSCCD109	Manguier	0	1	5 000	35 000	7 500	52 499	52 499	52 499
PSCCD136	Safoutier	0	1	20 000	50 000	30 000	74 999	74 999	127 498
	Manguier	0	1	5 000	35 000	7 500	52 499	52 499	
PSCCD167	Manguier	0	1	5 000	35 000	7 500	52 499	52 499	127 497
	Cacaoyer	0	1	7 500	25 000	11 250	37 499	37 499	
	Goyavier	0	1	7 500	25 000	11 250	37 499	37 499	
				MONTANT TOTAL VOIRIE CCC ST MICHEL					1 332 731

1.8 Personnes affectées par les cultures dans les drains

Code PAP	Désignation	Quantité		Prix unitaire 2003		PRIX UNITAIRE (2023) après application du taux d'inflation		Montant expertise	Total individuel
		Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes	Jeunes	Adultes		
PAPDO3185	Manguier local	7	2	5 000	35 000	7 976	51 959	159 752	265 862
	Palmier local		7		10 000	3 869	15 159	106 110	
PAPDO3186	Banane locale	3	11	800	1 200	1 206	1 797	23 384	426 551
	Manguier local		5	5 000	35 000	7 976	51 959	259 796	
	Palmier local		7	2 500	10 000	3 869	15 159	106 110	
	Goyavier local		1	7 500	25 000	11 528	37 261	37 261	
PAPDO3187	Manguier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	216 512
	Avocatier local		2	5 000	35 000	7 976	51 959	103 918	
	Palmier local		4	2 500	10 000	3 869	15 159	60 634	
PAPDO5118	Banane locale	3	2	800	1 200	1 206	1 797	7 213	389 232
	Manguier local		3	5 000	35 000	7 976	51 959	155 878	
	Avocatier local	1	2	5 000	35 000	7 976	51 959	111 895	
	Palmier local		2	2 500	10 000	3 869	15 159	30 317	
	Cacao local	3		7 500	25 000	11 528	37 261	34 584	
	Cocotier local	1	3	2 500	10 000	3 869	15 159	49 346	
PAPDO5088	Palmier local		1	2 500	10 000	3 869	15 159	15 159	15 159
PAPDO5089	Banane locale		1	800	1 200	1 206	1 797	1 797	32 114
	Palmier local		2	2 500	10 000	3 869	15 159	30 317	
PAPDO5090	Banane locale	3	7	800	1 200	1 206	1 797	16 197	20 066
	Palmier local	1		2 500	10 000	3 869	15 159	3 869	
PAPDO5093	Palmier local	1		2 500	10 000	3 869	15 159	3 869	3 869
PAPDO5094	Plantain local	20	3	1 000	1 500	1 484	2 226	36 360	67 181
	Banane locale	10	6	800	1 200	1 206	1 797	22 844	

	Manguier local	1		5 000	35 000	7 976	51 959	7 976	
PAPDO5095	Banane locale	30	5	800	1 200	1 206	1 797	45 174	60 888
	Avocatier local	1		5 000	35 000	7 976	51 959	7 976	
	Palmier local	2		2 500	10 000	3 869	15 159	7 738	
PAPDO5097	Kolattier mature		1	20 000	50 000	30 476	74 324	74 324	180 988
	Plantain local	8	3	1 000	1 500	1 484	2 226	18 551	
	Avocatier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	
	Palmier local	2		2 500	10 000	3 869	15 159	7 738	
	Cocotier local	3	1	2 500	10 000	3 869	15 159	26 766	
	Canne a sucre	10	14	25	100	25	100	1 650	
PAPDO5100	Banane locale	17	12	800	1 200	1 206	1 797	42 069	112 251
	Manguier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	
	Palmier local		1	2 500	10 000	3 869	15 159	15 159	
	Papayer local	2		1 000	3 000	1 532	4 770	3 064	
PAPDO5101	Banane locale	14	15	800	1 200	1 206	1 797	43 841	111 419
	Palmier local		2	2 500	10 000	3 869	15 159	30 317	
	Cacao local		1	7 500	25 000	11 528	37 261	37 261	
PAPDO5102	Banane locale	15	25	800	1 200	1 206	1 797	63 015	104 860
	Palmier local		2	2 500	10 000	3 869	15 159	30 317	
	Cacao local	1		7 500	25 000	11 528	37 261	11 528	
PAPDO5103	Banane locale	20	8	800	1 200	1 206	1 797	38 501	142 880
	Manguier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	
	Cassimango		1	7 500	25 000	11 528	37 261	37 261	
	Palmier local		1	2 500	10 000	3 869	15 159	15 159	
PAPDO5104	Banane locale	15	11	800	1 200	1 206	1 797	37 860	124 465
	Palmier local	1	3	2 500	10 000	3 869	15 159	49 345	
	Cacao local		1	7 500	25 000	11 528	37 261	37 261	
PAPDO5107	Plantain local		2	1 000	1 500	1 484	2 226	4 452	4 452
PAPDO5108	Plantain local	6	5	1 000	1 500	1 484	2 226	20 035	35 194

	Palmier local		1	2 500	10 000	3 869	15 159	15 159	
PAPDO5110	Plantain local	7	3	1 000	1 500	1 484	2 226	17 067	108 018
	Palmier local		6	2 500	10 000	3 869	15 159	90 951	
PAPDO5111	Manguier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	90 014
	Palmier local	2	2	2 500	10 000	3 869	15 159	38 055	
PAPDO5112	Palmier local		1	2 500	10 000	3 869	15 159	15 159	15 159
PAPDO5114	Plantain local	3		1 000	1 500	1 484	2 226	4 452	25 591
	Palmier local	1		2 500	10 000	3 869	15 159	3 869	
	Plante médicinale	1	1	2 000	5 000	5 000	7 500	12 500	
	Papayer local		1	1 000	3 000	1 532	4 770	4 770	
PAPDO5115	Banane locale	-	2	800	1 200	1 206	1 797	3 594	122 819
	Manguier local	1		5 000	35 000	7 976	51 959	7 976	
	Avocatier local	2		5 000	35 000	7 976	51 959	15 953	
	Safoutier local	3		20 000	50 000	30 476	74 324	91 428	
	Palmier local	1		2 500	10 000	3 869	15 159	3 869	
PAPDO5121	Banane locale	17	4	800	1 200	1 206	1 797	27 695	107 198
	Avocatier local	1		5 000	35 000	7 976	51 959	7 976	
	Palmier local	3	1	2 500	10 000	3 869	15 159	26 766	
	Plante médicinale		1	2 000	5 000	5 000	7 500	7 500	
	Goyavier local		1	5 000	25 000	11 528	37 261	37 261	
PAPDO5123	Banane locale	22	7	800	1 200	1 206	1 797	39 117	56 189
	Palmier local	1		2 500	10 000	3 869	15 159	3 869	
	Cacao local	1		7 500	25 000	11 528	37 261	11 528	
	Canne a sucre	5	12	25	100	25	100	1 325	
	Ndolè		2	150	150	1 750	175	350	
PAPDO5125	Banane locale	10	3	800	1 200	1 206	1 797	17 454	71 727
	Safoutier local	1		20 000	50 000	30 476	74 324	30 476	
	Palmier local	1	1	2 500	10 000	3 869	15 159	19 028	
	Papayer local		1	1 000	3 000	1 532	4 770	4 770	

PAPDO5127	Palmier local	3		2 500	10 000	3 869	15 159	11 607	11 607
PAPDO5130	Cocotier local		1	2 500	10 000	3 869	15 159	15 159	15 159
PAPDO5131	Banane locale	25	53	800	1 200	1 206	1 797	125 388	241 142
	Palmier local	26	1	2 500	10 000	3 869	15 159	115 754	
PAPDO5133	Banane locale	15	23	800	1 200	1 206	1 797	59 421	63 290
	Palmier local	1		2 500	10 000	3 869	15 159	3 869	
PAPDO5134	Banane locale	9	12	800	1 200	1 206	1 797	32 419	601 988
	Manguier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	
	Safoutier local		1	20 000	50 000	30 476	74 324	74 324	
	Palmier local	12		2 500	10 000	3 869	15 159	46 428	
	Cassimango		1	7 500	25 000	11 528	37 261	37 261	
	Cacao local	5	8	7 500	25 000	11 528	37 261	355 728	
	Cocotier local	1		2 500	10 000	3 869	15 159	3 869	
PAPDO5135	Banane locale	10	4	800	1 200	1 206	1 797	19 251	34 409
	Palmier local		1	2 500	10 000	3 869	15 159	15 159	
PAPDO3102	Plantain local		4	1 000	1 500	1 484	2 226	8 905	40 581
	Safoutier local	1		20 000	50 000	30 476	74 324	30 476	
	Canne a sucre		12	25	100	25	100	1 200	
PAPDO3104	Plantain local		4	1 000	1 500	1 484	2 226	8 905	8 905
PAPDO3105	Plantain local	4	12	1 000	1 500	1 484	2 226	32 650	183 047
	Banane locale	6	13	800	1 200	1 206	1 797	30 596	
	Safoutier local		1	20 000	50 000	30 476	74 324	74 324	
	Palmier local		1	2 500	10 000	3 869	15 159	15 159	
	Cocotier local		2	2 500	10 000	3 869	15 159	30 318	
PAPDO3106	Banane locale		4	800	1 200	1 206	1 797	7 187	7 187
PAPDO3112	Banane locale	30	6	800	1 200	1 206	1 797	46 971	82 217
	Safoutier local	1		20 000	50 000	30 476	74 324	30 476	
	Papayer local		1	1 000	3 000	1 532	4 770	4 770	
PAPDO3113	Banane locale	10	25	800	1 200	1 206	1 797	56 983	64 959

	Oranger locale	1		5 000	35 000	7 976	52 023	7 976	
PAPDO3114	Banane locale	4	5	800	1 200	1 206	1 797	13 809	13 809
PAPDO3115	Manguier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	59 697
	Palmier local	2		2 500	10 000	3 869	15 159	7 738	
PAPDO3117	Banane locale	8	19	800	1 200	1 206	1 797	43 790	43 790
PAPDO3120	Banane locale	17	15	800	1 200	1 206	1 797	47 460	151 378
	Manguier local		2	5 000	35 000	7 976	51 959	103 918	
PAPDO3121	Manguier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	67 118
	Cocotier local		1	2 500	10 000	3 869	15 159	15 159	
PAPDO3122	Banane locale	3		800	1 200	1 206	1 797	3 619	26 516
	Palmier local	1	1	2 500	10 000	3 869	15 159	19 028	
	Cocotier local	1		2 500	10 000	3 869	15 159	3 869	
PAPDO3125	Banane locale	3	3	800	1 200	1 206	1 797	9 009	9 009
PAPDO3126	Plantain local		3	1 000	1 500	1 484	2 226	6 678	6 678
PAPDO3130	Banane locale	20	15	800	1 200	1 206	1 797	51 079	51 079
PAPDO3131	Banane locale	6	8	800	1 200	1 206	1 797	21 612	21 612
PAPDO3188	Banane locale	15	10	800	1 200	1 206	1 797	36 063	51 221
	Palmier local		1	2 500	10 000	3 869	15 159	15 159	
PAPDO3133	Banane locale		5	800	1 200	1 206	1 797	8 984	8 984
PAPDO3135	Plantain local	3	4	1 000	1 500	1 484	2 226	13 357	13 357
PAPDO3136	Banane locale	2	3	800	1 200	1 206	1 797	7 803	7 803
PAPDO3137	Banane locale	3	8	800	1 200	1 206	1 797	17 993	109 011
	Manguier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	
	Citron local		1	5 000	35 000	1 206	1 797	1 797	
	Goyavier local		1		25 000	11 528	37 261	37 261	
PAPDO3138	Banane locale	2	8	800	1 200	1 206	1 797	16 787	16 787
PAPDO3143	Banane locale		7	800	1 200	1 206	1 797	12 578	12 578
PAPDO3145	Banane locale	2	3	800	1 200	1 206	1 797	7 803	11 672
	Palmier local	1		2 500	10 000	3 869	15 159	3 869	

PAPDO3148	Plantain local	5	3	1 000	1 500	1 484	2 226	14 099	107 748
	Banane locale	43	21	800	1 200	1 206	1 797	89 605	
	Palmier local	1		2 500	10 000	3 869	15 159	3 869	
	Ndolè		1	150	150	1 750	175	175	
PAPDO3150	Banane locale		3	800	1 200	1 206	1 797	5 390	42 652
	Goyavier local		1	5 000	25 000	11 528	37 261	37 261	
PAPDO3155	Banane locale	3	8	800	1 200	1 206	1 797	17 993	17 993
PAPDO3156	Banane locale	5	6	800	1 200	1 206	1 797	16 812	95 005
	Safoutier local		1	20 000	50 000	30 476	74 324	74 324	
	Cocotier local	1		2 500	10 000	3 869	15 159	3 869	
PAPDO3157	Banane locale	2	6	800	1 200	1 206	1 797	13 193	117 993
	Safoutier local	1	1	20 000	50 000	30 476	74 324	104 800	
PAPDO3159	Banane locale	26	12	800	1 200	1 206	1 797	52 926	79 930
	Manguier local	1		5 000	35 000	7 976	51 959	7 976	
	Palmier local	1	1	2 500	10 000	3 869	15 159	19 028	
PAPDO3160	Banane locale	40	2	800	1 200	1 206	1 797	51 847	124 354
	Safoutier local	1		20 000	50 000	30 476	74 324	30 476	
	Papayer local		1	1 000	3 000	1 532	4 770	4 770	
	Goyavier local		1	5 000	25 000	11 528	37 261	37 261	
PAPDO3161	Citron local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	51 959
PAPDO3163	Banane locale		6	800	1 200	1 206	1 797	10 781	10 781
PAPDO3165	Banane locale	3	4	800	1 200	1 206	1 797	10 806	267 470
	Manguier local	2		5 000	35 000	7 976	51 959	15 953	
	Avocatier local	2		5 000	35 000	7 976	51 959	15 953	
	Safoutier local	2	2	20 000	50 000	30 476	74 324	209 600	
	Cocotier local		1	2 500	10 000	3 869	15 159	15 159	
PAPDO3166	Banane locale	6		800	1 200	1 206	1 797	7 238	15 214
	Oranger local	1		5 000	35 000	7 976	52 023	7 976	
PAPDO3167	Banane locale		2	800	1 200	1 206	1 797	3 594	107 512

	Manguier local		2	5 000	35 000	7 976	51 959	103 918	
PAPDO3169	Banane locale	18	4	800	1 200	1 206	1 797	28 901	107 626
	Avocatier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	
	Palmier local	3	1	2 500	10 000	3 869	15 159	26 766	
PAPDO3171	Plantain local	2	6	1 000	1 500	1 484	2 226	16 325	16 325
PAPDO3172	Banane locale	3	3	800	1 200	1 206	1 797	9 009	9 009
PAPDO3174	Banane locale	3	4	800	1 200	1 206	1 797	10 806	10 806
PAPDO3176	Banane locale	7	14	800	1 200	1 206	1 797	33 599	38 369
	Papayer local		1	1 000	3 000	1 532	4 770	4 770	
PAPDO3180	Banane locale	3	12	800	1 200	1 206	1 797	25 181	25 181
PAPDO3183	Banane locale		3	800	1 200	1 206	1 797	5 390	5 390
PAPDO3189	Plantain local	7	6	1 000	1 500	1 484	2 226	23 746	87 975
	Citron local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	
	Plante médicinale		1	2 000	5 000	5 000	7 500	7 500	
	Papayer local		1	1 000	3 000	1 532	4 770	4 770	
PAPDO3190	Plantain local	7	5	1 000	1 500	1 484	2 226	21 519	31 028
	Manguier local	1		5 000	35 000	7 976	51 959	7 976	
	Papayer local	1		1 000	3 000	1 532	4 770	1 532	
PAPDO3191	Manguier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	172 291
	Avocatier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	
	Palmier local	2	4	2 500	10 000	3 869	15 159	68 372	
PAPDO5138	Manguier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	149 395
	Avocatier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	
	Palmier local		2	2 500	10 000	3 869	15 159	30 317	
	Cocotier local		1	2 500	10 000	3 869	15 159	15 159	
PAPDO3192	Banane locale	7	5	800	1 200	1 206	1 797	17 428	295 503
	Manguier local	1	2	5 000	35 000	7 976	51 959	111 895	
	Avocatier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	
	Palmier local	3	1	2 500	10 000	3 869	15 159	26 766	

	Cacao local		2	7 500	25 000	11 528	37 261	74 522	
	Papayer local		1	1 000	3 000	1 532	4 770	4 770	
	Cocotier local	2		2 500	10 000	3 869	15 159	7 738	
	Canne a sucre	5	3	25	100	25	100	425	
PAPDO5139	Plantain local	10	1	1 000	1 500	1 484	2 226	17 067	119 706
	Avocatier local	1		5 000	35 000	7 976	51 959	7 976	
	Palmier local	7		2 500	10 000	3 869	15 159	27 083	
	Cacao local		1	7 500	25 000	11 528	37 261	37 261	
	Cocotier local		2	2 500	10 000	3 869	15 159	30 318	
PAPDO3193	Plantain local	8	4	1 000	1 500	1 484	2 226	20 777	174 819
	Manguier local		1	5 000	35 000	7 976	51 959	51 959	
	Avocatier local	1		5 000	35 000	7 976	51 959	7 976	
	Palmier local	5		2 500	10 000	3 869	15 159	19 345	
	Cacao local		1	7 500	25 000	11 528	37 261	37 261	
	Plante médicinale		5	2 000	5 000	5 000	7 500	37 500	
PAPDO3194	Banane locale	10	15	800	1 200	1 206	1 797	39 015	54 174
	Cocotier local		1	2 500	10 000	3 869	15 159	15 159	
				MONTANT TOTAL DRAIN					7 283 460

1.9 Personnes affectées par les ouvrages d'approvisionnement en eau dans les voiries

Code PAP	Désignation	Quantité	Prix unitaire (2023)	Valeur de remplacement (2023)	MONTANT EXPERTISE	TOTAL INDIVIDUEL
PAPDO5018	Puit	1	200 000	200 000	200 000	200 000
PAPDO5030	Puit	1	200 000	200 000	200 000	200 000
PAPDO3019	Puit	1	200 000	200 000	200 000	200 000
PAPDO3033	Puit	1	200 000	200 000	200 000	200 000
PAPDO3049	Puit	1	200 000	200 000	200 000	200 000
PAPDO3071	Puit	1	200 000	200 000	200 000	200 000
PAPDO3083	Puit	1	200 000	200 000	200 000	200 000
PAPDO3086	Puit	1	200 000	200 000	200 000	200 000
PAPDO3087	Puit	1	200 000	200 000	200 000	200 000
PAPDO5073	Puit	1	200 000	200 000	200 000	200 000
PAPDO5061	Puit	1	200 000	200 000	200 000	200 000
MONTANT TOTAL ADDUCTION EN EAU DANS LES VOIRIES						2 200 000

1.10 Personnes affectées par les ouvrages d'approvisionnement en eau dans la voirie de CCC – Saint Michel

Code PAP	Désignation	Quantité	Prix unitaire (2023)	Valeur de remplacement (2023)	MONTANT EXPERTISE	TOTAL INDIVIDUEL
PSCCD129	Puit	1	200 000	200 000	200 000	200 000
PSCCD153	Puit	1	200 000	200 000	200 000	200 000
MONTANT TOTAL ADDUCTION EN EAU DANS LA VOIRIE CCC ST MICHEL						400 000

1.11 Personnes affectées par les ouvrages d'approvisionnement en eau dans les drains

Code PAP	Désignation	Quantité	Prix unitaire (2023)	Valeur de remplacement (2023)	MONTANT EXPERTISE	TOTAL INDIVIDUEL
PAPDO3104	Puit	1	200 000	200 000	200 000	200 000
PAPDO3194	Puit	1	200 000	200 000	200 000	200 000
PAPDO3195	Puit	1	200 000	200 000	200 000	200 000
MONTANT TOTAL ADDUCTION EN EAU DANS LES drains						600 000

1.12 Tableau détaillée des déplacés économiques dans les voiries

No	Type d'activité	Revenu mensuel	Catégories	Durée (Mois)	Coûts de compensation
PAPDO5074	Couture	37 500	Impôt Libératoire	7	262 500
PAPDO5075	Coiffure	37 500	Impôt Libératoire	7	262 500
PAPDO5076	Coiffure	37 500	Impôt Libératoire	7	262 500
PAPDO5077	Couture	37 500	Impôt Libératoire	7	262 500
PAPDO5078	Couture	37 500	Impôt Libératoire	7	262 500
PAPDO5079	Coiffure	37 500	Impôt Libératoire	7	262 500
PAPDO5080	Mini superette ; alimentation et bar	250 000	Impôt Libératoire	7	1 750 000
PAPDO5081	Vente des vêtements	37 500	Impôt Libératoire	7	262 500
PAPDO5082	Alimentation et Coiffure	75 000	Impôt Libératoire	7	525 000
PAPDO5083	Vente des produits alimentaires	37 500	Impôt Libératoire	7	262 500
PAPDO5084	Vente des produits alimentaires	37 500	Impôt Libératoire	7	262 500
TOTAL					4 637 500

1.13 Tableau détaillée des déplacés économiques dans la voirie CCC – Saint Michel

CODE PAP	Activités	Catégorie	Revenu mensuel	Durée(mois)	Compensation
PSCCD137	Menuiserie	Ticket journalier	37 500	8	300 000
PSCCD138	Menuiserie	Ticket journalier	37 500	8	300 000
PSCCD139	Menuiserie	Ticket journalier	37 500	8	300 000
PSCCD140	Petit commerce	Ticket journalier	37 500	8	300 000
PSCCD141	Commerce et alimentation	B	250 000	8	2 000 000
PSCCD142	Snack Bar	B	250 000	8	2 000 000
PSCCD143	Coiffure	Ticket journalier	37 500	8	300 000
PSCCD103	Snack Bar, boutique et charcuterie	C	583 333	8	4 666 664
PSCCD144	Complexe industriel de transformation	B	250 000	8	2 000 000
PSCCD145	Réparation des pompes à injection	B	250 000	8	2 000 000
PSCCD146	Quincaillerie moderne	C	583 333	8	4 666 664
PSCCD147	Restaurant moderne	B	250 000	8	2 000 000
PSCCD148	Mécanique	B	250 000	8	2 000 000
PSCCD149	Approvisionnement mécanique.	B	250 000	8	2 000 000
PSCCD150	Vente vêtements traditionnel	B	250 000	8	2 000 000
PSCCD151	Vente de presse	B	250 000	8	2 000 000
PSCCD100	Coiffure	Ticket journalier	37 500	8	300 000

PSCCD152	Bar moderne	B	250 000	8	2 000 000
PSCCD109	Menuiserie	Ticket journalier	37 500	8	300 000
PSCCD110	Menuiserie	Ticket journalier	37 500	8	300 000
PSCCD153	Brocante	B	250 000	8	2 000 000
PSCCD154	Vente des produits chimiques	B	250 000	8	2 000 000
PSCCD113	Menuiserie exposition vente	C	583 333	8	4 666 664
PSCCD155	Frigoriste	Ticket journalier	37 500	8	300 000
PSCCD156	Menuiserie	Ticket journalier	37 500	8	300 000
PSCCD157	Menuiserie	Ticket journalier	37 500	8	300 000
PSCCD158	Cafétéria	Ticket journalier	37 500	8	300 000
PSCCD159	Alimentation	B	250 000	8	2 000 000
PSCCD160	Petit commerce	Ticket journalier	37 500	8	300 000
PSCCD161	Petit commerce	Ticket journalier	37 500	8	300 000
PSCCD162	Couture	Ticket journalier	37 500	8	300 000
PSCCD163	Cafétéria	Ticket journalier	37 500	8	300 000
PSCCD164	Petit commerce	Ticket journalier	37 500	8	300 000
PSCCD165	Petit commerce	Ticket journalier	37 500	8	300 000
PSCCD166	Menuiserie	Ticket journalier	37 500	8	300 000
TOTAL					45 699 992

1.14 Tableau détaillée des déplacés économiques dans les drains

Code PAP	Type d'activité	Revenu mensuel	Catégories	Durée (mois)	Coûts de compensation
PAPDO3092	Vente des produits alimentaires	37 500	Impôt Libératoire	7	262 500
PAPDO3093	Coiffure	37 500	Impôt Libératoire	7	262 500
PAPDO3094	Coiffure	37 500	Impôt Libératoire	7	262 500
PAPDO3096	Couture	37 500	Impôt Libératoire	7	262 500
PAPDO3097	Couture	37 500	Impôt Libératoire	7	262 500
PAPDO3098	Vente des produits alimentaires	37 500	Impôt Libératoire	7	262 500
PAPDO3099	Petite superette	37 500	Impôt Libératoire	7	262 500
PAPDO3100	Bar	250 000	Impôt Libératoire	7	1 750 000
PAPDO3101	Vente des produits de première nécessité	37 500	Impôt Libératoire	7	262 500
PAPDO3095	Vente des produits de première nécessité	37 500	Impôt Libératoire	7	262 500
TOTAL					4 112 500

1.15 Tableau détaillé des personnes vulnérables à Douala 3^{ème}

N°	Noms et Prénoms	Nature de la vulnérabilité
1	SANGUIN MARIE CHANTALE	Veuve
2	MOGUE GEORGETTE	Personne âgée
3	BOUFACK CIDONIE	Veuve
4	YOUEGO MARGUERITE	Veuve
5	ANABA ANASTASIE	Veuve
6	EMADEU GENEVIÈVE	Personne âgée
7	TCHEUKO HORTENCE Epse NDEMEN	Veuve

1.16 Tableau détaillé des personnes vulnérables à Douala 5^{ème}

N°	Noms et prénoms	Nature de la vulnérabilité
1	KENGNI MARIE CHANTALE	Veuve
2	WAGOU EPSE FOADEM	Veuve
3	NGASSAM MOUSSE JEANNETTE	Veuve
4	NGO MOUAHA GEORGETTE	Veuve
5	NGO NTONGA EPSE LENANEN	Veuve
6	LEKEUMO LEKANE ALICE MARIE VEUVE KINNAN	Veuve
7	BALOG EPSE NTIM	Veuve
8	NGONLEP CECILE EPSE NJOCK	Veuve
9	NGO NDOMB REGINE EPSE YENG JEAN	Veuve
10	NTOUONJOUO JACOBINE	Veuve
11	OKALA SYLVIE	Personne âgée

1.17. Liste des personnes vulnérables sur le tronçon carrefour CCC-carrefour Saint Michel

N°	Noms et prénoms	Nature de la vulnérabilité
1	KANSE TSIMI CHRETIEN	Handicapé
2	TCHAMEN SEUTCHE VEUVE WETE	Veuve
3	TCHOUNANG HELENE VEUVE WETE	Veuve

ANNEXE 2 : PROCES-VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION A DOUALA 3EME

ANNEXE 3 : PROCES-VERBAL DE LA REUNION D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION A DOUALA 5EME

ANNEXE 4: NOTE METHODOLOGIQUE DU PDVIR

ANNEXE 5 : PROCEDURE D'EVALUATION DES BIENS DES SOUS-PROJETS DE PROXIMITE

ANNEXE 6 : PROCES-VERBAL DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET LISTE DE PRESENCE DOUALA 3

ANNEXE 7 : PROCES-VERBAL DES CONSULTATIONS PUBLIQUES ET LISTE DE PRESENCE DOUALA 5

ANNEXE 8 : TABLEAUX CONSOLIDES DES BIENS PAR PAP DANS LES VOIRIES ET DRAINS A DOUALA 3^{EME} ET 5^{EME}
8.1 TABLEAU CONSOLIDE DES BIENS PAR PAP DANS LES VOIRIES A DOUALA 3^{EME}

Code PAP	Constructions	Cultures	Approvisionnement en eau	Déplacés économiques	Total
PAPDO3010	1 583 422	4 770			1 588 192
PAPDO3011	819 064				819 064
PAPDO3012	653 476				653 476
PAPDO3013	301 604				301 604
PAPDO3014	317 117	51 959			369 076
PAPDO3015	819 064				819 064
PAPDO3016	655 251				655 251
PAPDO3017	7 644 593				7 644 593
PAPDO3018	659 759				659 759
PAPDO3019	1 542 360		200 000		1 742 360
PAPDO3020	628 342				628 342
PAPDO3021	3 490 554	124 315			3 614 868
PAPDO3022	596 925	71 602			668 527
PAPDO3023	245 053				245 053
PAPDO3024	1 335 288				1 335 288
PAPDO3025	207 258				207 258
PAPDO3026	738 995	294 697			1 033 693
PAPDO3027	378 029				378 029
PAPDO3028	67 954	86 915			154 868
PAPDO3029	10 915 597				10 915 597
PAPDO3030	3 832 587				3 832 587
PAPDO3031	3 969 308				3 969 308
PAPDO3032	415 832				415 832
PAPDO3033	628 342		200 000		828 342
PAPDO3034	3 024 235	52 650			3 076 885
PAPDO3035	126 847	69 600			196 447
PAPDO3036	101 477	15 016			116 493
PAPDO3037	816 543				816 543
PAPDO3038	754 010				754 010
PAPDO3039	1 260 098				1 260 098
PAPDO3040	1 359 072				1 359 072
PAPDO3041	550 424				550 424
PAPDO3042	1 230 486				1 230 486
PAPDO3043	453 635				453 635
PAPDO3044	2 654 606				2 654 606
PAPDO3045	596 925	69 889			666 814
PAPDO3046	452 406	22 578			474 984
PAPDO3047	251 337				251 337
PAPDO3048	276 470	70 339			346 810
PAPDO3049	452 406	201 719	200 000		854 125
PAPDO3050	158 558	67 118			225 676
PAPDO3051	504 039				504 039
PAPDO3052	1 646 528				1 646 528

Code PAP	Constructions	Cultures	Approvisionnement en eau	Déplacés économiques	Total
PAPDO3053	1 344 104	175			1 344 279
PAPDO3054	1 890 147	20 000			1 910 147
PAPDO3055	101 930	425			102 355
PAPDO3056	504 039				504 039
PAPDO3057	301 604	15 650			317 254
PAPDO3058	552 763				552 763
PAPDO3059	907 270				907 270
PAPDO3060	703 743	16 873			720 616
PAPDO3061	754 010	16 873			770 883
PAPDO3062	1 327 386	112 995			1 440 381
PAPDO3063	617 448	33 260			650 708
PAPDO3064	522 781				522 781
PAPDO3065	1 680 130				1 680 130
PAPDO3066	380 540				380 540
PAPDO3067	126 010				126 010
PAPDO3068	804 278				804 278
PAPDO3069	12 537 805	27 593			12 565 398
PAPDO3070	2 406 787				2 406 787
PAPDO3071	754 010		200 000		954 010
PAPDO3072	848 262				848 262
PAPDO3073	7 560 587				7 560 587
PAPDO3074		69 365			69 365
PAPDO3075		51 959			51 959
PAPDO3076		135 639			135 639
PAPDO3077		103 384			103 384
PAPDO3078		110 257			110 257
PAPDO3079		82 300			82 300
PAPDO3080		56 904			56 904
PAPDO3081		30 000			30 000
PAPDO3082		103 982			103 982
PAPDO3083		275 390	200 000		475 390
PAPDO3084		78 304			78 304
PAPDO3085		108 657			108 657
PAPDO3086		208 215	200 000		408 215
PAPDO3087			200 000		200 000
PAPDO3088		30 317			30 317
PAPDO3089		78 019			78 019
PAPDO3090		158 220			158 220
PAPDO3091					-
PAPDO3092	43 560			262 500	262 500
PAPDO3093	65 340			262 500	262 500
PAPDO3094	113 256			262 500	262 500
PAPDO3095	39 204			262 500	262 500
PAPDO3096	113 256			262 500	262 500
PAPDO3097				262 500	262 500

Code PAP	Constructions	Cultures	Approvisionnement en eau	Déplacés économiques	Total
PAPDO3098	21 780			262 500	262 500
PAPDO3099				265 000	265 000
PAPDO3100	39 204			1 750 000	1 750 000
PAPDO3101				262 500	262 500
TOTAL	96 177 113	3 127 923	1 400 000	4 115 000	104 817 536

8.2 TABLEAU CONSOLIDE DES BIENS PAR PAP DE LA VOIE CARREFOUR CCC-CARREFOUR SAINT MICHEL A DOUALA 3^{EME}

CODE PAP	Constructions	Cultures	Approvisionnement en eau	Nues propriétés	Déplacés Economiques	TOTAL
CONSTRUCTIONS ROUTE CARREFOUR SAINT MICHEL ET CARREFOUR CCC DOUALA 3eme						
PSCCD100	3 377 062				300 000	3 677 062
PSCCD101	28 814 236					28 814 236
PSCCD102	22 984 184					22 984 184
PSCCD103	19 128 285				4 666 664	23 794 949
PSCCD104	9 965 538					9 965 538
PSCCD105	1 285 300		200 000			1 485 300
PSCCD106	652 355					652 355
PSCCD107	14 571 771					14 571 771
PSCCD108	13 382 239					13 382 239
PSCCD109	764 478	52 499			300 000	1 116 977
PSCCD110	688 030	104 998			300 000	1 093 028
PSCCD111	15 171 578					15 171 578
PSCCD112	1 832 709					1 832 709
PSCCD113	19 279 496				4 666 664	23 946 160
PSCCD114	2 789 835					2 789 835
PSCCD115	30 954 722					30 954 722
PSCCD116	11 592 900					11 592 900
PSCCD117	4 019 557					4 019 557
PSCCD118	1 534 053	36 749				1 570 802
PSCCD119	16 465 278					16 465 278
PSCCD120	3 528 274					3 528 274
PSCCD121	716 310					716 310
PSCCD122	2 016 156					2 016 156
PSCCD123	588 046					588 046
PSCCD124	3 213 249					3 213 249
PSCCD125	2 752 054					2 752 054
PSCCD126	1 144 777					1 144 777
PSCCD127	377 005					377 005
PSCCD128	6 756 938	87 749				6 844 687
PSCCD129	9 997 506	248 996	200 000			10 446 502
PSCCD130	2 954 929					2 954 929
PSCCD131	961 363					961 363
PSCCD132	3 777 289	127 498				3 904 787
PSCCD133	1 070 695					1 070 695
PSCCD134		124 498				124 498
PSCCD135		294 745				294 745
PSCCD136		127 498				127 498
PSCCD137	169 884				300 000	300 000
PSCCD138	169 884				300 000	300 000
PSCCD139	169 884				300 000	300 000
PSCCD140	32 670				300 000	300 000

CODE PAP	Constructions	Cultures	Approvisionnement en eau	Nues propriétés	Déplacés Economiques	TOTAL
CONSTRUCTIONS ROUTE CARREFOUR SAINT MICHEL ET CARREFOUR CCC DOUALA 3eme						
PSCCD141	-				2 000 000	2 000 000
PSCCD142	1 008 077				2 000 000	2 000 000
PSCCD143	1 176 090				300 000	300 000
PSCCD144	1 176 090				2 000 000	2 000 000
PSCCD145	141 570				2 000 000	2 000 000
PSCCD146	504 038				4 666 664	4 666 664
PSCCD147	672 051				2 000 000	2 000 000
PSCCD148	87 120				2 000 000	2 000 000
PSCCD149	65 340				2 000 000	2 000 000
PSCCD150	65 340				2 000 000	2 000 000
PSCCD151	65 340				2 000 000	2 000 000
PSCCD152	336 026				2 000 000	2 000 000
PSCCD153	169 884				2 000 000	2 000 000
PSCCD154	169 884				2 000 000	2 000 000
PSCCD155	169 884				300 000	300 000
PSCCD156	169 884				300 000	300 000
PSCCD157	-				300 000	300 000
PSCCD158	113 256				300 000	300 000
PSCCD159	169 884				2 000 000	2 000 000
PSCCD160	87 120				300 000	300 000
PSCCD161	139 392				300 000	300 000
PSCCD162	104 544				300 000	300 000
PSCCD163	158 558				300 000	300 000
PSCCD164	65 340				300 000	300 000
PSCCD165	65 340				300 000	300 000
PSCCD166	181 210				300 000	300 000
PSCCD167		127 498				127 498
TOTAL	266 711 781	1 332 728	400 000	0	45 699 992	314 144 501

8.3 Tableau consolidé des biens par PAP dans les drains à Douala 3^{ème}

Code PAP	Constructions	Cultures	Approvisionnement en eau	Total
PAPDO3102	4 469 147	40 581		4 509 727
PAPDO3103	6 297 549			6 297 549
PAPDO3104	3 495 784	8 905	200 000	3 704 689
PAPDO3105	247 819	122 400		370 219
PAPDO3106	1 152 569	7 187		1 159 757
PAPDO3107	1 312 602			1 312 602
PAPDO3108	1 310 502			1 310 502
PAPDO3109	892 569			892 569
PAPDO3110	4 095 318			4 095 318
PAPDO3111	5 292 411			5 292 411
PAPDO3112	319 382	82 217		401 599
PAPDO3113	393 781	64 959		458 740
PAPDO3114	189 015	13 809		202 824
PAPDO3115	353 359	59 697		413 056
PAPDO3116	151 212			151 212
PAPDO3117	4 737 968	43 790		4 781 757
PAPDO3118	353 359			353 359
PAPDO3119	703 743			703 743
PAPDO3120	3 528 274	151 378		3 679 652
PAPDO3121	315 024	67 118		382 143
PAPDO3122	3 925 205	26 516		3 951 720
PAPDO3123	5 821 652			5 821 652
PAPDO3124	6 372 945			6 372 945
PAPDO3125	1 793 539	9 009		1 802 549
PAPDO3126	852 965	6 678		859 644
PAPDO3127	5 292 411			5 292 411
PAPDO3128	3 806 755			3 806 755
PAPDO3129	8 400 652			8 400 652
PAPDO3130	687 690	51 079		738 769
PAPDO3131	2 336 754	21 612		2 358 367
PAPDO3132	2 946 529			2 946 529
PAPDO3133	2 760 559	8 984		2 769 543
PAPDO3134	3 224 170			3 224 170
PAPDO3135	3 818 096	13 357		3 831 453
PAPDO3136	1 070 269	7 803		1 078 072
PAPDO3137	2 205 171	109 011		2 314 182
PAPDO3138	713 513	16 787		730 300
PAPDO3139	169 884			169 884
PAPDO3140	945 073			945 073
PAPDO3141	271 814			271 814
PAPDO3142	252 020			252 020
PAPDO3143	4 429 244	12 578		4 441 821
PAPDO3144	3 263 653			3 263 653

Code PAP	Constructions	Cultures	Approvisionnement en eau	Total
				-
PAPDO3145	7 245 562	11 672		7 257 234
PAPDO3146	882 068			882 068
PAPDO3147	189 015			189 015
PAPDO3148	2 959 970	107 748		3 067 718
PAPDO3149	1 146 689			1 146 689
PAPDO3150	1 470 114	42 652		1 512 766
PAPDO3151	6 612 993			6 612 993
PAPDO3152	2 721 811			2 721 811
PAPDO3153	2 079 161			2 079 161
PAPDO3154	6 300 489			6 300 489
PAPDO3155	1 765 901	17 993		1 783 894
PAPDO3156	6 199 681	95 005		6 294 687
PAPDO3157	722 666	117 993		840 660
PAPDO3158	2 984 332			2 984 332
PAPDO3159	523 243	79 930		603 173
PAPDO3160	151 212	124 354		275 566
PAPDO3161	1 058 482			1 058 482
PAPDO3162	2 679 283			2 679 283
PAPDO3163	168 013	10 781		178 794
PAPDO3164	2 721 811			2 721 811
PAPDO3165	468 880	267 470		736 350
PAPDO3166	252 020	15 214		267 234
PAPDO3167	840 065	107 512		947 577
PAPDO3168	998 918			998 918
PAPDO3169	3 929 615	107 626		4 037 241
PAPDO3170	2 730 212			2 730 212
PAPDO3171	1 680 130	16 325		1 696 455
PAPDO3172	2 196 350	9 009		2 205 360
PAPDO3173	3 969 308			3 969 308
PAPDO3174	2 352 183	10 806		2 362 989
PAPDO3175	3 568 261			3 568 261
PAPDO3176	1 906 881	38 369		1 945 251
PAPDO3177	7 560 587			7 560 587
PAPDO3178	6 048 469			6 048 469
PAPDO3179	976 833			976 833
PAPDO3180	829 144	25 181		854 325
PAPDO3181	378 029			378 029
PAPDO3182	2 772 215			2 772 215
PAPDO3183	151 212	5 390		156 602
PAPDO3184	756 059			756 059
PAPDO3185		265 862		265 862
PAPDO3186		426 551		426 551
PAPDO3187		216 512		216 512
PAPDO3188		51 221		51 221

Code PAP	Constructions	Cultures	Approvisionnement en eau	Total
PAPDO3189		87 975		87 975
PAPDO3190		31 028		31 028
PAPDO3191		172 291		172 291
PAPDO3192		295 503		295 503
PAPDO3193		174 819		174 819
PAPDO3194		54 174	200 000	254 174
PAPDO3195			200 000	200 000
TOTAL	199 919 819	3 932 423	600 000	204 452 242

8.4 Tableau consolidé des biens par PAP dans les voiries à Douala 5^{ème}

Code PAP	Constructions	Cultures	Approvisionnement en eau	Pertes de revenus/moyen de subsistance (Déplacés économiques)	Total
PAPDO5010	2 073 529	59 360			2 132 889
PAPDO5011	5 355 416				5 355 416
PAPDO5012	4 146 868	80 245			4 227 114
PAPDO5013	1 281 818				1 281 818
PAPDO5014	207 258				207 258
PAPDO5015	244 633				244 633
PAPDO5016	4 815 674				4 815 674
PAPDO5017	1 947 860				1 947 860
PAPDO5018	4 432 394	284 731	200 000		4 917 125
PAPDO5019	7 056 548				7 056 548
PAPDO5020	1 008 078				1 008 078
PAPDO5021	430 373				430 373
PAPDO5022	1 008 078	1 206			1 009 285
PAPDO5023	1 781 778	208 576			1 990 355
PAPDO5024	362 419				362 419
PAPDO5025	1 209 694	20 808			1 230 502
PAPDO5026	630 049				630 049
PAPDO5027	2 268 176				2 268 176
PAPDO5028	3 893 702				3 893 702
PAPDO5029	13 092 416				13 092 416
PAPDO5030	2 913 976		200 000		3 113 976
PAPDO5031	1 286 350				1 286 350
PAPDO5032	839 369				839 369
PAPDO5033	26 336 044	125 000			26 461 044
PAPDO5034	691 176				691 176
PAPDO5035	377 005	48 690			425 695
PAPDO5036	1 692 657				1 692 657
PAPDO5037	1 306 951				1 306 951
PAPDO5038	1 105 882				1 105 882
PAPDO5039	735 057				735 057
PAPDO5040	388 530	61 959			450 489
PAPDO5041	1 382 352	11 872			1 394 224
PAPDO5042	4 332 655				4 332 655
PAPDO5043	3 780 293	26 953			3 807 246
PAPDO5044	703 743				703 743
PAPDO5045	2 016 156	166 812			2 182 969
PAPDO5046	527 807	25 509			553 316
PAPDO5047	804 278				804 278
PAPDO5048	1 984 654				1 984 654
PAPDO5049	2 103 422				2 103 422
PAPDO5050	603 208	67 118			670 326

Code PAP	Constructions	Cultures	Approvisionnement en eau	Pertes de revenus/moyen de subsistance (Déplacés économiques)	Total
PAPDO5051	1 483 135				1 483 135
PAPDO5052	1 176 091				1 176 091
PAPDO5053	756 059				756 059
PAPDO5054	806 463				806 463
PAPDO5055	377 005				377 005
PAPDO5056	1 658 823				1 658 823
PAPDO5057	1 627 626				1 627 626
PAPDO5058		53 214			53 214
PAPDO5059		1 325			1 325
PAPDO5060		125 276			125 276
PAPDO5061			200 000		200 000
PAPDO5062		221 916			221 916
PAPDO5063		37 976			37 976
PAPDO5064		177 853			177 853
PAPDO5065		176 085			176 085
PAPDO5066		31 324			31 324
PAPDO5067		100 000			100 000
PAPDO5068		85 432			85 432
PAPDO5069		53 718			53 718
PAPDO5070		65 000			65 000
PAPDO5071		470 749			470 749
PAPDO5073		163 502	200 000		363 502
PAPDO5074	181 210			262 500	443 710
PAPDO5075	135 907			262 500	398 407
PAPDO5076	69 696			262 500	332 196
PAPDO5077	181 210			262 500	443 710
PAPDO5078	-			262 500	262 500
PAPDO5079	-			262 500	262 500
PAPDO5080				1 750 000	1 750 000
PAPDO5081	108 900			262 500	371 400
PAPDO5082	43 560			525 000	568 560
PAPDO5083	84 942			262 500	347 442
PAPDO5084	43 560			262 500	306 060
TOTAL	122 646 054	2 952 209	800 000	4 637 500	131 035 764

8.5 Tableau consolidé des biens par PAP dans les drains à Douala 5^{ème}

Code PAP	Constructions	Cultures	Approvisionnement en eau	Total
PAPDO5085	4 219 437			4 219 437
PAPDO5086	2 199 197			2 199 197
PAPDO5087	5 670 440			5 670 440
PAPDO5088	621 648	15 159		636 807
PAPDO5089	196 890	32 114		229 004
PAPDO5090	393 781	20 066		413 846
PAPDO5091	294 863			294 863
PAPDO5092	2 142 166			2 142 166
PAPDO5093	630 049	3 869		633 918
PAPDO5094	189 015	67 181		256 195
PAPDO5095	1 216 800	60 888		1 277 688
PAPDO5096	1 206 417			1 206 417
PAPDO5097	6 455 657	180 988		6 636 645
PAPDO5098	3 024 235			3 024 235
PAPDO5099	1 184 492			1 184 492
PAPDO5100	110 889	112 251		223 140
PAPDO5101	2 600 842	111 419		2 712 261
PAPDO5102	2 641 480	104 860		2 746 340
PAPDO5103	212 355	142 880		355 235
PAPDO5104	1 522 618	124 465		1 647 084
PAPDO5105	2 440 389			2 440 389
PAPDO5106	2 196 350			2 196 350
PAPDO5107	3 881 101	4 452		3 885 554
PAPDO5108	929 847	35 194		965 041
PAPDO5109	548 668			548 668
PAPDO5110	6 942 299	108 018		7 050 317
PAPDO5111	2 058 160	90 014		2 148 174
PAPDO5112	1 213 894	15 159		1 229 053
PAPDO5113	189 015			189 015
PAPDO5114	378 029	25 591		403 621
PAPDO5115	302 423	122 819		425 243
PAPDO5116	378 029			378 029
PAPDO5117	2 972 991			2 972 991
PAPDO5118	998 628	389 232		1 387 860
PAPDO5119	957 674			957 674
PAPDO5120	2 991 753			2 991 753
PAPDO5121	904 812	107 198		1 012 010
PAPDO5122	100 808			100 808
PAPDO5123	368 579	56 189		424 768
PAPDO5124	459 411			459 411
PAPDO5125	325 525	71 727		397 253
PAPDO5126	7 938 616			7 938 616
PAPDO5127	2 947 041	11 607		2 958 649
PAPDO5128	1 809 625			1 809 625

Code PAP	Constructions	Cultures	Approvisionnement en eau	Total
PAPDO5129	811 503			811 503
PAPDO5130	1 560 000	15 159		1 575 159
PAPDO5131	604 847	241 142		845 989
PAPDO5132	235 218			235 218
PAPDO5133	226 818	63 290		290 108
PAPDO5134	100 808	601 988		702 796
PAPDO5135	189 015	34 409		223 424
PAPDO5136	336 026			336 026
PAPDO5137	1 827 142			1 827 142
PAPDO5138		149 395		149 395
PAPDO5139		119 706		119 706
TOTAL	86 858 315	3 238 430	-	90 096 745

8.6 Tableau consolidé des déplacés économiques à Douala 3^{ème} et Douala 5^{ème}

Tableau détaillée des déplacés économiques dans les drains et les voiries								
Déplacés économiques dans les drains								
		COMPENSA TION ECONOMIQ UE	COMPENSATION DE LA CONSTRUCTION					
N°	code PAP	Coûts de compensati on	Type de construc tion	Superfi cie (m²)	Taux de finition	Prix Unitaire	Prix total	Observations
1	PAPDO3092	262 500	Hangar	2	0,5	43 560	43 560	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce.
2	PAPDO3093	262 500	Hangar	3	0,5	43 560	65 340	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de de la perturbation du commerce..
3	PAPDO3094	262 500	Matériau x provisoir es	4	0,5	56 628	113 256	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la

								perturbation du commerce..
4	PAPDO3096	262 500	Matériau x provisoir es	4	0,5	56 628	113 256	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce..
5	PAPDO3097	262 500					-	Cette PAP n'a pas de local. Elle vient avec une chaise, sa machine à coudre et un parasol qu'elle ramène à la maison après le service.
6	PAPDO3098	262 500	Hangar	2	0,3	43 560	21 780	Kiosque amovible/ la compensation servira au déplacement du kiosque
7	PAPDO3099	262 500					-	Cette PAP n'a pas de local. Elle vient avec une chaise, une table et un parasol qu'elle ramène à la maison après le service.
8	PAPDO3100	1 750 000	Hangar	3	0,3	43 560	39 204	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce.
9	PAPDO3101	262 500					-	Cette PAP n'a pas de local. Elle vient avec une chaise, une table et un parasol qu'elle ramène à la maison après le service.
10	PAPDO3095	262 500	Hangar	3	0,3	43 560	39 204	kiosque amovible/ la compensation servira au déplacement du kiosque
Sous total perte économique dans les drains							4 112 500	
Sous total évaluation des constructions des déplacés économiques dans les drains							435 600	
Déplacés économiques dans les voiries								

		COMPENSA TION ECONOMIQ UE	COMPENSATION DE LA CONSTRUCTION					
N°	No	Coûts de compensati on	Type de construc tion	Superfi cie (m²)	Taux de finition	Prix Unitaire	Prix total	Observations
11	PAPDO5074	262 500	Matériau x provisoir es	4	0,8	56 628	181 210	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
12	PAPDO5075	262 500	Matériau x provisoir es	3	0,8	56 628	135 907	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
13	PAPDO5076	262 500	Hangar	2	0,8	43 560	69 696	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
14	PAPDO5077	262 500	Matériau x provisoir es	4	0,8	56 628	181 210	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
15	PAPDO5078	262 500					-	Cette PAP n'a pas de local. Elle vient avec une chaise et un parasol qu'elle ramène à la maison après le service.
16	PAPDO5079	262 500					-	Cette PAP n'a pas de local. Elle vient avec une chaise et un parasol qu'elle ramène à la maison après le service.

17	PAPDO5080	1 750 000						Le bâtiment de cette PAP a été pris en compte. Voir base de données, tableau consolidé au code PPG 009 au montant de 1 692 657 FCFA.
18	PAPDO5081	262 500	Hangar	5	0,5	43 560	108 900	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
19	PAPDO5082	525 000	Hangar	2	0,5	43 560	43 560	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de DE.
20	PAPDO5083	262 500	Matériau x provisoires	3	0,5	56 628	84 942	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce
21	PAPDO5084	262 500	Hangar	2	0,5	43 560	43 560	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce.
Sous total perte économique dans les voiries							4 637 500	
Sous total évaluation des constructions des déplacés économiques dans les voiries							848 984	
VOIRIE CCC ST MICHEL								
		COMPENSATION ECONOMIQUE	COMPENSATION DE LA CONSTRUCTION					
N°	CODE PAP	Photos	Type de construction	Superficie (m²)	Taux de finition	Prix Unitaire	Prix total	Observations

22	PSCCD137	300 000	Matériau x provisoir es	6	0,5	56 628	169 884	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce.
23	PSCCD138	300 000	Matériau x provisoir es	6	0,5	56 628	169 884	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
24	PSCCD139	300 000	Matériau x provisoir es	6	0,5	56 628	169 884	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
25	PSCCD140	300 000	Hangar	1,5	0,5	43 560	32 670	Kiosque démontable. Cette somme représente l'accompagnement pour le déplacement du kiosque.
26	PSCCD141	2 000 000					-	Le bâtiment n'est impacté. Seule la compensation liée à la perturbation de l'activité est prise en compte.
27	PSCCD142	2 000 000	Standing ordinaire	6	0,8	210 016	1 008 077	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
28	PSCCD143	300 000	Standing ordinaire	7	0,8	210 016	1 176 090	Kiosque démontable. Cette somme représente l'accompagnement pour le déplacement du kiosque.

29	PSCCD103	4 666 664						Le bâtiment de cette PAP a été pris en compte. Voir base de données, tableau consolidé au code CCD 004 au montant de 19 128 285.
30	PSCCD144	2 000 000	Standing ordinaire	7	0,8	210 016	1 176 090	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
31	PSCCD145	2 000 000	Matériau x provisoires	5	0,5	56 628	141 570	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
32	PSCCD146	4 666 664	Standing ordinaire	3	0,8	210 016	504 038	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
33	PSCCD147	2 000 000	Standing ordinaire	4	0,8	210 016	672 051	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
34	PSCCD148	2 000 000	Hangar	4	0,5	43 560	87 120	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
35	PSCCD149	2 000 000	Hangar	3	0,5	43 560	65 340	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la

								perturbation du commerce...
36	PSCCD150	2 000 000	Hangar	3	0,5	43 560	65 340	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
37	PSCCD151	2 000 000	Hangar	3	0,5	43 560	65 340	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
38	PSCCD100	300 000					-	Le bâtiment de cette PAP a été pris en compte. Voir base de données, tableau consolidé au code CCD 001 au montant de 3 377 062.
39	PSCCD152	2 000 000	Standing ordinaire	2	0,8	210 016	336 026	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
40	PSCCD109	300 000	Matériau x provisoires					Le bâtiment de cette PAP a été pris en compte. Voir base de données, tableau consolidé au code CCD 010 au montant de 764 478.
41	PSCCD110	300 000						Le bâtiment de cette PAP a été pris en compte. Voir base de données, tableau consolidé au code CCD 011 au montant de 688 030.

42	PSCCD153	2 000 000	Matériau x provisoir es	6	0,5	56 628	169 884	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
43	PSCCD154	2 000 000	Matériau x provisoir es	6	0,5	56 628	169 884	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
44	PSCCD113	4 666 664						Le bâtiment de cette PAP a été pris en compte. Voir base de données, tableau consolidé au code CCD 014 au montant de 19 279 496
45	PSCCD155	300 000	Matériau x provisoir es	6	0,5	56 628	169 884	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
46	PSCCD156	300 000	Matériau x provisoir es	6	0,5	56 628	169 884	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
47	PSCCD157	300 000					-	Cette PAP travaille dans le même espace que le précédent comme locataire
48	PSCCD158	300 000	Matériau x provisoir es	4	0,5	56 628	113 256	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...

49	PSCCD159	2 000 000	Matériau x provisoir es	6	0,5	56 628	169 884	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
50	PSCCD160	300 000	Hangar	4	0,5	43 560	87 120	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
51	PSCCD161	300 000	Hangar	4	0,8	43 560	139 392	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
52	PSCCD162	300 000	Hangar	3	0,8	43 560	104 544	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
53	PSCCD163	300 000	Matériau x provisoir es	4	0,7	56 628	158 558	Cette PAP n'a pas de local. Elle vient avec une chaise et un parasol qu'elle ramène à la maison après le service.
54	PSCCD164	300 000	Hangar	3	0,5	43 560	65 340	Kiosque démontable. Cette somme représente l'accompagnement pour le déplacement du kiosque.
55	PSCCD165	300 000	Hangar	3	0,5	43 560	65 340	Kiosque démontable. Cette somme représente l'accompagnement pour le déplacement du kiosque.

56	PSCCD166	300 000	Matériau x provisoir es	4	0,8	56 628	181 210	Le bâtiment de la PAP est maintenant évalué et pris en compte dans les constructions en plus de la compensation de la perturbation du commerce...
	Sous total perte économique dans la voirie CCC-St Michel							45 699 992
	Sous total évaluation des constructions des déplacés économiques dans la voirie CCC-St Michel						7 603 583	
	Total global pertes économiques					54 449 992		
	Total global évaluation des constructions des déplacés économiques					8 888 168		
	Total général des compensations des déplacés économiques					63 338 160		

ANNEXE 11 : LES ARRETES PORTANT APPROBATION DES PLANS D'OCCUPATION DES SOLS DE DOUALA 3 ET DOUALA 5 ISSUS DU PLAN DIRECTEUR D'URBANISME

Paix-Travail-Patrie

REGION DU LITTORAL

DEPARTEMENT DU WOURI

PREFECTURE DE DOUALA

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES,
JURIDIQUES ET POLITIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

LITTORAL REGION

WOURI DIVISION

SENIOR DIVISIONAL OFFICE DOUALA

SERVICE OF ADMINISTRATIVE LEGAL AND
POLITICAL AFFAIRS

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 669/AP/C19/SAAJP/ du
Portant approbation du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune
d'Arrondissement de Douala 3^e à l'horizon 2025

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU WOURI
OFFICIER DE L'ORDRE DE LA VALEUR

- Vu la constitution ;
 - Vu la loi n° 2004/003 du 21 Avril 2004 régissant l'Urbanisme au Cameroun ;
 - Vu la loi n°2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
 - Vu les ordonnances n°74/1 et 74/2 du 06 Juillet 1974 fixant respectivement les régimes foncier et domanial, modifiées par les n°77/1 et 77/2 du 10 Janvier 1977 ;
 - Vu le décret n°76/166 du 27 Avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national
 - Vu le Décret N° 76/167 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine privé de l'Etat ;
 - Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;
 - Vu le Décret n°2008/0736/PM du avril 2008 fixant les modalités d'élaboration et de révision des documents de planification urbaine ;
 - Vu le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
 - Vu le Décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives, et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
 - Vu le Décret n°2012/480 du 22 octobre 2012 portant nomination de Monsieur NASERI Paul BEA aux fonctions de Préfet du Département du Wouri ;
 - Vu l'arrêté n° 002/E/8/MINDUH/CAB du 26 février 2009, prescrivant l'élaboration du Plan Directeur d'Urbanisme de la ville de Douala ;
 - Vu la délibération du Conseil de Communauté N°28/CUD/SG/DEPUDD/2012 du 19 décembre 2012 portant approbation du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune d'Arrondissement de Douala 3^e et autorisant le Délégué du Gouvernement à prendre des actions en vue de sa mise en œuvre ;
 - Vu la demande en date du 30 juillet 2015 du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala relative à l'approbation du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune d'Arrondissement de Douala 3^e ;
 - Vu les avis favorables émis par les services techniques compétents ;
- Considérant les nécessités de service.

ARRÊTE :

Article 1 : Il est pour compter de la date de signature du présent arrêté, approuvé le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune d'Arrondissement de Douala 3^e, contenu dans les rapports de présentation, le règlement d'urbanisme et les documents graphiques ci-joints.

Article 2 : Ce Plan d'Occupation des Sols prend en compte les orientations fixées par le Plan Directeur d'Urbanisme de ville de Douala.

Article 3 : Le présent arrêté approuve les mesures de planification et d'aménagement urbains dans le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune d'Arrondissement de Douala 3^e.

Article 4 : Sans préjudice des missions, des services compétents de l'État ou des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), toute activité dans le périmètre de la Commune d'arrondissement de Douala 3^e est soumise au strict respect de la réglementation d'affectation des sols, et de configuration des équipements et infrastructures.

Article 5 : Sous réserves des dispositions législatives et réglementaires relatives à la gestion des sols, il est interdit d'engager une mise en valeur des terrains sans le permis adéquat, établi par le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala.

Article 6 : Les propriétaires ou occupants des parcelles et/ou des immeubles non conformes aux dispositions de la planification urbaine, sont tenus de se conformer à la nouvelle réglementation en cas de reprise ou d'aménagement.

Article 7 : Les zones non aedificandi occupées par les populations doivent être libérées de toute occupation suivant les modalités prévues par les textes en vigueur.

Article 8 : Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune d'Arrondissement de Douala 3^e est opposable aux tiers et à toute personne physique ou morale intervenant à l'intérieur du périmètre de cette Collectivité Territoriale Décentralisée.

Article 9 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté s'exposent aux sanctions prévues par la législation et à la réglementation en vigueur.

Article 10 : Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala et le Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala 3^e sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- MINATD/YDE
- MINHDI/YDE
- MINDCAF/YDE
- GRL
- DR MINHDI/LT
- DR MINDCAF/LT
- SP DLA 1^{er}
- DD MINHDI/W
- DD MINDCAF /W
- CUD
- CAD 3^e
- CHRONO/ARCHIVES.

Douala, le **27 AUG 2018**

Le Préfet



Nasiri Paul
Administrateur Civil Principal
de Classe Ex. principale

Pais-Travail-Patrie

REGION DU LITTORAL

DEPARTEMENT DU WOURI

PREFECTURE DE DOUALA

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES,
JURIDIQUES ET POLITIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

LITTORAL REGION

WOURI DIVISION

SENIOR DIVISIONAL OFFICE DOUALA

SERVICE OF ADMINISTRATIVE LEGAL AND
POLITICAL AFFAIRS

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 072/AP/C19/SAAJP/ du
Portant approbation du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune
d'Arrondissement de Douala 5^e à l'horizon 2025

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU WOURI
OFFICIER DE L'ORDRE DE LA VALEUR

- Vu la constitution ;
 - Vu la loi n° 2004/003 du 21 Avril 2004 régissant l'Urbanisme au Cameroun ;
 - Vu la loi n° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
 - Vu les ordonnances n° 74/1 et 74/2 du 06 Juillet 1974 fixant respectivement les régimes foncier et domanial, modifiées par les n° 77/1 et 77/2 du 10 Janvier 1977 ;
 - Vu le décret n° 76/166 du 27 Avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national
 - Vu le Décret N° 76/167 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine privé de l'Etat ;
 - Vu le Décret n° 87/1366 du 24 septembre 1987 portant création de la Communauté Urbaine de Douala ;
 - Vu le Décret n° 2008/0736/PM du avril 2008 fixant les modalités d'élaboration et de révision des documents de planification urbaine ;
 - Vu le Décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
 - Vu le Décret n° 2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs de circonscriptions administratives, et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
 - Vu le Décret n° 2012/480 du 22 octobre 2012 portant nomination de Monsieur NASERI Paul BEA aux fonctions de Préfet du Département du Wouri ;
 - Vu l'arrêté n° 002/E/8/MINDUH/CAB du 26 février 2009, prescrivant l'élaboration du Plan Directeur d'Urbanisme de la ville de Douala ;
 - Vu la délibération du Conseil de Communauté N° 28/CUD/SG/DEPUDD/2012 du 19 décembre 2012 portant approbation du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune d'Arrondissement de Douala 5^e et autorisant le Délégué du Gouvernement à prendre des actions en vue de sa mise en œuvre ;
 - Vu la demande en date du 30 juillet 2015 du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala relative à l'approbation du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune d'Arrondissement de Douala 5^e ;
 - Vu les avis favorables émis par les services techniques compétents ;
- Considérant les nécessités de service.

ARRÊTE :

Article 1 : Il est pour compter de la date de signature du présent arrêté, approuvé le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune d'Arrondissement de Douala 5^e, contenu dans les rapports de présentation, le règlement d'urbanisme et les documents graphiques ci-joints.

Article 2 : Ce Plan d'Occupation des Sols prend en compte les orientations fixées par le Plan Directeur d'Urbanisme de ville de Douala.

Article 3 : Le présent arrêté approuve les mesures de planification et d'aménagement urbains dans le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune d'Arrondissement de Douala 5^e.

Article 4 : Sans préjudice des missions, des services compétents de l'État ou des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD), toute activité dans le périmètre de la Commune d'arrondissement de Douala 5^e est soumise au strict respect de la réglementation d'affectation des sols, et de configuration des équipements et infrastructures.

Article 5 : Sous réserves des dispositions législatives et réglementaires relatives à la gestion des sols, il est interdit d'engager une mise en valeur des terrains sans le permis adéquat, établi par le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala.

Article 6 : Les propriétaires ou occupants des parcelles et/ou des immeubles non conformes aux dispositions de la planification urbaine, sont tenus de se conformer à la nouvelle réglementation en cas de reprise ou d'aménagement.

Article 7 : Les zones non aedificandi occupées par les populations doivent être libérées de toute occupation suivant les modalités prévues par les textes en vigueur.

Article 8 : Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la Commune d'Arrondissement de Douala 5^e est opposable aux tiers et à toute personne physique ou morale intervenant à l'intérieur du périmètre de cette Collectivité Territoriale Décentralisée.

Article 9 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté s'exposent aux sanctions prévues par la législation et à la réglementation en vigueur.

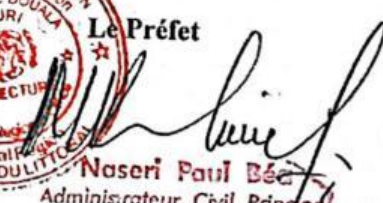
Article 10 : Le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Douala et le Maire de la Commune d'Arrondissement de Douala 5^e sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

AMPLIATIONS :

- MINATD/YDE
- MINHDI/YDE
- MINDCAF/YDE
- GRL
- DR MINHDI/T
- DR MINDCAF/T
- SP DLA 1^{er}
- DD MINHDI/W
- DD MINDCAF/W
- CUD
- CAD 5^e
- CHRONO/ARCHIVES.

Douala, le 27 AUG 2016

Le Préfet



Naseri Paul Béc

Administrateur Civil Principal
de Classe Exc. pluriannuelle

